

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 janvier 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Lise Gendron ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Ouverture » :

- 1.2) Dérogations mineures – Parole au public
- 762, rue des Guérêts ;
 - 801, rue Valiquette

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Services techniques »

- 6.4) Mandat à la firme Équipe Laurence - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Réservoir Mont-Gabriel

RÉSOLUTION NO. 2015-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 ainsi que de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2015-003

Recommandation de paiement – Facture pour la mise en place de la conduite d'aqueduc – Centre d'hébergement pour personnes âgées non autonomes (195, boulevard de Sainte-Adèle)

ATTENDU la correspondance datée du 7 janvier 2015, transmise par Monsieur Olivier Maître, ing., Chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement de la facture de la compagnie Bernard Malo inc., concernant la mise en place de la conduite d'aqueduc au Centre d'hébergement pour personnes âgées non autonomes (195, boulevard de Sainte-Adèle) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bernard Malo inc., la somme de 36 234,37 \$ taxes incluses, à même le fonds d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2015-004

Nomination de membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que Monsieur Michel Lamoureux a remis sa démission à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la correspondance de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 17 décembre 2014 relativement à la décision de Monsieur André Lagounaris qui ne désire pas renouveler son mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Rolland Roux à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, du 17 novembre 2014 au 31 décembre 2015 ;

QUE le conseil fasse appel aux citoyens intéressés à siéger au sein de ce comité pour le poste toujours vacant.

RÉSOLUTION NO. 2015-005

Nomination de membres citoyens - Comité consultatif en environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Mesdames Sylvie Beauchemin et Mélissa Laniel et Monsieur Stéphane Cardi à titre de membres non-permanents du comité consultatif en environnement, du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2015-006

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 21 au 23 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire Réjean Charbonneau, Madame la conseillère Lise Gendron, Messieurs les conseillers Robert Lagacé et Roch Bédard et le directeur général, Monsieur Pierre Dionne, à participer aux Assises Annuelles 2015 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 21 au 23 mai 2015 ;

QUE les frais d'inscription au montant de 925 \$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE Madame Lise Gendron, Monsieur Robert Lagacé et Monsieur Roch Bédard soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 850 \$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE Madame Lise Gendron, Monsieur Robert Lagacé et Monsieur Roch Bédard soient autorisés à dépenser, un montant n'excédant pas 750 \$ chacun pour les frais reliés à leur hébergement, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-007

Contestation de la réclamation – 4275, rue des Haies (Paul Thibault)

ATTENDU QUE la greffière et directrice des Services juridiques a reçu une demande de la Cour du Québec, division des petites créances daté du 13 novembre 2014 dans le dossier 715-32-000421-145 concernant une réclamation pour dommages à une haie de cèdres à la propriété située au 4275, rue des Haies ;

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 12 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-008

Contestation de la réclamation – 3347, chemin des Feux-Follets (Stéphanie Bernier et Anthony Fawdray)

ATTENDU QUE la greffière et directrice des Services juridiques a reçu une demande de la Cour du Québec, division des petites créances le 8 janvier 2015 dans le dossier 700-32-030147-142 concernant une réclamation pour un dégât d'eau à la propriété située au 3347, chemin des Feux-Follets;

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 12 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-009

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2015 – 48 000\$

ATTENDU le rapport de Madame Renée-Claude Bastien, coordonnatrice parcs, sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 12 janvier 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention pour l'année 2015, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement : 25 000\$ le 20 janvier 2015
2^e versement : 15 000\$ le 24 avril 2015
3^e versement : 8 000\$ le 23 octobre 2015,
ce dernier versement étant payable après reddition de compte.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2015-010

Abrogation de la résolution 2014-389 et amendement à la résolution 2014-330 - Autorisation de signature – Acquisition des lots 4 759 892, 4 492 985 et 4 963 712 – Rue des Arlequins et partie de la rue des Souchets

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2014-330 afin :

- D'ajouter le lot « 4 963 712 » dans le titre ;
- D'ajouter le lot « 4 963 712 » dans le premier attendu ;

QUE la résolution 2014-389 soit abrogée;

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-011

Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Assistance au service de Sécurité incendie – municipalité de Val-David

ATTENDU la correspondance de Monsieur Jean Lacroix, directeur du Service Sécurité Incendie, datée du 15 janvier 2015 concernant une demande d'assistance au service de Sécurité incendie de la municipalité de Val-David;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir pour ce faire annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* concernant la signature d'ententes intermunicipales;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la municipalité de Val-David;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-012

Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec – rue du Mont-du-Rocher et rue du Boisé

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal (PAARRM) et qu'une subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, pour un montant de 75 000\$, répartie sur trois années budgétaires ;

ATTENDU la résolution 2014-016 concernant l'admissibilité de la Ville à des subventions en vertu du PAARRM et que ces montants ont été répartis et approuvés par le conseil pour des travaux réalisés sur la rue du Mont-du-Rocher

ATTENDU QUE la résolution 2014-255 autorise le transfert du solde de la subvention pour des travaux à effectuer sur la rue du Boisé pour d'autres travaux d'infrastructures pouvant faire l'objet du solde de la subvention, soit 24 538 \$;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses des travaux de réfection effectué en 2014 sur la rue du Mont-du-Rocher et de la rue du Boisé pour un montant de 25 632\$, lequel peut faire l'objet de subventions conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses concernant les travaux de réfection sur les rues du Mont-du-Rocher et du Boisé au montant de 25 632\$, soient affectées aux subventions pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

D'autoriser la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisé à soumettre les formulaires intitulés « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-013

Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2015

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de Madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 8 décembre 2014 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2015 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2015-014

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2015

ATTENDU le rapport transmis le 8 décembre 2014 par Madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2015;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : 3 ans
- Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : 5 ans
- Travaux de réfection de bâtiments : 10 ans

RÉSOLUTION NO. 2015-015

Autorisation de dépenses – Renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels de la firme PG Solutions

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport daté du 15 décembre 2014 rédigé par Madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant le renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels de la firme PG Solutions ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels de la firme PG Solutions et ce, sans demander une soumission pour ce faire;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter la somme de 54 222\$, taxes incluses, à la firme PG Solutions.

RÉSOLUTION NO. 2015-016

Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec – Boulevard des Monts

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal et que cette subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit de 35 000\$;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses des travaux de réfection sur le boulevard des Monts pour un montant de 35 000\$, lequel peut faire l'objet de subventions conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses concernant les travaux de réfection sur le boulevard des Monts au montant de 36 677\$, soient affectées aux subventions pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

D'autoriser la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisé à soumettre les formulaires intitulés « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-017

Plan municipal d'emplois – Centres jeunesse du Québec

ATTENDU l'invitation de l'Union des municipalités du Québec à s'associer au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adhère au plan municipal d'emploi ;

QUE le conseil autorise l'octroi d'un poste au Service des travaux publics ou au Service des loisirs, à cette fin ;

QUE le directeur général ou la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer tous les documents requis à la mise en œuvre de ce plan.

RÉSOLUTION NO. 2015-018

Autorisation de signature – Contrat de service de Jobillico - recrutement

ATTENDU le rapport de Madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 19 décembre 2014 relativement au contrat de service avec la firme Jobillico ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer un contrat de 2 ans pour les années 2015 et 2016 avec la firme Jobillico, au tarif de 2 545\$ plus taxes;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2015-019

Embauche du directeur du Service des travaux publics et ajustement de vacances accordées à la greffière et directrice des Services juridiques

ATTENDU le rapport rédigé le 13 janvier 2015 par Monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche de Monsieur Patric Lacasse à titre de directeur du Service des travaux publics et à l'ajustement de vacances accordées à Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Patric Lacasse à titre de directeur du Service des travaux publics, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport ;

QUE celui-ci soit assujetti à la politique des conditions de travail et de rémunération du personnel cadre de la ville de Sainte-Adèle en vigueur ;

QUE le conseil accepte également l'ajustement des vacances accordées à Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, à trois semaines dès le 1^{er} janvier 2015 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2015-020

Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-021

Recommandation de paiement # 2 – Travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs (SP-2014-178)

ATTENDU le rapport de Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 22 décembre 2014 relativement aux travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie PLC (9220-9733 Québec inc.), une somme de 33 092,10\$, taxes incluses, conformément à la résolution 2014-178, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-022

Recommandation de paiement # 2 – Travaux de construction – Programme de réfection routière 2014 (PRR-2014) (SP-2014-175)

ATTENDU le rapport de Monsieur Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 9 janvier 2015 concernant les travaux de construction du programme de réfection routière 2014 (PRR-2014)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Desjardins inc., une somme de 134 341,31\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1198, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-023

Recommandation de paiement – Acquisition, livraison et installation d'une patinoire (SP-2014-185)

ATTENDU le rapport de Monsieur Ronald Denault, chargé de projets à la division Génie, daté du 14 janvier 2015 relativement à l'acquisition, la livraison et l'installation d'une patinoire à la Place des Citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Omnitech Sports, une somme de 63 023,98\$, taxes incluses, à même les fonds des parcs et espaces verts et que le solde soit acquitté à même l'excédent de fonctionnement non affecté, adopté par la résolution 2014-307 à la séance ordinaire du 20 octobre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2015-024

Mandat à la firme Équipe Laurence - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Réservoir Mont-Gabriel

ATTENDU la correspondance de la chargée de projets de la division génie du Service des travaux publics relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour la reconstruction du réservoir Mont-Gabriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'experts-conseils Équipe Laurence pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (art. 22 de la L.Q.E.) ;

QUE le Conseil confirme que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE de plus la Ville autorise la firme d'experts-conseils à transmettre au ministère les plans *tel que construit*, et ce, dans les soixante jours de la fin des travaux ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre du ministère des Finances, au montant de 562\$ pour la demande de certificat d'autorisation.

RÉSOLUTION NO. 2015-025

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 2 décembre 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2014-114

762, rue des Guérêts

Réduire la distance par rapport à la rive de la rivière aux Mulets de 3 mètres à 0 mètre pour le bâtiment principal, une partie du foyer, la fenêtre en baie et un escalier, ainsi que permettre l'empiètement d'une partie du foyer, de la fenêtre en baie et d'un escalier dans la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets, tels que montrés au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2014 (dossier 8216, minute 8296) et ce afin de régulariser la localisation du bâtiment existant ;

Résolution du CCU – 2014-115

801, rue Valiquette

Réduire la marge avant du bâtiment principal de 6 mètres à 5,23 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 18 novembre 2014 (dossier 2419, minute 1283) et ce, afin de régulariser la localisation du bâtiment existant ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2015-026

Mandat – Requête en Cour supérieure – Location touristique illégale – 491, chemin du Sommet-Bleu

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 7 janvier 2015;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage 1200-2012-Z, la location d'une résidence pour un court séjour (moins de 120 jours) est considérée comme un usage commercial d'hébergement (résidence de tourisme) et qu'un tel usage n'est pas autorisé dans la zone résidentielle RA-008 où est situé l'immeuble sis au 491, chemin du Sommet-Bleu ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet de faire cesser l'usage commercial illégal de résidence de tourisme ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-027

Mandat – Requête en Cour supérieure – Démolition des serres – 1511, rue de la Vallée

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 7 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet que le propriétaire exécute les travaux de démolition et nettoyage requis, à défaut de quoi la Ville de Sainte-Adèle pourra les entreprendre elle-même et imposer le coût des travaux au compte de taxe de l'immeuble ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-028 **AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-3, amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin :

1. De modifier le plan des affectations du sol pour :
 - Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
 - Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;
2. De modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement.

RÉSOLUTION NO. 2015-029 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-030 **AVIS DE MOTION**

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les

modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

RÉSOLUTION NO. 2015-031
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain.

RÉSOLUTION NO. 2015-032
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales.

RÉSOLUTION NO. 2015-033
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande.

RÉSOLUTION NO. 2015-034
AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PC-2 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres.

RÉSOLUTION NO. 2015-035
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1209 pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-036
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1210, pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR-2015).

RÉSOLUTION NO. 2015-037

Projet de règlement 1200-2012-PU-3, amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-PU-3, amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PU-3, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » afin :

3. De modifier le plan des affectations du sol pour :

- Aggrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
- Aggrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;

4. De modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-038

Projet de règlement 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-10, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-039

Projet de règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et

plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-11, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-040

Projet de règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-L-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-041

Projet de règlement 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-C-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-042

Projet de règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande, soit adopté et qu'il porte le numéro 1000-2008-PPC-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 9 février 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-043

Projet de règlement 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PC-2, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2015-044

Règlement 1207 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1207 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions, soit adopté et qu'il porte le numéro 1207 ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 4 983 484,72\$ pour la période du 6 au 12 décembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 592 602,44\$ pour la période du 13 au 23 décembre 2014.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 129 452,12\$ pour la période du 24 décembre 2014 au 9 janvier 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 384 442,49\$ pour le mois de novembre 2014.
- Engagements au montant de 230 239,66\$ pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1204 pour l'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Félicitation à Madame Lili-Ann de Francesco – Qualifiée à l'émission La Voix

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. John Butler

-Les immeubles de La Rolland, vendus pour la somme de 2 millions de dollars et signé ce jour.

Mme Nadine Brière

-Souligne le 25^e anniversaire des Plaisirs d'hiver
-Souligne l'ouverture des pistes de ski de fond et raquettes

M. John Butler

-Mentionne que pour l'année 2014, 33 millions de dollars ont été investis à Sainte-Adèle
-Souhaite une bonne année 2015 à tous

M. Pierre Morabito

-Rappel de déneiger les balcons, les sorties d'urgence pour une intervention plus rapide par le Service de Sécurité Incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Clément Bernier

-Litige dans le dossier de la Croix, il avait compris qu'il y avait eu un règlement.
-Demande combien coûteront les nouvelles procédures.

Mme Gaétane Auger

-Demande quel est le montant du non règlement du conflit
-Demande qui va payer la note
-Demande si un règlement hors cour a été envisagé?
-Demande combien en coûtera à chaque citoyen?
-Demande s'il y a eu un référendum
-Pourquoi ne pas plutôt dédier les sommes aux jeunes?

Mme Guylaine Comeau

-Depuis combien de temps la Croix est-elle là?
-Demande pourquoi les gens ont-ils commencé à poursuivre?

Mme Gaétane Auger

-Demande si le litige a un impact sur les citoyens.

M. Pierre Paquin

-Prétend que l'avocat de M. Lupien aurait envoyé une lettre à l'effet qu'il voudrait céder la Croix à la Fabrique
-Demande si les Maalouf sont les acheteurs initiaux de la Rolland?
-Demande quand ont-ils pris possession des immeubles?

M. Luc Dugas

-Inquiet face à la gestion financière de la Ville de Sainte-Adèle – dépôt document – déclaration commune de dossier complet.
-Affirme qu'il est prévu d'engager 253 heures d'avocat pour cette audition, pour un coût d'environ 2 millions de dollars.
-Demande si le Conseil peut adopter une résolution pour forcer une ronde de négociations.
-Affirme qu'il aurait vu l'offre de la partie adverse.
-Demande si le processus judiciaire empêche un règlement hors cours.

Mme Doris Poirier

-Demande si on permet à un citoyen de ne pas se conformer à un jugement, à combien de gens permettrons-nous de ne pas se conformer?
-Demande pourquoi la Ville engage encore un directeur du Service des travaux publics
-Veut savoir quel est la nature du règlement de décret des dépenses à des fins industrielles.
-Relativement à la subvention Plein Air de Sainte-Adèle, est-ce que ça comprend le lac et l'entretien des réseaux?
-Demande, concernant les projets de règlements de zonage, pourquoi il y a tant de changements?
-Demande quelle est la démolition de la serre?

RÉSOLUTION NO. 2015-045

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h25.

(s) Réjean Charbonneau

M. Réjean Charbonneau, maire

(s) Marie-Pier Pharand

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 février 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Nadine Brière

Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau et madame la conseillère Lise Gendron étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et la greffière.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-046

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 février 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2015.

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.11) Abrogation de résolutions – Politique de financement d'infrastructures

RÉSOLUTION NO. 2015-047

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-048

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé rétroactivement à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-bénéfice du Centre Prévention Suicide le Faubourg	4 février 2015 à Saint-Sauveur	125\$	M. Pierre Morabito

QUE le membre du conseil mentionné est autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il a effectuées et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-049

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 12 décembre 2015 – Guignolée 2015

ATTENDU la requête formulée le 13 janvier 2015 par Mme Manon Legris, adjointe du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier, afin de récolter des sommes d'argent visant à soutenir cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 12 décembre 2015, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2015, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2015-050

Autorisation de signature – Entente frais d'entretien du chemin Val-Royal et rue Vésinet

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques daté du 8 mai 2014 relativement à l'entente intermunicipale avec Val-Morin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Val-Morin, concernant le partage de l'entretien du chemin Val-Royal et la gestion des matières résiduelles sur le chemin du Vésinet ;

Que le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2015-051

Renouvellement – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2015

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 31 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 aux différents assureurs suivants via le courtier BFL Canada risques et assurances inc, 2001, McGill College, bureau 2200, Montréal, Québec, H3A 1G1:

Assurances	Assureurs
Biens	AIIG du Canada
Bris des machines	Royal Sun Alliance
Délits	Travelers
Responsabilité primaire	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Northbridge
Atteinte à l'environnement	ACE/INA
Pompiers volontaires	SSQ
Cadres et dirigeants	SSQ
Remboursement frais juridiques (C-21)	Intact Assurance

DE verser, pour le terme du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, la prime de la Ville de Sainte-Adèle soit 181 604,20 \$ (incluant les taxes) au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit BFL Canada risques et assurances inc.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les factures, les avenants et/ou les notes de couverture.

D'autoriser la greffière et directrice des Services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-052

Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2015, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1er versement	le ou vers le 31 janvier 2015	50 000\$
2e versement	avril 2015	50 000\$
3e versement	juillet 2015	50 000\$
4e versement	septembre 2015	50 000\$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2014 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-053

Autorisation de signature - Entente pour la fourniture d'un service d'appels d'urgence 911

ATTENDU QUE l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et Bell Canada relativement à la fourniture d'un service d'appels d'urgence 911 viendra à échéance prochainement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à renouveler entre la Ville de Sainte-Adèle et Bell Canada concernant la fourniture d'un service d'appels d'urgence 911 ;

D'autoriser le maire et la greffière et directrice des Services juridiques à signer cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-054

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur John Butler déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Butler ne participera pas à cette décision.

Autorisation de signature – Quittance et mainlevée des hypothèques – La Corporation du Parc d'Affaires La Rolland

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'acte de quittance et mainlevée, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE monsieur le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels de l'étude *Voizard, Voizard notaires*, pour l'attestation des signatures, le tout en temps et lieu.

Monsieur le conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-055

Autorisation de signature – Entente tripartite (Société d'habitation du Québec, Office municipal d'habitation et Ville de Sainte-Adèle) – Logements abordables

ATTENDU l'adoption du règlement 1180-1 lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2014, amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « *AccèsLogis Québec* »;

ATTENDU le projet d'entente à intervenir pour ce faire annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation;

QUE le monsieur le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'entente;

QUE la Ville couvrira 10% des coûts du programme de supplément au loyer et autorise l'Office Municipal d'habitation de Sainte-Adèle à gérer les modalités du programme ;

QUE la date d'entrée en vigueur de l'entente tripartite soit rétroactive au 1^{er} septembre 2014 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-056

Nouvelle délimitation du réseau d'égout

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le plan C.I.V. 002, daté du 26 juin 2014 proposé par la division génie du Service des travaux publics démontrant la nouvelle délimitation du réseau d'égout.

RÉSOLUTION NO. 2015-057

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-Bénéfice du Président Fondation Sports-Études A.-N. Morin	19 février 2015 Club de golf de La Vallée	60 \$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito M. John Butler

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-058

Achat regroupé – Services de mobilité cellulaires – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU le rapport daté du 6 février 2015 rédigé par Madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant les achats regroupés pour les services de mobilité cellulaires avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour les services de mobilité cellulaires avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du 1^{er} juin 2015 au 30 mai 2019 ;

QUE Madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-059

Emprunt temporaire – Règlement 1204 pour l'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1204

Règlement numéro 1204 pour payer les coûts d'acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin, ainsi que tous les frais inhérents, pour un montant ne devant pas excéder 368 700 \$

Montant autorisé : 368 700\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2015-060

Adjudication - Entretien ménager Centre Communautaire - Place des citoyens (SP-2015-05)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'entretien ménager du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et de la Place des citoyens (SP-2015-05)

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montant	Durée / contrat
2968-1913 Québec inc. Inter-Québec Nettoyeur 2000 enr	76 126,41\$	3 ans
Multi-Services Premier inc.	192 120,93\$	3 ans
Maintenance Trans-Québec inc.	255 244,50\$	3 ans

ATTENDU la recommandation de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 9 février 2015 ;

ATTENDU la lettre de Monsieur Donato Rainone, président de la compagnie 2968-1913 Québec inc., Inter-Québec Nettoyeur 2000 enr., datée du 6 février 2015, relativement à leur désistement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'entretien ménager du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et de la Place des citoyens, au 2^e plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Multi-Services Premier inc., 502, rue de Gaspé, Montréal, Québec, H3E 1E7, pour un montant de 192 120,93\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les disponibilités budgétaires aux comptes 701-20-522 et 702-30-522

RÉSOLUTION NO. 2015-061

Adjudication – Entretien ménager bâtiments municipaux (SP-2015-06)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard à l'entretien ménager des bâtiments municipaux (SP-2015-06) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montant	Durée / contrat
Multi-Services Premier inc.	197 970,85\$	3 ans
2968-1913 Québec inc Division Inter-Québec Nettoyeur 2000 enr.	289 931,98\$	3 ans
Maintenance Trans-Québec inc.	299 394,90\$	3 ans

ATTENDU la recommandation de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 5 février 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Multi-Services Premier inc, 502, de Gaspé, Montréal, Québec, H3E 1E7, pour un montant de 197 970,85\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les disponibilités budgétaires aux comptes suivants :

701-20-522 (bibliothèque)
320-00-522 (garage)
190-00-522 (hôtel de ville/police)

RÉSOLUTION NO. 2015-062

Recommandation de paiement – Décompte provisoire – Travaux de réfection mineure de pavage 2014

ATTENDU la recommandation du 29 janvier 2015, transmise par Monsieur Maxime Lévesque, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte provisoire, concernant les travaux supplémentaires de réfection mineure de pavage pour l'année 2014 ;

ATTENDU la résolution 2014-349 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2014 autorisant les travaux supplémentaires qui devaient être réalisés pour la réfection de certaines rues sur le territoire de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle, une somme de 1 667,99\$ taxes incluses à même les fonds prévus à la résolution 2014-349, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-063

Recommandation de paiement #5 – Travaux de réfection du réseau d'aqueduc - Secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à Intact compagnie d'assurance inc. pour *Location Jean Miller*, une somme de 36 329,07 \$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1185, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-064

Autorisation de signature – Entente – Travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire – Rue du Sommet

ATTENDU le projet des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans l'emprise de la rue du Sommet, proposé par le promoteur M. Mario Riel ;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire dans l'axe de la rue du Sommet proposé par le promoteur desserviront les lots adjacents appartenant au propriétaire, M. Mario Riel;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sera requis dans le cadre de ce projet avant la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville ne s'objecte pas aux travaux de prolongement proposés par le promoteur Monsieur Mario Riel, sous réserve de l'approbation des plans par le chef de division génie du Service des travaux publics et conditionnellement à l'obtention du certificat du MDDELCC;

QUE la Ville accepte la présentation du projet au MDDELCC, par la firme Équipe Laurence, à titre de représentant du promoteur;

QUE le promoteur remette un chèque visé, émis au nom de la Ville de Sainte-Adèle, au montant de 2000 \$ pour couvrir les frais de gestion du dossier ;

QUE la Ville accepte la cession des infrastructures dès qu'elles seront complétées et jugées conformes aux plans et devis, soit conditionnellement à la réception d'une attestation de conformité signée par un ingénieur, à la fin des travaux;

QUE le promoteur mandate un notaire afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties;

QUE le promoteur mandate un arpenteur-géomètre afin de faire les relevés et préparer la description technique ;

QUE cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les coûts des travaux ainsi que les honoraires professionnels soient à la charge du promoteur ;

QUE le maire et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2015-065

Recommandation de paiement de retenue – Travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs (SP-2014-178)

ATTENDU le rapport de Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 2 février 2015 relativement aux travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie PLC (9220-9733 Québec inc.), une somme de 4 469,66\$, taxes incluses, conformément à la résolution 2014-281, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-066

Recommandation de paiement #2 – Acquisition, livraison et installation d'une patinoire (SP-2014-185)

ATTENDU le rapport de Monsieur Ronald Denault, chargé de projets à la division génie du Service des travaux publics, daté du 3 février 2015 relativement à l'acquisition, la livraison et l'installation d'une patinoire à la Place des Citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Omnitech Sports*, une somme de 3 909,15\$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté, tel qu'adopté par la résolution 2014-307 à la séance ordinaire du 20 octobre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2015-067

Adjudications – Collectes des matières résiduelles (déchet, recyclage et matières organiques) (SP-2015-01 et SP-2015-02)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les collectes des matières résiduelles (déchet et recyclage) (SP-2015-01) ;

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les collectes des matières résiduelles organiques (SP-2015-02) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les résultats de l'ouverture sont les suivants :

No de la soumission	Noms des soumissionnaires	Montant	Durée / contrat
SP-2015-01	Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	6 854 748,33\$	5 ans
SP-2015-02	Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	1 721 388,04\$	5 ans

ATTENDU l'analyse des soumissions préparée par madame Louise Yale, chargée de projets à la division Génie du Service des travaux publics, datée du 13 février 2015, telle qu'annexée à la présente ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les deux soumissions conformes présentées par la compagnie Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, située au 4799, rue Bernard-Lefebvre, Laval (Québec) H7C 0A5 pour la collecte des matières résiduelles (déchets, recyclage et matières organiques) ;

D'accorder les contrats à la compagnie conformément au document d'analyse de la soumission ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-068

Adjudication – Gestion d'un éco-centre (SP-2015-03)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la gestion d'un éco-centre (SP-2015-03) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montant	Durée / contrat
Services Sanitaires M.A.J. inc et sa division Compo Recycle	2 291 827,95\$	5 ans

ATTENDU l'analyse des soumissions préparée par madame Louise Yale, chargée de projets à la division Génie du Service des travaux publics, datée du 13 février 2015, tel qu'annexée à la présente ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Services Sanitaires M.A.J. inc et sa division Compo Recycle, située au 225, rue du Progrès à Chertsey ;

D'accorder le contrat à la compagnie conformément aux documents de la soumission ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-069

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 février 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-001

1000, rue des Tournesols
Laurent A. Bleau

- **Modification au permis no. 2014-0304**

Résolution C.C.U. 2015-002

805, rue Blondin
Inter-Loge Centre-Sud

- **Modification au permis no. 2013-0098**

Résolution C.C.U. 2015-003

950, chemin Saint-Germain
Daniel Patry et Johanne St-Michel

- **Modification au permis 2013-0428**

Résolutions C.C.U. 2015-005 et 2015-006

1069, boulevard de Sainte-Adèle
Administration RM inc. (Théâtre Sainte-Adèle)

- **Enseigne et rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-007

1806-1808, boulevard de Sainte-Adèle
Jacques Meunier

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-008

393, boulevard de Sainte-Adèle
9105-2811 Québec inc. (Unik Soins)

- **Enseigne**

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- **Résolution C.C.U. 2015-004**
1126, boulevard de Sainte-Adèle – Le Carrefour de Sainte-Adèle inc. –
Modification au permis 2014-0496

RÉSOLUTION NO. 2015-070

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **858-860, rue Blondin** afin de permettre, pour l'habitation trifamiliale existante, l'aménagement d'un stationnement composé de deux espaces de stationnement distincts sans allée d'accès et allée de circulation permettant que les véhicules puissent y entrer et en sortir en marche avant, de telle sorte que chaque case de stationnement donne directement sur la rue, le tout tel que présenté au Plan concept 1 | préliminaire (15 janvier 2015) joint au document préparé par la firme URBA+ consultants, intitulé « Demande de dérogation mineure, lot 3 888 499 | 858-860, rue Blondin » en date du 20 janvier 2015.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **220, chemin du Mont-Loup-Garou** afin :

- dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'une piscine creusée, de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 1,38 mètre de la piscine projetée et un empiètement de 4,95 mètres du trottoir projeté adjacent à ladite piscine, le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);
- de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 7,79 mètres d'une remise existante, tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **lot 3 888 410 (rue de l'Orée-des-Bois)** afin de réduire la largeur de la ligne arrière de la parcelle no. 1 projetée de 5 mètres à 0 mètre, telle que montrée au document préparé par la firme Équipe Laurence Experts-Conseils, dossier 51.56.01, version du 10/12/2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mars 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-071

Mandat – Requête en Cour supérieure – Démolition des fondations – 2820, rue Boyer

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 2820, rue Boyer a été incendié le 17 juin 2013;

ATTENDU QUE selon l'article 66 du *Règlement de construction 1200-2012-C*, une construction incendiée doit être démolie, y compris ses fondations, et le terrain doit être entièrement débarrassé des débris et gravats dans les 180 jours suivant le jour de l'incendie ;

ATTENDU que ce délai de 180 jours est largement expiré ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Marie-Pier Pharand soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet que le propriétaire exécute les travaux de démolition de la fondation, à défaut de quoi la Ville pourra entreprendre elle-même et imposer le coût des travaux au compte de taxe de l'immeuble situé au 2820, rue Boyer à Sainte-Adèle ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit Monsieur Roger Maalouly ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-072

Autorisation de signature – Festival de la chanson des Laurentides

ATTENDU la recommandation transmise le 6 janvier 2015 par Madame Caroline Nielly, Coordonnatrice au développement culturel et communications, concernant la tenue de la deuxième édition du « Festival de la chanson des Laurentides » qui se tiendra du 5 au 8 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Festival de la chanson des Laurentides » qui se tiendra du 5 au 8 août 2015 et autorise l'octroi d'une aide financière à *Festival de la chanson des Laurentides* au montant de 10 000\$;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-073

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Mandat de gestion de la Place des citoyens (SP-2015-04)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat de gestion de la Place des citoyens ;

ATTENDU QUE deux compagnies, soit *Le groupe Sodem inc* et *Ronald Dalbec* ont présenté une soumission ;

ATTENDU que les prix soumis dépassent largement le budget disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2015-074

Autorisation de signature - Entente avec FC Boréal (soccer)

ATTENDU la correspondance transmise le 28 janvier 2015 par Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, relativement à la signature d'une entente avec le club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le club de soccer FC Boréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

D'autoriser le maire et le directeur du Service des loisirs à signer cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-075

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Gestion des tennis municipaux – INV-2014-193

ATTENDU le rapport de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 9 février 2015 relativement à l'appel d'offres pour la gestion des tennis municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la gestion des tennis municipaux ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 février dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires, soit *Greg Harmon* et la firme *Quarante-zéro inc.* ont présenté une soumission ;

ATTENDU QUE le prix soumis dépasse largement le budget disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil rejette à toutes fins que de droit la soumission conforme déposée par la compagnie précitée.

RÉSOLUTION NO. 2015-076

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1211 décrétant un emprunt afin de réaliser des travaux pour l'automatisation (télémetrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc.

RÉSOLUTION NO. 2015-077
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1212 décrétant un emprunt afin de réaliser des travaux de relocalisation du poste de suppression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation toutes les servitudes et immeubles requis.

RÉSOLUTION NO. 2015-078
AVIS DE MOTION

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1214 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour la reconstruction du poste de suppression Souchets.

RÉSOLUTION NO. 2015-079
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1215 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville et sous la rue des Souchets.

RÉSOLUTION NO. 2015-080
AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1216 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Rolland, Dubé, Valiquette, Maurice-Aveline et de Montreux.

RÉSOLUTION NO. 2015-081
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1217 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour la réfection par gainage des conduites d'égout des domaines Habitat et Paysan.

RÉSOLUTION NO. 2015-082
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1218 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame.

RÉSOLUTION NO. 2015-083

Deuxième projet de règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le deuxième projet de règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de

rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-11, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2015-084

Deuxième projet de règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le deuxième projet de règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-L-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2015-085

Règlement 1200-2012-Z-9 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-9 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-9, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-086

Règlement 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-10, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-087

Règlement 1200-2012-PU-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-3, amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PU-3, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » afin :

1. De modifier le plan des affectations du sol pour :

- Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
- Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation « villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;

2. De modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-088

Règlement 1210 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR-2015)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1210 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, profilage et/ou nettoyage de fossés, nettoyage de ponceaux, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements et tous autres travaux nécessaires, pour les fins du présent règlement, incluant le paiement des honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes (PRR-2015), soit adopté et qu'il porte le numéro 1210.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-089

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur John Butler déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Butler ne participera pas à cette décision.

Règlement 1209 décrétant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1209 décrétant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2015, soit adopté et qu'il porte le numéro 1209.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration - 399 051,68\$ pour la période du 10 au 16 janvier 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 170 977,48\$ pour la période du 17 au 23 janvier 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 059 790,10\$ pour la période du 24 au 30 janvier 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 374 866,75\$ pour la période du 31 janvier au 6 février 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 324 583,15\$ pour la période du 7 au 13 février 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 619 994,21\$ pour le mois de décembre 2014.
- Engagements au montant de 779 932,02\$ pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

Dépôt délégation – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Correspondance du MAMOT – Plainte, possibles situations de conflits d'intérêts

Procès-verbal de correction – Règlement 1204 – Acquisition d'un nouveau camion porteur six roues pour le Service des travaux publics et pour réaliser des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin

Dépôt délégation – Règlement 1203 – Embauche d'un employé permanent en remplacement de Monsieur Serge Pinard

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Claude Lavendier

-Demande, pour l'enlèvement des ordures, dans le contrat avec l'entrepreneur, sera-t-il demandé que les couvercles soient refermés.

-Plan bien défini avec des moyens pour réduire les taux de taxation des citoyens? Est-il nécessaire de dépenser 6 millions dans la Place des citoyens? Les agents d'immeubles attirent leurs clients vers d'autres villes.

-Qu'arrive-t-il du projet du Chantecler?

M. Antoine Duchesne

-Pour le compostage, il est d'opinion que le compostage maison coûterait moins cher.

-Trouve que le montant de ses taxes est élevé.

Mme Ginette Germain

-Les maisons ne se vendent plus à Sainte-Adèle.

-Demande pourquoi les gens ont-ils commencé à poursuivre, dans le dossier de la Croix?

Mme Doris Poirier

-Félicitation pour la Place des citoyens.

-Point 2.8 de la séance, relativement à la radiation et mainlevée des hypothèques, avons-nous encaissé le 2 millions et la taxe de mutation?

-Point 12.5 de la séance, relativement au remplacement de Monsieur Serge Pinard, avait été congédié et maintenant vous le remplacez?

-Incendie à l'île verte, où en sommes-nous à la Ville de Sainte-Adèle?

RÉSOLUTION NO. 2015-090

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h17.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse suppléante

(s) Yan Senneville

Yan Senneville,
Greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 mars 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le conseiller John Butler était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier par intérim.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-091

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2015.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.10) Demande d'autorisation – Projet de route touristique « Route des Belles-Histoires »

RÉSOLUTION NO. 2015-092

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-093

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper bénéfique – Société canadienne de la sclérose en plaques (Laurentides)	9 avril 2015 – École Hôtelière des Laurentides	125 \$ (incluant les taxes)	M. Roch Bédard
Nuit adéloise Desjardins	2 mai 2015 / Hôtel le Chantecler	150\$ plus taxes	Mme Lise Gendron M. Roch Bédard M. John Butler M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito
Classique de golf Moisson Laurentides	2 juin 2015 / Club de golf Le Blainvillier	225\$	M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-094

Nomination de Monsieur Roch Bédard à titre de maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller Roch Bédard soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 23 mars 2015 au 19 juillet 2015 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2015-095

Nomination de membre citoyen – Comité consultatif en environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Louis Tanguay à titre de membre non-permanent du Comité consultatif en environnement, du 9 avril 2015 au 31 décembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2015-096

Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC des Pays-d'en-Haut a l'obligation de réviser son schéma de couverture de risques en incendie au cours de la sixième (6^e) année suivant la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU QUE la recommandation adressée par le comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 6 mars 2013, d'entamer la révision de l'actuel schéma de couverture de risques en incendie (cf. CSI 82-2013) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a acquiescé à pareille recommandation de son comité de sécurité incendie (CSI) et a donc mandaté son chargé de projet en sécurité incendie, Monsieur Guy Meilleur, d'enclencher semblable démarche lors de sa séance du 12 mars 2013 (cf. CM 65-03-13) ;

ATTENDU QUE le projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) présenté lors de la réunion du comité de sécurité incendie (CSI) élargi du 27 janvier 2015, déjà soumis aux autorités du ministère de la Sécurité publique (MSP), semble atteindre les objectifs ciblés par les orientations ministérielles tout en ayant permis de modifier certains objectifs, notamment :

- la visite des risques faibles et moyens ;
- les inspections des risques élevés et très élevés ;
- le nombre de plans d'intervention requis ;
- la force de frappe requise pour les périmètres urbains des municipalités de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour la Ville de Sainte-Adèle de procéder à l'adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) en y incluant le plan de mise en œuvre local, le tout, tel que demandé par le conseil de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie, y incluant le plan de mise en œuvre local de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2015-097

Reconduction du Programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la Ville de Sainte-Adèle ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

DE demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année ;

DE transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, Monsieur Martin Coiteux et au ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao.

RÉSOLUTION NO. 2015-098

Nomination de membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Alexandre Dupuis à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, du 16 mars 2015 au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-099

Demande de permis de voirie – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2015 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2015-100

Adoption – « Principe de taxation » des infrastructures municipales

ATTENDU le rapport rédigé le 9 mars 2015 par Monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, faisant suite à une rencontre de travail entre différents services de la ville (Direction générale, les services de la trésorerie, du greffe et des services techniques) ;

ATTENDU QUE les modalités de taxations doivent être précisées concernant tous les emprunts pour des plans et devis, surveillance et travaux d'infrastructures (pavage, aqueduc, égout et acquisition d'équipement) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte les principes et lignes directrices de taxation des infrastructures municipales pour les emprunts à venir ;

QUE le conseil abroge les résolutions 99-140 et 2000-068.

RÉSOLUTION NO. 2015-101

Demande d'autorisation – Projet de route touristique « Route des Belles-Histoires »

ATTENDU QUE le Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides ;

ATTENDU QUE le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, par la résolution numéro CM 215-10-14, a accepté de participer au projet Route des Belles-Histoires dont le tracé dans la partie de la MRC représente 23 km sur un total de 281 km élaboré par Tourisme Laurentides ;

ATTENDU QUE le financement de la route des Belles-Histoires est pris en charge par la MRC des Pays-d'en-Haut (résolution numéro CM 215-10-14 ci-annexée) à partir de 2015, et ce, jusqu'en 2019 ;

ATTENDU QUE la route traverse le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère de Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires ;

QUE le conseil accepte de préserver le paysage le long du corridor routier.

RÉSOLUTION NO. 2015-102

Suspension sans traitement des employés 430549 et 430579

ATTENDU les lettres de monsieur Pierre Dionne, directeur général, datées du 4 mars 2015 ;

ATTENDU les articles 71 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettant aux membres du conseil municipal de suspendre un employé sans traitement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE suspendre sans traitement l'employé numéro 430549 pour la journée du 19 mars 2015;

DE suspendre sans traitement l'employé numéro 430579 pour trois jours soit, les 18 mars, 25 mars et le 1^{er} avril 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-103

Acceptation de la démission d'une employée

ATTENDU QUE Madame Marie-Pier Bouchard-Pharand, greffière et directrice des Services juridiques, a remis sa démission ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la démission de Madame Marie-Pier Bouchard-Pharand en date de 9 mars 2015;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-104

Cautionnement d'exécution – Fauchage des accotements (INV-2014-161)

ATTENDU la recommandation de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 6 février 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le cautionnement d'exécution au montant de 1 839,60\$ soit retourné à l'Entreprise Lake inc.;

QUE le Service de trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu

RÉSOLUTION NO. 2015-105

Adjudication – Location de balais mécaniques (SP-2015-08)

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la location de balais mécaniques (SP-2015-08)

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 mars 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENTU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montant	Durée / contrat
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	126 242,55\$	3 ans
Les Entreprises Myrroy inc.	129 691,80\$	3 ans

ATTENDU la recommandation de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 6 mars 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la location de balais mécaniques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Entretiens J.R. Villeneuve*, 906, rue Jacques-Paschini, Bois-des-Filions, Québec, J6Z 4W4, pour un montant de 126 242,55\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-106

Recommandation de paiement final – Réfection de la chaussée partie de la rue des Plaines (INV-2012-130)

ATTENDU le rapport de Madame Louise Yale, chargée de projets à la division génie du Service des travaux publics, daté du 17 février 2015 relativement aux travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la rue des Plaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Les Entreprises Guy Desjardins Inc.* la somme de 2 108,26\$, taxes incluses, selon les dispositions de la résolution # 2012-303.

RÉSOLUTION NO. 2015-107

Recommandation de paiement – Décompte progressif # 21r4 (libération de retenue) – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 5 mars 2015, transmise par Monsieur Olivier Maître ing., chef de division génie du Service des travaux publics relativement au paiement du décompte #21r4 (libération de retenue) concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dispositions de la résolution 2014-0256 soient amendées pour que le décompte provisoire 21r1 soit nul d'effet et par lequel il est remplacé par le présent décompte 21r4;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Construction Hugo Alary (CHA) Inc.* la somme de 561 223,76\$ taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 4 mars 2015, rédigée par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-108

Autorisation de signature – Entente – Travaux de prolongement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout – Les Berges du Mont-Gabriel – rue Orée-des-Bois et rue des Berges

ATTENDU les travaux de prolongement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout de la rue Orée-des-Bois et de la rue des Berges, proposés par le promoteur 9316-5447 Québec inc.;

ATTENDU QUE les plans d'implantation des bâtiments principaux projetés, le plan de drainage et le type et la mise en place de remblai à proximité des talus à risque ont été approuvés par une firme spécialisée en géotechnique;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sera requis dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ne s'objecte pas aux travaux de prolongement proposés par le promoteur 9316-5447 Québec Inc. avec les plans approuvés par le chef de la division génie du Service des travaux publics produits par Équipe Laurence, Experts-Conseils (no. de projet 51.56.02, daté du 04/03/2015) et qui doivent être approuvés par une firme spécialisée en géotechnique et conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation ;

QUE le conseil ne s'objecte pas à la délivrance du certificat autorisation par le ministère et accepte la présentation du projet au ministère par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence, Experts-Conseils ;

QUE le conseil autorise l'émission du certificat de conformité du projet aux règlements municipaux, suite à l'approbation des plans déposés et à être transmis, par le requérant, au ministère pour l'obtention du certificat d'autorisation ;

QUE le conseil s'engage, dans le cadre des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

QUE le conseil s'engage à prendre possession du prolongement des réseaux après la construction, le tout conditionnellement à la réception d'une attestation de conformité signée par un ingénieur ;

QUE le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties et l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE les promoteurs mandatent leur notaire afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties, que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires et les frais soient à la charge du promoteur.

RÉSOLUTION NO. 2015-109

Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Automatisation (téléométrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE des travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc sont requis sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU;

ATTENDU QUE la Ville autorise qu'une demande d'aide financière dans le cadre de PRIMEAU soit déposée;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie du service des travaux publics, afin de déposer une demande de subvention dans le cadre de PRIMEAU au MAMOT dans le projet d'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tous les documents requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-110

Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Reconstruction du poste de surpression Souchets

ATTENDU QUE des travaux pour la reconstruction complète du poste de surpression Souchets sont requis pour desservir en eau potable une partie du secteur Deauville;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU;

ATTENDU QUE la Ville autorise qu'une demande d'aide financière dans le cadre de PRIMEAU soit déposée pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Monsieur Olivier Maître, ing., chef de la division génie du Service des travaux publics, afin de déposer une demande de subvention dans le cadre de PRIMEAU au MAMOT pour le projet de reconstruction du poste de surpression Souchets;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tous les documents requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-111

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 février 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil :

a) ACCEPTE les demandes de dérogation mineure suivantes :

Résolution du CCU – 2015-09

858-860, rue Blondin

Permettre, pour l'habitation trifamiliale existante, l'aménagement d'un stationnement composé de deux espaces de stationnement distincts sans allée d'accès et allée de circulation permettant que les véhicules puissent y entrer et en sortir en marche avant, de telle sorte que chaque case de stationnement donne directement sur la rue, le tout tel que présenté au Plan concept 1 | préliminaire (15 janvier 2015) joint au document préparé par la firme URBA+ consultants, intitulé « Demande de dérogation mineure, lot 3 888 499 | 858-860, rue Blondin » en date du 20 janvier 2015 ;

Résolution du CCU – 2015-011

Lot 3 888 410 (rue de l'Orée-des-Bois)

Réduire la largeur de la ligne arrière de la parcelle no. 1 projetée de 5 mètres à 0 mètre, telle que montrée au document préparé par la firme Équipe Laurence Experts-Conseils, dossier 51.56.01, version du 10/12/2014

b) QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2015 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2015-010

220, chemin du Mont-Loup-Garou

Afin de :

- dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'une piscine creusée, de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 1,38 mètre de la piscine projetée et un empiètement de 4,95 mètres du trottoir projeté adjacent à ladite piscine, le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);
- de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 7,79 mètres d'une remise existante, tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2015-112

Aide financière – Centre International de poésie des Laurentides (CIPL) – 10e édition de la « Nuit laurentienne de la poésie »

ATTENDU le rapport transmis le 12 février 2015 par Madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications du Service des

loisirs, concernant une aide financière au Centre International de Poésie des Laurentides (CIPL);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement « Nuit laurentienne de la poésie» qui se tiendra le 24 octobre 2015 à la Place des citoyens et autorise l'octroi d'une aide financière au Centre International de Poésie des Laurentides (CIPL) au montant de 5 000\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-113

Approbation du plan d'action triennal « Municipalité Amie des Aînés » (MADA) et nomination du comité de suivi

ATTENDU la correspondance transmise le 5 février 2015 par Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, concernant le plan d'action de la « Municipalité Amie des Aînés » (MADA);

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Municipalité Amie des Aînés – Plan d'action 2015-2016-2017», le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

QUE le conseil nomme le directeur du Service des loisirs, Madame la conseillère Lise Gendron ainsi que la coordonnatrice à la vie communautaire et associative du Service des loisirs, à titre de membres du comité de suivi pour le plan d'action triennal (2015-2017) de « *Municipalité Amie des Aînés* » (MADA).

RÉSOLUTION NO. 2015-114

Autorisation de signature – Entente de gestion des terrains de tennis municipaux de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Greg Harmon, relativement à la gestion des terrains de tennis municipaux, pour la période s'échelonnant du 24 avril 2015 au 11 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir pour ce faire avec Monsieur Greg Harmon pour la gestion des terrains de tennis municipaux;

QUE Monsieur Pierre Dionne, directeur général soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-115

Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

ATTENDU la correspondance de Monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, datée du 12 mars 2015, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

De désigner Madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2015-116

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1145-1 amendant les règlements 1145-2010 et 1145-A-2011 concernant la politique de gestion contractuelle.

RÉSOLUTION NO. 2015-117

AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur la totalité du territoire.

RÉSOLUTION NO. 2015-118

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1203-1 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉSOLUTION NO. 2015-119

Règlement 1211 décrétant un emprunt afin de réaliser des travaux pour l'automatisation (télémetrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc et pour emprunter une somme de 414 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 414 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1211 décrétant un emprunt afin de réaliser des travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc et pour emprunter une somme de 414 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 414 000\$, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-120

Règlement 1212 décrétant des travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec, et pour emprunter une somme de 2 486 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 486 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1212 décrétant des travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec, et pour emprunter une somme de 2 486 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 486 000 \$, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-121

Règlement 1214 pour la conception de plans et devis pour la reconstruction du poste de surpression Souchets, et pour emprunter une somme de 70 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 70 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1214 pour la conception de plans et devis pour la reconstruction du poste de surpression Souchets, et pour emprunter une somme de 70 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 70 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-122

Règlement 1215 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville et sous la rue des Souchets, et pour emprunter une somme de 214 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 214 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1215 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville et sous la rue des Souchets, et pour emprunter une somme de 214 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 214 000\$, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-123

Règlement 1216 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur une partie des rues Rolland, Valiquette, Maurice-Aveline, et sur les rues Dubé et de Montreux, et pour emprunter une somme de 516 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 516 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1216 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur une partie des rues Rolland, Valiquette, Maurice-Aveline, et sur les rues Dubé et de Montreux, et pour emprunter une somme de 516 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 516 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-124

Règlement 1217 pour la conception de plans et devis pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire des domaines Habitat et Paysan, et pour emprunter une somme de 75 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 75 000\$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1217 pour la conception de plans et devis pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire des domaines Habitat et Paysan, et pour emprunter une somme de 75 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 75 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-125

Règlement 1218 pour la conception de plans et devis visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, et pour emprunter une somme de 87 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 87 000 \$ - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1218 pour la conception de plans et devis visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, et pour emprunter une somme de 87 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 87 000 \$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-126

Règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-11 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant. Les modifications visent plusieurs chapitres et plusieurs grilles d'usages et des normes, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-11, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-127

Règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-L-1 amendant le règlement de lotissement numéro 1200-2012-L afin de retirer la norme concernant la longueur minimale d'une ligne arrière de terrain, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-L-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-128

Règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1000-2008-PPC-1 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

numéro 1000-2008-PPC afin de modifier la disposition concernant les documents à déposer avec une demande, soit adopté et qu'il porte le numéro 1000-2008-PPC-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-129

Règlement 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PC-2 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC afin de modifier les dispositions concernant les documents requis pour les travaux d'ajout de surfaces imperméables dans le cadre de la gestion des eaux pluviales ainsi que pour les travaux de déblai/remblai et d'abattage d'arbres, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PC-2, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-130

Règlement 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-C-1 amendant le règlement de construction numéro 1200-2012-C afin de modifier les dispositions concernant les séparations coupe-feu, les mesures d'immunisation des fondations en zone inondable et la gestion des eaux pluviales, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-C-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » ;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 225 034,72\$ pour la période du 14 au 20 février 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 585 195,01\$ pour la période du 21 au 27 février 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 125 354,46\$ pour la période du 28 février au 6 mars 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 865 641,73\$ pour la période du 7 au 13 mars 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 827 842,77\$ pour le mois de janvier 2015.
- Engagements au montant de 674 635,91\$ pour la période du 1er au 28 février 2015.

Dépôt délégation – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Dépôt du certificat du greffier adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1210 pour des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs – PRR 2015

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Informe les citoyens sur la collecte des matières résiduelles qui débutera en mai 2015 – Réception des bacs nouveaux.

M. Pierre Morabito

-Invite les citoyens à consulter la dernière revue Adéloise où il est question de sécurité incendie à la page 3.

Mme Lise Gendron

-Informe les citoyens que la semaine de la poésie se tiendra du 21 au 28 mars prochains à la Bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon.

-Invite les citoyens aux journées « Place aux aînés » qui se tiendront les 4 et 5 mai 2015 à l'Hôtel du Mont-Gabriel. Les billets seront disponibles au Service des loisirs du 1^{er} au 17 avril prochains.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point

RÉSOLUTION NO. 2015-131

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h35.

M. Réjean Charbonneau, maire

Yan Senneville,
Greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 avril 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier par intérim.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

Avant la séance, la parole est au public concernant la dérogation mineure du 220, chemin du Mont-Loup-Garou :

Monsieur Latrémouille et madame Parent font des représentations auprès du conseil concernant cette dérogation.

- Ils présentent des plans du projet de la piscine, le trottoir ainsi que la remise qui est déjà existante ;
- Ils remettent une copie des plans au maire et aux conseillers ;
- Ils expliquent leur situation concernant la bande riveraine versus le terrain et le chemin

Monsieur le maire, Réjean Charbonneau, exprime les demandes présentées par la Ville concernant la dérogation mineure et ce qui doit être inscrit pour que la demande soit effectivement dérogatoire ;

Monsieur le conseiller, Robert Lagacé explique les tenants et aboutissants d'une rencontre et de discussions de certains intervenants pour ce dossier en lien avec les marges d'implantation de la piscine et du trottoir ;

Monsieur Pierre Dionne, directeur général, explique les dispositions concernant le respect des règlements et de la présentation d'une dérogation mineure.

RÉSOLUTION NO. 2015-132

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 avril 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-133

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-134

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	28 mai 2015 – École hôtelière des Laurentides	55\$	M. Roch Bédard Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito
Souper de départ à la retraite de M. François Monette	5 juin 2015 – Club de golf Balmoral	45\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-135

Amendement de la résolution 2014-109 – Projet « Sous le Toit de l'Échelon » - Cession

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2014-109 adoptée le 22 avril 2014 afin modifier le second résolu par le texte suivant :

« QUE la Ville s'engage à céder une partie du lot 4 709 038, cadastre du Québec (lot 5 686 493 non officiel), tel que prévu au plan de lotissement de Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre (daté du 1er avril 2015, minute 6749, dossier 8308) situé sur la rue de Vallée-du-Golf à l'organisme l'Échelon de la Santé Mentale pour son projet « Sous le Toit de l'Échelon ».

Et d'ajouter les résolus suivants :

« Que cette cession soient au montant de 1\$ et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge l'organisme à but non lucratif ;
QUE le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;
QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution. »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-136

Mandat à Étude Jean-Charles Luc – Acquisition d'une partie de la rue de la Traverse – Lot 2 233 380, cadastre du Québec

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 8 avril 2015, concernant l'acquisition d'une partie de la rue de la Traverse;

ATTENDU QU'une partie, soit le lot 2 233 380, cadastre du Québec, de la rue de la Traverse n'est toujours pas propriété de la ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir cette partie de la rue ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger l'acte de cession à intervenir entre le propriétaire, monsieur Germain Piché et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE monsieur le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à l'acquisition de la rue ainsi que les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2015-137

Mandat à Étude Voizard, Voizard, notaires – Acquisition de terrain – Vallée-du-Golf (9000-3112 Québec Inc. – Les Immeubles Cambi)

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 8 avril 2015, concernant l'acquisition de terrain sur la rue de la Vallée-du-Golf;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte de cession à intervenir entre la compagnie 9000-3112 Québec inc (Les Immeubles Cambi) et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE monsieur le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à l'acquisition du terrain ainsi que les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2015-138

Autorisation – Remise de dépôts de garantie – Ententes avec des promoteurs

ATTENDU le rapport daté du 18 mars 2015 rédigé par madame Brigitte Forget, trésorière concernant la remise de dépôts de garantie pour différentes ententes avec des promoteurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à remettre les dépôts de garantie pour les dossiers suivants :

- **Prolongement de la rue du Versant-Sud**, au promoteur 9145-2045 Québec inc. un montant de 17 203,43\$
- **Travaux rue Bourg-du-Lac**, au promoteur Alpinium inc., un montant de 2 000,00\$.

RÉSOLUTION NO. 2015-139

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 1^{er} avril 2015, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A »;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 17 juin 2015 à partir de 10h à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-140

Emprunt temporaire – Règlement 1210 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, et à emprunter une somme de 2 000 000\$ afin de payer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et autorisant une dépense ne devant pas excéder 2 000 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT 1210

Règlement 1210 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, et à emprunter une somme de 2 000 000\$ afin de payer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et autorisant une dépense ne devant pas excéder 2 000 000\$

Montant autorisé : 2 000 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2015-141

Autorisation de signatures – Nouvelle entente avec Lafarge Canada inc. – Utilisation d'un terrain pour l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux – Carrières et sablières

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 2 avril 2015 concernant l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux, tel que prévu à l'article 11 du règlement 1107;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le propriétaire/exploitant, Lafarge Canada inc. concernant l'utilisation d'un terrain pour l'installation des équipements de contrôle de mesures des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2015-142

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 avril 2015, concernant l'embauche de nouveaux pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme messieurs Steven Boutin et Philippe Lavallée au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur selon la date d'embauche du 21 avril 2015 pour monsieur Steven Boutin et du 22 avril 2015 pour monsieur Philippe Lavallée.

RÉSOLUTION NO. 2015-143

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage – Année 2015 (SP-2015-013)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavage Ste-Adèle Ltée	261 137,56\$
Constructions Anor (1992) inc.	275 595,08\$
Pavage des Moulins inc.	288 702,23\$
Entreprise Lake inc.	316 181,25\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, Ave. des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection mineure de pavage, à ladite compagnie pour un montant de 261 137,56\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 avril 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, à même les disponibilités budgétaires aux comptes 02-320-00-624, 02-413-00-624 et 02-415-00-624, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie des achats imputés au 02-320-00-624.

RÉSOLUTION NO. 2015-144

Adjudication – Fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou de béton et d'asphalte (SP-2015-014)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierres concassées et/ou asphalte recyclé et/ou de béton et d'asphalte;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 avril dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Lafarge Canada inc.	194 485,97\$
9299-8723 Québec inc. (Carrière Miller (2014))	238 452,40\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, incluant les coûts de transport des matériaux requis;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Lafarge Canada inc., à même les disponibilités budgétaires aux comptes 02-320-00-621, 02-413-00-621 et 02-415-00-621;

QU'un montant de 57 260\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2015-145

Libération du cautionnement d'exécution – Contrat entretien ménager de la Place des citoyens

ATTENDU la recommandation du 9 avril 2015, transmise par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat d'entretien ménager de la Place des citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Multi-Services Premier inc.* une somme de 2 210\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour les travaux d'entretien ménager de la Place des citoyens, sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie par ladite compagnie de l'attestation de conformité de la CSST.

RÉSOLUTION NO. 2015-146

Libération du cautionnement d'exécution – Contrat SP-2012-106 – Fourniture et livraison de matériel de signalisation et des nouvelles enseignes de rue et/ou de la fourniture de poteaux

ATTENDU les recommandations du 16 avril 2015, transmises par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, relativement à la libération des cautionnements d'exécution pour le contrat de fourniture et de livraison des nouvelles enseignes de rue et/ou de la fourniture de poteaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Signoplus/Spectralite inc* une somme de 1000\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour la fourniture des nouvelles enseignes de rues (Lot 1) ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Signalisation Kalitec inc* une somme de 1000\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour la fourniture et livraison de poteaux de marque Kalitec (Lot 2).

RÉSOLUTION NO. 2015-147

Adjudication – Fourniture et achat de compteurs d'eau et autres services professionnels connexes (SP-2015-016)

ATTENDU les articles 573, 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et achat de compteurs d'eau et autres services professionnels connexes;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 avril dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Nouvelle technologie (Tekno) inc.
Les compteurs d'eau Lecomte ltée
Compteurs d'eau du Québec

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 avril 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 16 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Compteurs d'eau du Québec, 304, rue Lachance, Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Québec, J3A 1A1 ;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 4,10 pour un montant de 332 631,16\$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 13 avril 2015, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1186.

RÉSOLUTION NO. 2015-148

Autorisation de signature – Travaux de vérification et réhabilitation des sols – Projet de relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du secteur Mont-Gabriel

ATTENDU QUE le conseil veut entreprendre des travaux de relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE des travaux de vérification et de réhabilitation des sols pour ce projet sont à prévoir ;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) requiert l'engagement de la Ville quant à la vérification et à la réhabilitation de ces sols ;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC sera requis dans le cadre de ce projet (article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le chef de division génie soit autorisé à signer tous les documents requis auprès du MDDELCC concernant l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle pour le suivi des travaux de vérification et de réhabilitation des sols dans le cadre du projet de relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du secteur Mont-Gabriel.

RÉSOLUTION NO. 2015-149

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection des infrastructures sous la rue Dubé

ATTENDU QUE la Ville veut réaliser des travaux pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous la rue Dubé ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 pour les travaux de réfection des infrastructures sous la rue Dubé ;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-150

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection des infrastructures sous le chemin Deauville

ATTENDU QUE la Ville veut réaliser des travaux pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 pour les travaux de réfection des infrastructures sous le chemin Deauville ;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-151

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection des infrastructures sous la rue des Souchets

ATTENDU QUE la Ville veut réaliser des travaux pour la réfection des conduites d'aqueduc sous la rue des Souchets ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 pour les travaux de réfection des infrastructures sous la rue des Souchets ;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-152

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-153

Amendement à la résolution 2014-356 – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du Mont-Gabriel

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 9 avril 2015, concernant la signature du répondant suite à la demande de subvention pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour la relocalisation du poste de pompage et du bassin d'eau potable du Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2014-356 adoptée le 17 novembre 2014 afin d'ajouter le résolu suivant :

« QUE le chef de division génie soit autorisé, à titre de répondant, à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle afin de présenter la demande au ministère, et ce, rétroactivement au 9 avril 2015».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-154

Amendement à la résolution 2015-024 – Mandat à la firme Équipe Laurence - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Réservoir du Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2015-024 adoptée le 19 janvier 2015 afin de modifier le premier pour remplacer « art. 22 de la L.Q.E » par « art. 32 de la L.Q.E. »

Et d'ajouter le résolu suivant :

« QUE le conseil autorise le chef de division génie à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée; »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-155

Programmation révisée de travaux – Taxe sur l’essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire;

ATTENDU la résolution 2010-512 adoptée lors de la séance du 20 décembre 2010 et la résolution 2013-249 adoptée lors de la séance du 16 septembre 2013;

ATTENDU QUE des changements ont été effectués à la programmation des travaux et qu’il y a lieu d’adopter une nouvelle résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l’ensemble des quatre années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s’engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-156

Décisions du conseil - Dérogation mineure

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d’urbanisme, rédigée dans les procès-verbaux du 4 février 2015 et du 7 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

Résolutions du CCU – 2015-010 et 2015-036

SUITE à la seconde proposition de la demande de dérogation mineure suivante :
220, chemin du Mont-Loup-Garou

QUE :

- dans le cadre d'une demande de permis pour la construction d'une piscine creusée, de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 1,38 mètre de la piscine projetée et un empiètement de 4,95 mètres du trottoir projeté adjacent à ladite piscine, le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);
- de permettre à l'intérieur de la rive de 15 mètres d'un cours d'eau, un empiètement de 7,79 mètres d'une remise existante, tel que montré au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 11 novembre 2014 (dossier PB0325, minute 0892);

QUE le conseil

1. de **REFUSER** la partie de la demande de dérogations mineures numéro DM2015-001 visant à permettre, sur le lot 2 492 256 du cadastre du Québec – 220, chemin du Mont-Loup-Garou, un empiètement sur la rive d'un cours d'eau de 1,38 mètre pour une piscine creusée projetée et de 4,95 mètres pour un trottoir projeté, tels que montrés au plan projet d'implantation – option 1, réalisé l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, portant le numéro 0892 de ses minutes, version 3 du 27 mars 2015;
2. d'**ACCEPTER** la partie de la demande de dérogation mineure numéro DM2015-001 visant à régulariser l'empiètement sur la rive d'un cours d'eau d'une remise existante, tel que montré au plan projet d'implantation – option 1, réalisé l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, portant le numéro 0892 de ses minutes, version 3 du 27 mars 2015.

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2015-157

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-013

1350-1352, rue Claude-Grégoire
Michel Cyrenne

- **Construction (modification au permis 2014-0588)**

Résolution C.C.U. 2015-015

2305, boulevard de Sainte-Adèle
Serge Fillion et Isabelle Pelletier

- **Construction (modification au permis 2014-0765)**

Résolution C.C.U. 2015-016

1525, boulevard de Sainte-Adèle
Hôpital Vétérinaire Chénier S.E.N.C.

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-017

258, rue Valiquette
Le Groupe Harnois inc.
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2015-018

Lot 4 065 946 (258, rue Valiquette)
Le Groupe Harnois inc.
- **Construction**

Résolutions C.C.U. 2015-019

384-386, rue Valiquette
Le Groupe Harnois inc.
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2015-020

495, rue du Maréchal
Gisèle Garceau
- **Abri d'auto attaché**

Résolution C.C.U. 2015-021

495, rue du Maréchal
Gisèle Garceau
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2015-022

Lot 4 709 038 (5 686 493 non officiel) – rue de la Vallée-du-Golf
Sous le Toit de l'Échelon
- **Aménagement paysager**

Résolution C.C.U. 2015-023

273, boulevard de Sainte-Adèle
9134-1248 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-024

1060 à 1064, rue Valiquette
Charles-David Cardinal, Eric Sirois et Karine Coutu
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-025

656-658, chemin Pierre-Péladeau
Carl Therrien
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-027

1070 à 1082, boulevard de Sainte-Adèle
Gestion L.A.P.S. inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-028

1600 à 1604, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc.
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-029

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Jeff Ah-See Li-Fook (Fleuriste)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-030

1430, rue Claude-Grégoire
Guylaine Mireault
- **Rénovation**

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes :

- **Résolution C.C.U. 2015-014**
94 à 98, rue Morin
Guylaine Comeau
 - **Construction (modification au permis 2011-0636)**
- **Résolution C.C.U. 2015-026**
1400-1402, rue Claude-Grégoire
Félix Benoît et Marie-Ève Fortin
Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2015-158

Demandes de dérogation mineure - Décisions ultérieures

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **974, chemin des Cèdres** afin de réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,64 mètres, telle que montrée au plan projet d'agrandissement préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre daté du 25 février 2015 (dossier 6021, minute 8365) et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **258, rue Valiquette** afin d'augmenter la largeur maximale d'un accès au terrain de 12 mètres à 15,14 mètres telle que montrée au document réalisé par la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., dossier 13-2731, en date du 6 mars 2015 ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **sur le lot 4 709 038 (rue de la Vallée-du-Golf)** (lot 5 686 493 non officiel), afin de réduire l'espace naturel minimal exigible de 30% à 13% pour un projet de construction d'une habitation collective de 30 logements (Sous le Toit de l'Échelon), telle que montrée aux documents déposés par la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes, en date du 26 mars 2015, dossier no. 121173 ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1600, chemin Pierre-Péladeau** afin de permettre un empiètement de 7 mètres dans la marge avant pour des avant-toits projetés en cour avant pour le bâtiment commercial existant, tel que montré aux plans réalisés par Jean Damecour, architecte, en date du 27 mars 2015, plans no. A-223 et A-411 ;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 888 487 (chemin de la Croix)** afin de réduire la profondeur moyenne minimale de deux lots projetés de 45 mètres à 38,04 mètres et de 45 mètres à 37,19 mètres, telle que montrée au plan pour une demande de dérogation mineure réalisé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, portant le numéro 8359 de ses minutes et daté du 13 février 2015;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1075-1077, rue Claude-Grégoire** afin de réduire la distance entre une galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1,3 mètre, et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant la galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, portant le numéro 8315 de ses minutes et daté du 1^{er} décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mai 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-159

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 805, chemin Notre-Dame

ATTENDU la résolution CCU 2015-038 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 avril 2015, tel qu'annexée à la présente, relatif à l'adoption d'un premier projet de résolution concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 805, chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage d'une activité commerciale de centre équestre sur la propriété du 805, chemin Notre-Dame située dans la zone résidentielle périurbaine RP-022 ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPC2014-119 sur le lot 5 065 003 cadastre du Québec, 805, chemin Notre-Dame, afin de permettre l'usage commercial récréatif extérieur «Équitation (centre équestre) (C09-02-17) »

QUE le conseil adopte le premier projet de résolution selon les caractéristiques suivantes :

- 1) Assujettir le projet à un maximum de 30 boxes (un box est un abri cloisonné pour un seul cheval ou poney);
- 2) Assujettir le projet aux dimensions maximales suivantes pour le bâtiment principal :
 - a. Superficie de plancher maximale : 1 200 m²
 - b. hauteur en étage : 2,5
 - c. Hauteur en mètre : 10 m
- 3) Assujettir le projet à un rapport d'espace bâti / terrain maximal de 5 %;
- 4) Assujettir le projet aux marges minimales suivantes pour le bâtiment principal:
 - a. Avant : 30 m
 - b. Latérale : 15 m
 - c. Latérale totale : 30 m
 - d. Arrière : 30 m
- 5) Assujettir le projet aux normes de lotissement minimales suivantes :
 - a. Largeur : 150 m
 - b. Largeur moyenne : 150 m
 - c. Profondeur : 200 m
 - d. Superficie : 50 000 m²
- 6) Assujettir le projet à un coefficient d'espace naturel minimal de 15%;
- 7) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 62 du Règlement de lotissement numéro 1200-2012-L concernant la réduction des normes de lotissement des terrains desservis ou partiellement desservis;
- 8) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 248 du Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z concernant les usages complémentaires à un usage de commerce récréatif extérieur (C-09);

- 9) Les parties d'enclos localisées à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres du milieu humide identifié au plan de propriété de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 12 février 2015, minute 0393, devront être relocalisées à l'extérieur de ladite bande riveraine et ce, préalablement à la délivrance du permis d'affaires requis en vertu du règlement sur les permis et certificats en vigueur;
- 10) La bande riveraine de 15 mètres dudit milieu humide devra être laissés en friche afin de permettre le retour de celle-ci à son état naturel et toute partie dénudée de végétation suite au retrait des enclos devra faire l'objet d'une revégétalisation selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

QUE le conseil tienne une assemblée publique de consultation, lundi le 11 mai 2015 à 19 h ;

RÉSOLUTION NO. 2015-160
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1219 décrétant un emprunt pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

RÉSOLUTION NO. 2015-161
AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions et pour abroger le règlement 1207.

RÉSOLUTION NO. 2015-162

Règlement 1145-1 amendant les règlements 1145-2010 et 1145-A-2011 concernant la politique de gestion contractuelle - Adoption

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1145-1 amendant les règlements 1145-2010 et 1145-A-2011 concernant la politique de gestion contractuelle, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-163

Règlement 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle - Adoption

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-164

Règlement 1203-1 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires - Adoption

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1203-1 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 616 399,86\$ pour la période du 14 au 20 mars 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 327 538,71\$ pour la période du 21 au 27 mars 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 163 486,30\$ pour la période du 28 mars au 3 avril 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 112 827,26\$ pour la période du 4 au 10 avril 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 439 734,17\$ pour le mois de février 2015.
- Engagements au montant de 3 656 064,50\$ pour la période du 1er au 31 mars 2015.

Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires

Dépôt délégation – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Dépôt du certificat du greffier par intérim – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1211 pour des travaux pour l'automatisation (téléométrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc

Dépôt du certificat du greffier par intérim – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1212 pour des travaux de relocalisation du poste de suppression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Informe les citoyens de l'inscription au camp de jour

M. Pierre Morabito

-Demande aux citoyens de ne pas laver leur asphalte avec l'eau

M. John Butler

-Informe les citoyens de la livraison des bacs bruns avec une note explicative et que d'autres informations sont disponibles sur le site WEB de la Ville ainsi que dans la revue l'Actualité Adéloise, bulletin spécial Environnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme. H. Parent :

-Concernant la dérogation mineure du 220, chemin du Mont-Loup-Garou, le conseil demande la confirmation d'un arpenteur-géomètre que la demande est dérogatoire ;

M. P. Desnoyers

-Habitant au bord du lac Renaud, affirme que 70% de la population de la Ville de Sainte-Adèle vivent en forêt ;

-Se questionne par rapport aux bacs bruns : problème avec les ratons laveurs et les ours, pas de possibilité de mettre un loquet sur le bac, pas d'endroit pour disposer du bac brun sur le chemin privé, peut-on mettre un élastique avant le ramassage? ;

-Demande si les éboueurs seront flexibles concernant les élastiques ? ;

-Aucune possibilité d'aide ou de subvention, ponceau défectueux pour la réfection de chemin privé ;

Mme Renée Charbonneau

-Concernant les bacs bruns, problème avec les animaux et problème pour ceux et celles pour qui ce sont leur résidence secondaire.

M. Sylvain Lacerte

-Informe les conseillers que des bornes fontaine fuient sur la rue des Souchets et sur la rue des Bécassines ;

-Aucun fossé qui fonctionne, ni ponceau sur la rue des Souchets et Deauville.

-Demande à quand le pavage sur la rue des Souchets et des Arlequins, il mentionne la pétition pour ce sujet ;

M. Jean-Pierre Létourneau

-Liste des émondeurs – retrait de la liste au Service des travaux publics ;

-S'informe sur le plan stratégique de développement durable préparé par la firme Chabot Grant Thornton, quel est le mandat de la Ville? ;

-Demande si le citoyen n'a pas besoin du bac brun, est-ce possible de le remettre à la Ville? ;

-Parc du Mont Durocher, aucune mise en valeur, aucune officialisation – quand la ville entend protéger et mettre en valeur les parcs de cette nature ;

-Demande au conseiller, M. Roch Bédard, de parler de son mandat avec le groupe Maalouf.

RÉSOLUTION NO. 2015-165

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h27.

M. Réjean Charbonneau, maire

Yan Senneville,
Greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 mai 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant Roch Bédard et mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier par intérim.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-166

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-167

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-168

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf Centre de prévention suicide le Faubourg	1er juin 2015 – Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	175\$	M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito
Tournoi de golf de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle	26 août 2015 – Club de golf Chantecler	150\$	M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-169

Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2015

ATTENDU l'offre de service datée du 12 septembre 2013 par Me Albert Prévost de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, relativement aux honoraires professionnels pour le mandat de procureur afin de représenter la Ville devant la cour municipale de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels restent inchangés pour l'année 2015 par rapport à ceux payés en durant l'année 2014 ;

ATTENDU l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de Sainte-Adèle de ne pas procéder par une demande de soumissions pour des honoraires professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant les tribunaux ;

ATTENDU le rapport du 20 avril 2015 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin qu'elle puisse déléguer un avocat afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2015 et ce, rétroactivement au 1er janvier 2015 ;

Que le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter ces honoraires professionnels selon les dispositions de l'offre de service datée du 12 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2015-170

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Fourniture de services d'agents de sécurité (DG-2015-01)

ATTENDU les articles 573, 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'agents de sécurité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 mai dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Omni Sécurité
Neptune Security Services inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 mai 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 15 mai 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées;

QUE le conseil autorise le départ d'un nouvel appel d'offres.

RÉSOLUTION NO. 2015-171

Contestation de la réclamation – Cour du Québec, division des petites créances - 1233, rue Follereau

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 5 mai 2015 dans le dossier 700-32-030664-153 concernant une réclamation pour des dommages à la propriété de madame Muriel Corbeil située au 1233, rue Follereau;

ATTENDU le rapport de Monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 7 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE le greffier par intérim, Monsieur Yan Senneville, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-172

Contestation de la réclamation – Cour du Québec, division des petites créances – 1549, chemin du Versant-Sud

ATTENDU QUE la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 5 mai 2015 dans le dossier 700-32-030703-159 concernant une réclamation pour des dommages à la propriété de monsieur Claude Sévigny située au 1549, chemin du Versant-Sud;

ATTENDU le rapport de Monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 7 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE le greffier par intérim, Monsieur Yan Senneville, soit autorisé à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-173

Nomination de membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Réjane Bourdon à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, du 19 mai 2015 au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-174

Autorisation de signature - Entente de location – Bell Mobilité Inc.

ATTENDU QUE l'entente entre Bell Mobilité Inc. et la Ville de Sainte-Adèle doit être renégociée et révisée en fonction des besoins et obligations des deux parties;

ATTENDU QUE les besoins sont toujours grandissants en termes de téléphonie cellulaire pour la compagnie Bell Mobilité Inc ;

ATTENDU QUE l'implantation de plusieurs antennes par Bell Mobilité inc. sur la croix appartenant à la ville située au Sommet bleu, est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre la compagnie Bell Mobilité Inc. et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location d'espaces sur la croix pour l'installation d'antennes, débutant le 1er janvier 2016 pour une somme initiale de 16 500\$ indexé de 2 % par année ;

QUE monsieur le Maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-175

Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1184, 1193, 1198, 1199 et 1206, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 juin 2015, au montant de 4 219 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant du syndicat dirigé par la firme Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 219 000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée au syndicat dirigé par la firme Mackie Research Capital Corporation;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2015-176

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 219 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1184	41 000 \$
1193	2 964 526 \$
1198	124 099 \$
1199	173 500 \$
1206	915 875 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 219 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 juin 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, Boulevard de Sainte-Adèle
SAINTE-ADELE, QUÉBEC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2015-177

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 219 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 1184, 1193, 1198, 1199 et 1206, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 juin 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1184, 1193, 1198 et 1199 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2015-178

Emprunt temporaire – Règlements 1211, 1212, 1214, 1215, 1216, 1217 et 1218

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1211

Règlement numéro 1211 décrétant des travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc, et pour emprunter une somme de 414 000 \$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 414 000\$.

Montant autorisé : 414 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1212

Règlement numéro 1212 décrétant des travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec, et pour emprunter une somme de 2 486 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 486 000\$.

Montant autorisé : 2 486 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1214

Règlement numéro 1214 pour la conception de plans et devis pour la reconstruction du poste de surpression Souchets, et pour emprunter une somme de 70 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 70 000\$.

Montant autorisé : 70 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1215

Règlement numéro 1215 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville et sous la rue des Souchets, et pour emprunter une somme de 214 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 214 000\$.

Montant autorisé : 214 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1216

Règlement numéro 1216 pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur une partie des rues Rolland, Valiquette, Maurice-Aveline et sur les rues Dubé et de Montreux, et pour emprunter une somme de 516 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 516 000\$.

Montant autorisé : 516 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1217

Règlement numéro 1217 pour la conception de plans et devis pour la réfection par gainage des conduites d'égout sanitaire des domaines Habitat et Paysan, et pour emprunter une somme de 75 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 75 000\$.

Montant autorisé : 75 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1218

Règlement numéro 1218 pour la conception de plans et devis visant la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sous le chemin Notre-Dame, et pour emprunter une somme de 87 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 87 000\$.

Montant autorisé : 87 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2015-179

Abolition d'un poste de contremaître au Service des travaux publics

ATTENDU le rapport de Monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 mai 2015 relativement à l'abolition d'un poste de contremaître au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions dudit rapport, lequel est annexé à la présente;

QUE le conseil décrète l'abolition d'un poste de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle à partir du 20 mai 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-180

Libération de cautionnement d'exécution – Contrat SP-2012-124 - Tassement de la neige (secteur du Lac Millette) – Excavation 2013 Inc.

ATTENDU les recommandations du 14 mai 2015, transmises par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, relativement à la libération des cautionnements d'exécution pour le contrat de tassement de la neige dans le secteur du Lac Millette ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Excavation 2013 Inc. une somme de 11 000\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement d'exécution pour le contrat SP-2012-124.

RÉSOLUTION NO. 2015-181

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection des conduites d'égout siphon sur la rue Rolland

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement ou réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires siphons de la rue Rolland à proximité de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland.;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 relativement au projet de remplacement ou réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires siphons de la rue Rolland à proximité de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-182

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection pour la réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (secteur de la rue de la Vallée-du-Golf)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (secteur de la rue de la Vallée-du-Golf) ;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5;

ATTENDU QUE ces travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie du Service des travaux publics, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 1.5 pour les travaux de réfection pour la réhabilitation des infrastructures souterraines du secteur Habitat (secteur de la rue de la Vallée-du-Golf);

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-183

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil :

a) ACCEPTE les demandes de dérogation mineure suivantes :

Résolution du CCU – 2015-031

974, chemin des Cèdres

Réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,64 mètres, telle que montrée au plan projet d'agrandissement préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre daté du 25 février 2015 (dossier 6021, minute 8365) et ce, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal ;

Résolution du CCU – 2015-033

258, rue Valiquette

Augmenter la largeur maximale d'un accès au terrain de 12 mètres à 15,14 mètres telle que montrée au document réalisé par la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., dossier 13-2731, en date du 6 mars 2015 ;

Résolution du CCU – 2015-035

Lot 4 709 038, cadastre du Québec (rue de la Vallée-du-Golf) (lot 5 686 493 officialisé le 24 avril 2015)

Réduire l'espace naturel minimal exigible de 30% à 13% pour un projet de construction d'une habitation collective de 30 logements (Sous le Toit de l'Échelon), telle que montrée aux documents déposés par la firme Hébert Zurita Danis Smith architectes, en date du 26 mars 2015, dossier no. 121173 ;

Résolution du CCU – 2015-037

1600, chemin Pierre-Péladeau

Permettre un empiètement de 7 mètres dans la marge avant pour des avant-toits projetés en cour avant pour le bâtiment commercial existant, tel que montré aux plans réalisés par Jean Damecour, architecte, en date du 27 mars 2015, plans no. A-223 et A-411 ;

b) QUE le conseil REFUSE les demandes de dérogation mineure suivantes :

Résolution du CCU – 2015-032

Lot 3 888 487 (chemin de la Croix)

Réduire la profondeur moyenne minimale de deux lots projetés de 45 mètres à 38,04 mètres et de 45 mètres à 37,19 mètres, telle que montrée au plan pour une demande de dérogation mineure réalisé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, portant le numéro 8359 de ses minutes et daté du 13 février 2015;

Résolution du CCU – 2015-034

1075-1077, rue Claude-Grégoire

Réduire la distance entre une galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1,3 mètre, et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant la galerie et la ligne arrière de terrain de 1,5 mètre à 1 mètre, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, portant le numéro 8315 de ses minutes et daté du 1er décembre 2014 ;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2015-184

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 mai 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-039

1126, boulevard de Sainte-Adèle

Le Carrefour Sainte-Adèle inc.

- Terrasse et rampe d'accès (modification au permis 2014-0496)

Résolution C.C.U. 2015-040

1961, boulevard de Sainte-Adèle

9247-1853 Québec inc.

- Construction accessoire (modification au permis 2012-0054)

Résolution C.C.U. 2015-041

1455, chemin Pierre-Péladeau

9294-6508 Québec inc. (L'Hôtel du Manoir)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-042

1415, rue Claude-Grégoire

Jacques Létourneau et Johanne Létourneau

- Galerie

Résolution C.C.U. 2015-043

1110, boulevard de Sainte-Adèle

130994 Canada Ltée (Microbrasserie Gueule de Loup)

- Enseigne

Résolutions C.C.U. 2015-044

273, boulevard de Sainte-Adèle

9134-1248 Québec inc. (Lave Auto à la main)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-045

1403, boulevard de Sainte-Adèle

Entreprises Laur-Invest inc. (Vert Lime Studio)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-046

4905, boulevard de Sainte-Adèle

Gaétan Soulière (Grafic Enseignes inc.)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-047

1749, rue Garibaldi

René Toupin et Ghislaine Duval

- Véranda

Résolution C.C.U. 2015-048

90, rue Morin

Jean-François Perron (Galerie Perron Évènements)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-049

116, rue Morin

Normand Riendeau et Danielle Roger (Toilettage Studio Caroline)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-050

273, boulevard de Sainte-Adèle
9134-1248 Québec inc. (Lave Auto Piedmont 2)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-051

1392, boulevard de Sainte-Adèle
9293-3977 Québec inc. (Massotech)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2015-052

1291, boulevard de Sainte-Adèle
9231-3709 Québec inc.

- Agrandissement

Résolution C.C.U. 2015-053

24, rue Morin
Investissements Fermanian inc.

- Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2015-185

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1720, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU la résolution CCU 2015-054 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2015, tel qu'annexée à la présente, relatif à l'adoption d'un premier projet de résolution concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1720, chemin Pierre-Péladeau;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre les usages spécifiques suivants :

1. L'usage «Église, synagogue, mosquée et temple (P02-01-04)»;
2. La sous-classe d'usages de commerce récréatif intérieur «Activité culturelle et divertissement (C08-02)» ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions règlementaires du plan d'urbanisme et des règlements de construction et de lotissement ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage projeté dans la zone ciblée pour l'immeuble soit la zone TM-015;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le premier projet de résolution, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, pour l'immeuble identifié par les lots 2 453 885, 2 453 887 et 2 453 888 cadastre du Québec, situé au 1720, chemin Pierre-Péladeau, tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 5 novembre 2012, 0225 de ses minutes et ce, afin de permettre les usages spécifiques suivants :

1. L'usage « Église, synagogue, mosquée et temple (P02-01-04) »;
2. La sous-classe d'usages de commerce récréatif intérieur « Activité culturelle et divertissement (C08-02) ».

QUE le conseil adopte ce premier projet selon les caractéristiques suivantes :

- 1) Les normes spécifiques de la grille des usages et des normes de la zone TM-015, concernant la structure du bâtiment, les dimensions du bâtiment, l'intensité de l'occupation, les marges, le lotissement et divers, et qui sont applicables pour l'usage « restaurant », sont applicables aux usages autorisés par la présente;
- 2) Toutes les activités ou toutes les opérations reliées aux usages autorisés par la présente devront s'effectuer entièrement à l'intérieur du bâtiment principal existant (chapelle);
- 3) Le projet est approuvé pour l'immeuble constitué des lots 2 453 885, 2 453 887 et 2 453 888 cadastre du Québec. L'immeuble ne peut être scindé de telle sorte que les dimensions ou la superficie du terrain seraient modifiées.

QUE le conseil tienne une assemblée publique de consultation, lundi le 8 juin 2015 à 19 h ;

RÉSOLUTION NO. 2015-186

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 805, chemin Notre-Dame

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2015-159) en lien avec le projet particulier a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2015 ;

ATTENDU la résolution CCU 2015-038 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 avril 2015, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 805, chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage d'une activité commerciale de centre équestre sur la propriété du 805, chemin Notre-Dame située dans la zone résidentielle périurbaine RP-022 ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue lundi le 11 mai 2015 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPC2014-119 sur le lot 5 065 003 cadastre du Québec, 805, chemin Notre-Dame, afin de permettre l'usage commercial récréatif extérieur «Équitation (centre équestre) (C09-02-17) »

QUE le conseil adopte le second projet de résolution selon les caractéristiques suivantes :

- 1) Assujettir le projet à un maximum de 30 boxes (un box est un abri cloisonné pour un seul cheval ou poney);

- 2) Assujettir le projet aux dimensions maximales suivantes pour le bâtiment principal :
 - a. Superficie de plancher maximale : 1200 m²
 - b. hauteur en étage : 2,5m
 - c. Hauteur en mètre : 10 m

- 3) Assujettir le projet à un rapport d'espace bâti / terrain maximal de 5 %;
- 4) Assujettir le projet aux marges minimales suivantes pour le bâtiment principal:
 - a. Avant : 30 m
 - b. Latérale : 15 m
 - c. Latérale totale : 30 m
 - d. Arrière : 30 m

- 5) Assujettir le projet aux normes de lotissement minimales suivantes :
 - a. Largeur : 150 m
 - b. Largeur moyenne : 150 m
 - c. Profondeur : 200 m
 - d. Superficie : 50 000 m²

- 6) Assujettir le projet à un coefficient d'espace naturel minimal de 15%;
- 7) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 62 du Règlement de lotissement numéro 1200-2012-L concernant la réduction des normes de lotissement des terrains desservis ou partiellement desservis;
- 8) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 248 du Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z concernant les usages complémentaires à un usage de commerce récréatif extérieur (C-09);
- 9) Les parties d'enclos localisées à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres du milieu humide identifié au plan de propriété de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 12 février 2015, minute 0393, devront être relocalisées à l'extérieur de ladite bande riveraine et ce, préalablement à la délivrance du permis d'affaires requis en vertu du règlement sur les permis et certificats en vigueur;
- 10) La bande riveraine de 15 mètres dudit milieu humide devra être laissés en friche afin de permettre le retour de celle-ci à son état naturel et toute partie dénudée de végétation suite au retrait des enclos devra faire l'objet d'une revégétalisation selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2015-187

Subvention à Plein-Air Sainte-Adèle (PASA) – Parcours de descente pour le vélo de montagne sur le site des pentes 40-80

ATTENDU le projet d'aménagement d'un parcours de descente pour le vélo de montagne sur le site des pentes 40-80 ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du Pacte rural de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU le rapport rédigé le 30 avril 2015 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs relativement à une subvention à Plein Air Sainte-Adèle (PASA) pour la réalisation de ce parcours ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention pour un montant de 9 000\$ à Plein Air Sainte-Adèle (PASA), pour la réalisation du parcours de descente pour le vélo de montagne sur le site des pentes 40-80, sous réserve de l'acceptation des plans ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à approprier les fonds de cette subvention à même le fond des parcs et espaces verts.

RÉSOLUTION NO. 2015-188
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur certains chemins sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2015-189
AVIS DE MOTION

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2015-190
AVIS DE MOTION

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1222 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-191

Règlement 1219 décrétant un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000\$ - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1219 décrétant un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000\$, soit adopté.

QUE l'emprunt (capital et intérêt) soit remboursé par l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire de la ville d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ;

QUE cet emprunt soit remboursé selon les termes suivants :

- Véhicules et équipements pour le Service des travaux publics : 10 ans
- Véhicule pour le Service de la sécurité incendie : 5 ans
- Réseau de fibre optique : 15 ans

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-192

Règlement 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 73 699,36\$ pour la période du 11 au 17 avril 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 183 977,89\$ pour la période du 18 au 24 avril 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 467 308,19\$ pour la période du 25 avril au 1er mai 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 263 396,72\$ pour la période du 2 au 8 mai 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 31 762,76\$ pour la période du 9 au 15 mai 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 448 979,33\$ pour le mois de mars 2015.
- Engagements au montant de 365 714,72\$ pour la période du 1er au 30 avril 2015.

Procès-verbal de correction pour la résolution 2015-136, on devrait lire « lot 2 233 280 » au lieu de «lot 2 233 380 », dans le titre de la résolution et au deuxième attendu pour l'acquisition d'une partie de la rue de la Traverse

Procès-verbal de correction pour la résolution 2015-145, on devrait lire « 2 120\$ » au lieu de «2 210\$ », dans le résolu pour la remise du dépôt de soumission pour les travaux d'entretien ménager de la Place des citoyens

États financiers au 31 décembre 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle.

Déclaration des intérêts pécuniaires – Monsieur Roch Bédard

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

-Lit un texte concernant son mandat d'accompagnement pour le parc locatif dans les immeubles de l'ancien Parc d'affaires La Rolland avec le groupe Maalouf ;

- Son mandat étant de 2 à 3 mois, lequel s'est terminé au début mai ;
- Mise au point en lien à la dissolution du Parti vision citoyens ;
- Monsieur Bédard dépose sa nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires ainsi qu'un courriel de M. Joseph Maalouf concernant la fin de son mandat.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Pierre Morabito

- Fait référence à l'article d'Éric Nicol paru dans l'édition du 13 mai 2015 du Journal des Pays-d'en-Haut concernant la polémique entourant le mandat du conseiller Roch Bédard avec le Groupe Maalouf.
- Exprime sa manière de fonctionner et sa vision au sein du conseil depuis son élection ;
- Mise au point en lien à la dissolution du Parti vision citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monique Saint-Pierre

- Dépose une pétition concernant le bruit à l'hôtel du Chantecler (avec 63 noms) – Remise à Monsieur Dionne.
- Bruit intense de juin à octobre 2014 et ce bruit a un impact sur tous les citoyens autour du lac Rond

Suzanne Saint-Pierre

- Qu'advient-il du boisé sur le terrain des sœurs de la congrégation de Notre-Dame ? Débarcadère pour l'école St-Joseph ou stationnement ?

Suzanne Delisle (comité sur la quiétude sur la rue Morin)

- Remercie la ville de Sainte-Adèle pour les actions prises pour les véhicules lourds;
- Demande les prochaines étapes pour l'adoption du règlement sur les véhicules lourds.

Jean-Pierre Létourneau

- Parle de la liste des émondeurs qui est disponible au Service des travaux publics;
- Antennes sur le Sommet-bleu, il demande si des vérifications ont été faites avec pour obtenir l'accord des citoyens pour les antennes sur la croix ;
- Pentes 40-80, est-ce que des entreprises privées pourront solliciter des exclusivités comme c'est le cas au Mont Avila ?
- Est satisfait de la fin du mandat de M. Bédard avec le groupe Maalouf. Demande qui a nommé M. Bédard sur le conseil d'administration du Parc d'affaires La Rolland. Demande si M. Bédard pouvait être en conflit d'intérêt lorsqu'il gagne ses élections en 2010 ?
- Répond à la mise au point de M. Dionne concernant l'augmentation de l'évaluation foncière de l'immeuble de M. Létourneau

Lorraine Michaud

- Exprime que la gestion des matières résiduelles a été lancée sans avis aux citoyens ;
- Exprime ses déceptions concernant les bacs noirs versus son commerce.

Doris Poirier

- Demande la raison de l'utilisation de l'anglais dans la résolution sur l'aménagement des pentes 40-80 ;
- Exprime que M. Létourneau n'était pas de mauvaise foi concernant ses questions concernant le mandat de M. Bédard et qu'elles étaient raisonnables dans la tête de beaucoup de citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2015-193

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h36.

M. Roch Bédard, maire suppléant

Yan Senneville,
Greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 juin 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant Roch Bédard et madame et messieurs les conseillers

Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau ainsi que madame la conseillère Nadine Brière étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier par intérim.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-194

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2015 avec le retrait du point 6.3, Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2015-195

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-196

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé	16 au 18 septembre 2015 à Hôtel Plaza Salaberry-de- Valleyfield	Frais d'inscription 255\$	M. Pierre Morabito
--	---	------------------------------	--------------------

QUE monsieur le conseiller Pierre Morabito soit autorisé à dépenser, pour sa participation à l'activité précitée, un montant n'excédant pas 1200\$, plus taxes, pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-197

Modification - Participation de membres du conseil - Assises annuelles de l'UMQ – 21 au 23 mai 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2015-006 adoptée à la séance du 19 janvier 2015 pour y ajouter les modalités prévues dans le rapport de madame Brigitte Forget daté du 4 juin concernant la participation de certains membres du conseil aux Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-198

Adjudication – Acquisition d'un camion pour l'État-major du Service de la sécurité Incendie (SSI-2015-02)

ATTENDU l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été effectuée en regard à l'acquisition d'un camion pour l'État-major du Service de la sécurité Incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
S.R. Bourgeois et Frère Ltée.	40 459,71\$
St-Jérôme Chevrolet Buick GMC	42 000,37\$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC	43 286,94\$
Denis Breton Chevrolet Buick GMC	44 741,67\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité Incendie, datée du 5 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'acquisition d'un camion pour l'État-major du Service de la sécurité Incendie; au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie S.R. Bourgeois et Frère Ltée, 3502, rue Queen, Rawdon, Québec, J0K 1S0, pour un montant de 40 459,71\$, taxes incluses, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1219;

QUE monsieur Jean Lacroix soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 juin 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-199

Acquisition des rues du Ruisseau-Saint-Louis et du Grand-Héron – monsieur Yvon Michel

ATTENDU QU'une entente sur des travaux municipaux a été signée entre Gestion Yvon Michel Inc. et la ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE les chemins sont toujours propriétés de monsieur Yvon Michel (le promoteur) maintenant sous le nom de Société en commandite Melbourne VI ;

ATTENDU QUE la réception provisoire des travaux a été réalisée en décembre 2006 et quittance finale en avril 2007 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Daniel Racette, ancien ingénieur aux Services techniques, daté du 31 août 2007, indiquant que les travaux décrits et exigés au protocole d'entente sont conformes et complétés à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition de la rue du Ruisseau-Saint-Louis et de la rue du Grand-Héron, délimitées par les lots 3 889 119, 3 889 120, 3 889 124 et 3 889 139 du cadastre du Québec

QUE le conseil mandate Études Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte d'acquisition à intervenir entre Société en commandite Melbourne VI représentée par monsieur Yvon Michel et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur ;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier par intérim soient autorisés à signer l'acte pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-200

Ratification des instructions afin d'entreprendre un recours en outrage au tribunal

ATTENDU le jugement rendu par l'Honorable Michel Delorme, j.c.s., le 4 août 2014, qui mentionne entre autres :

[85] En 2004, alors que la construction de la résidence de Lise Proulx et Marc Lupien est en cours, ce dernier qui dirige le chantier entreprend, sans consultation du propriétaire du fonds dominant, l'exécution d'importants travaux de remblai dans le sentier où s'exerce le droit d'accès de la Ville à la Croix. Il fait placer dans ce sentier de grosses pierres provenant du dynamitage effectué au cours de la construction de la résidence. Il fait ériger ainsi à l'intérieur du sentier des murets de pierres qui sont ensuite recouverts de matériaux de remblai.

[87] Lorsque sont complétés ces travaux, Marc Lupien aménage à l'intérieur de l'assiette de la servitude prévue à l'acte de Servitude de 1970 un nouveau sentier qu'il offre à la Ville en remplacement de l'ancien.

[95] Il est indéniable que les travaux d'empierrement et de remblai exécutés dans l'assiette de cette servitude, sans le consentement de la Ville, en diminuent l'exercice et que cela contrevient au second alinéa de l'article 1186 C.c.Q., la Ville ayant été mise devant un fait accompli.

[103] Lise Proulx devra donc remettre les lieux dans leur état original et enlever les obstacles, les murets de pierres et le remblai qui ont été placés à l'intérieur du sentier aménagé par la Ville et ses auteurs dans l'assiette de la servitude prévue à l'Acte de servitude de 1970.

ATTENDU les conclusions de ce jugement qui se lisent :

[218] DÉCLARE la demanderesse bénéficiaire d'un droit de passage sur le sentier identifié par le mot « gravier » au plan de l'arpenteur-géomètre Francis Scully, daté du 23 juin 2008, minute 3177 (pièce P-60), situé sur une partie du lot 8A-59, aujourd'hui le lot 4 313 379 du cadastre du Québec, à l'intérieur du losange délimité par les lettres A, B, C et D, afin de lui permettre, à elle et ses représentants, de se rendre à la Croix sise sur une partie du lot 8A-9, aujourd'hui le lot 4 313 380 du cadastre du Québec, depuis la partie du lot 8A, aujourd'hui le lot 3 388 438 du cadastre du Québec, sur laquelle se prolonge le sentier;

[219] DÉCLARE que ce droit de passage peut s'exercer à pied, en véhicule muni de quatre roues motrices ou en camionnette (pick-up);

[220] ORDONNE à la défenderesse Lise Proulx de retirer de ce sentier les murets de pierres et autres obstacles (empierrement et remblai) qui y ont été placés;

[221] ORDONNE à la défenderesse Lise Proulx de remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant que ces pierres et autres obstacles n'y soient placés;

[222] ORDONNE aux défenderesses de ne rien faire pour empêcher la demanderesse et ses représentants d'avoir en tout temps accès à la Croix.

ATTENDU l'arrêt de la Cour d'appel du Québec rendu le 24 novembre 2014, accueillant une requête en rejet de l'inscription en appel déposée et stipulant :

Nous sommes unanimement d'avis que l'appel est voué à l'échec.

ATTENDU QUE le directeur général a fait régulièrement rapport au conseil des démarches qu'il a autorisées, à titre de directeur général, pour l'exécution du jugement rendu au bénéfice de la Ville de Sainte-Adèle par la Cour supérieure et maintenu par la Cour d'appel;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport de la réponse signée par monsieur Marc Lupien affirmant que des travaux avaient été faits en conformité avec le jugement et que ces derniers étaient complets;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport de la demande de changement d'assiette de la servitude bénéficiant actuellement à la Ville de Sainte-Adèle par Me Paul Hénault, notaire, mentionnant avoir agi après consultation avec monsieur Liberatore et monsieur Lupien;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport qu'avant de répondre à la demande, il a demandé aux services de la Ville de Sainte-Adèle de faire rapport quant à la conformité de l'assiette proposée, tant aux règlements municipaux qu'aux règles de sécurité;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport au conseil en mentionnant les éléments de non-conformité qui ont été soulevés par le Service des travaux publics ainsi que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le directeur général a mandaté les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle pour faire parvenir une réponse aux procureurs des défendeurs et monsieur Marc Lupien, suite à leur proposition de changement d'assiette en mentionnant dans ladite réponse les éléments pour lesquels des informations devaient être

complétées ainsi que des éléments pour rendre conforme à la réglementation et aux règles de sécurité, l'assiette proposée;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport qu'aucune réponse n'avait été donnée, ni qu'aucun élément de conformité demandé par la Ville de Sainte-Adèle n'avait fait l'objet d'un suivi, tant de la part de Me Olivier Brault que de Me Paul Hénault à qui, copie des exigences réglementaires avait été transmise;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport qu'en l'absence de respect d'une ordonnance rendue par la Cour, la Ville de Sainte-Adèle pouvait, dans le cadre de l'exécution du jugement rendu, intenter une requête en outrage au Tribunal;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport qu'une requête en outrage au Tribunal, suite à une ordonnance d'injonction, pouvait être intentée contre toute personne qui la transgresse ou refuse d'y obéir, soit les défendeurs originaux dans les procédures ainsi que « toute personne non désignée qui y contrevient sciemment » (Art. 761 C.p.c.)

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport quant à l'implication de monsieur Marc Lupien, tant dans les démarches pour modifier l'assiette que pour faire des propositions de modification suite au jugement, que dans la correspondance et que monsieur Marc Lupien est le représentant de Gestion Campus Corbusier Ltée, un des défendeurs, et qu'il se présente comme étant le mandataire de madame Lise Proulx pour les questions relatives à la propriété et entre autres, à la servitude de passage;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport qu'en vertu de l'autorité qu'il détient, en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* de la Ville de Sainte-Adèle, il a mandaté les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle pour instituer une requête en outrage au Tribunal contre les défenderesses Lise Proulx et Gestion Campus Corbusier Ltée ainsi que contre Marc Lupien, vu l'implication personnelle de ce dernier;

ATTENDU QUE le directeur général a l'autorité, tant en vertu de la *Loi sur les cités et villes* que du *Règlement concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* de la Ville de Sainte-Adèle pour accorder un tel mandat;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Marc Lupien du 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT que pour éviter toute ambiguïté et débat inutile, le Conseil ratifie les gestes posés par son directeur général dans le cadre des compétences que lui accordent la *Loi sur les cités et villes* et le *Règlement concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* de la Ville de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier de bene esse le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle de procéder à l'institution d'une requête en outrage au Tribunal pour fins d'exécution de l'ordonnance rendue par le juge Michel Delorme, j.c.s., à la fois contre les défenderesses et contre Marc Lupien personnellement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier de bene esse, le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle d'instituer un recours en outrage au Tribunal, en exécution du jugement rendu le 4 août 2014 par l'honorable Michel Delorme, j.c.s., ratifié par l'arrêt de la Cour d'appel du 24 novembre 2014 contre les défenderesses Lise Proulx et Gestion Campus Corbusier Ltée, ainsi que contre Marc Lupien vu son implication personnelle.

RÉSOLUTION NO. 2015-201

Acceptation du budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 21 mai 2015, concernant le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A » ;

RÉSOLUTION NO. 2015-202

Recommandation de paiement – Décompte #1 – Travaux de réfection mineure de pavage 2015 (SP-2015-013)

ATTENDU la recommandation du 9 juin 2015, rédigée par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #1, concernant les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle, une somme de 87 501,99\$ taxes incluses, selon les dispositions de la résolution 2015-143, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-203

Adjudication – Travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin (SP-2015-020)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 mai dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Plomberie Brébeuf inc.	75 084,52\$
Construction Monco inc.	78 750,93\$
Gelco Construction inc.	95 190,80\$
PLC (9220-9733 Québec inc.)	105 283,19\$
Nordmec Construction inc.	113 244,91\$

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître, chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 28 mai 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission la plus basse et conforme présentée par la firme Plomberie Brébeuf inc, 149, route 323, Brébeuf, Québec, J0T 1B0 ;

D'accorder le contrat pour des travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin, à ladite compagnie pour un montant de 75 084,52\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2015 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1204.

RÉSOLUTION NO. 2015-204

Adjudication – Travaux de réfection routière 2015 (pavage de rues, trottoirs et bordures) (SP-2015-012)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection routière 2015 (pavage de rues, trottoirs et bordures) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 juin dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Pavages Multipro inc.	1 756 608,90\$
Uniroc Construction inc.	1 761 496,53\$
Construction Bau-Val inc.	2 044 939,03\$
Pavage Jérômien inc.	2 284 829,01\$

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, ing, assistant au chef de division génie, daté du 4 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission la plus basse et conforme présentée par la firme Pavage Multipro inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection routière 2015 (pavage de rues, trottoirs et bordures), à ladite compagnie pour un montant de 1 756 608,90\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 juin 2015 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1210.

RÉSOLUTION NO. 2015-205

Recommandation de paiement du décompte final #22 – Aménagement du Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 3 juin 2015, rédigée par monsieur Ronald Denault, chargé de projets aux Services techniques, relativement au paiement du décompte final concernant l'aménagement du Parc Claude- Henri-Grignon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) une somme de 59 787,00\$, taxes incluses, correspondant à la retenue pour certains travaux correctifs de déficiences électriques et ce, à même le règlement 1164-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-206

Recommandation de paiement # 10 – Atelier Idea – Conception des plans et devis et surveillance – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 9 juin 2015, rédigée par monsieur Olivier Maître ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement #10 concernant la surveillance des travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Atelier Idea Architecture et Design, la somme de 3 825,99\$ taxes incluses, selon les dispositions de la résolution 2011-273.

RÉSOLUTION NO. 2015-207

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-055

1075-1077, rue Claude-Grégoire
Jacques Leclerc et Dany Bergeron
- **Construction** (modification au permis 2014-0037)

Résolution C.C.U. 2015-056

675, chemin Notre-Dame
Lyne Robert
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2015-057

1325, rue Lanthier
Luc Desjardins
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-059

2880, rue Rolland
Rémi Tremblay
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-060

114, rue Morin
Normand Riendeau et Danièle Roger (Chez Roxy)
- **Enseigne**

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

Résolution C.C.U. 2015-058

2310, boulevard de Sainte-Adèle

Hannes Lamothe

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2015-208

Demande de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2775, rue des Perdreaux** afin de réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 3,50 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, 12107 de ses minutes, en date du 18 septembre 2014 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juillet 2015 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2015-209

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1720, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2015-185) en lien avec les projets particuliers a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mai 2015;

ATTENDU la résolution CCU 2015-054 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2015, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1720, chemin Pierre-Péladeau;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre les usages spécifiques suivants :

1. L'usage «Église, synagogue, mosquée et temple (P02-01-04)»;
2. La sous-classe d'usages de commerce récréatif intérieur «Activité culturelle et divertissement (C08-02)» ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux dispositions règlementaires du plan d'urbanisme et des règlements de construction et de lotissement ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage projeté dans la zone ciblée pour l'immeuble soit la zone TM-015;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue lundi le 8 juin 2015 à 19 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la demande du projet de résolution, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, pour l'immeuble identifié par les lots 2 453 885, 2 453 887 et 2 453 888 cadastre du Québec, situé au 1720, chemin Pierre-Péladeau, tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 5 novembre 2012, 0225 de ses minutes et ce, afin de permettre les usages spécifiques suivants :

1. L'usage « Église, synagogue, mosquée et temple (P02-01-04) »;
2. La sous-classe d'usages de commerce récréatif intérieur « Activité culturelle et divertissement (C08-02) ».

QUE le conseil adopte le second projet selon les caractéristiques suivantes :

- 1) Les normes spécifiques de la grille des usages et des normes de la zone TM-015, concernant la structure du bâtiment, les dimensions du bâtiment, l'intensité de l'occupation, les marges, le lotissement et divers, et qui sont applicables pour l'usage « restaurant », sont applicables aux usages autorisés par la présente;
- 2) Toutes les activités ou toutes les opérations reliées aux usages autorisés par la présente devront s'effectuer entièrement à l'intérieur du bâtiment principal existant (chapelle);
- 3) Le projet est approuvé pour l'immeuble constitué des lots 2 453 885, 2 453 887 et 2 453 888 cadastre du Québec. L'immeuble ne peut être scindé de telle sorte que les dimensions ou la superficie du terrain seraient modifiées.

RÉSOLUTION NO. 2015-210

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 805, chemin Notre-Dame

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2015-159) a été adopté à la séance du conseil municipal du 20 avril 2015;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2015-186) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 mai 2015 ;

ATTENDU la résolution CCU 2015-038 du comité consultatif d'urbanisme datée du 7 avril 2015, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification réglementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 805, chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage d'une activité commerciale de centre équestre sur la propriété du 805, chemin Notre-Dame située dans la zone résidentielle périurbaine RP-022 ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition réglementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue lundi le 11 mai 2015 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution selon les caractéristiques suivantes :

- 1) Assujettir le projet à un maximum de 30 boxes (un box est un abri cloisonné pour un seul cheval ou poney);
- 2) Assujettir le projet aux dimensions maximales suivantes pour le bâtiment principal :
 - a. Superficie de plancher maximale : 1200 m²
 - b. Hauteur en étage : 2,5m
 - c. Hauteur en mètre : 10 m
- 3) Assujettir le projet à un rapport d'espace bâti / terrain maximal de 5 %;
- 4) Assujettir le projet aux marges minimales suivantes pour le bâtiment principal:
 - a. Avant : 30 m
 - b. Latérale : 15 m
 - c. Latérale totale : 30 m
 - d. Arrière : 30 m
- 5) Assujettir le projet aux normes de lotissement minimales suivantes :
 - a. Largeur : 150 m
 - b. Largeur moyenne : 150 m
 - c. Profondeur : 200 m
 - d. Superficie : 50 000 m²
- 6) Assujettir le projet à un coefficient d'espace naturel minimal de 15%;
- 7) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 62 du Règlement de lotissement numéro 1200-2012-L concernant la réduction des normes de lotissement des terrains desservis ou partiellement desservis;
- 8) Soustraire l'immeuble à l'application de l'article 248 du Règlement de zonage numéro 1200-2012-Z concernant les usages complémentaires à un usage de commerce récréatif extérieur (C-09);
- 9) Les parties d'enclos localisées à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres du milieu humide identifié au plan de propriété de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 12 février 2015, minute 0393, devront être relocalisées à l'extérieur de ladite bande riveraine et ce, préalablement à la délivrance du permis d'affaires requis en vertu du règlement sur les permis et certificats en vigueur;
- 10) La bande riveraine de 15 mètres dudit milieu humide devra être laissés en friche afin de permettre le retour de celle-ci à son état naturel et toute partie dénudée de végétation suite au retrait des enclos devra faire l'objet d'une revégétalisation selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2015-211

Modification d'odonyme – rue Chantovernt – lot 2 233 441 cadastre du Québec

ATTENDU QU'une problématique reliée à une partie de la rue Chantovernt, portant le numéro 2 233 441 cadastre du Québec a été transmise par un citoyen de la rue ;

ATTENDU que se trouvent sur cette partie de rue huit (8) propriétés résidentielles ;

ATTENDU le rapport daté du 3 juin 2015, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à une demande de modification toponymique d'une partie de la rue Chantovernt;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme ;

QUE le conseil accepte d'attribuer le nom de « Croissant Chantovernt » à une partie de la rue Chantovernt identifiée par le numéro de lot 2 233 441, cadastre du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

RÉSOLUTION NO. 2015-212

Amendement à la résolution 2015-071 – Mandat à la firme Prévost, Fortin d'Aoust, avocats – Requête en Cour supérieure – Démolition des fondations – 2820, rue Boyer

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2015-071 soit amendée;

QUE Me Stéphanie Provost de la firme Prévost, Fortin, d'Aoust, avocats soit mandatée en remplacement de Me Marie-Pier Pharand, à poursuivre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obtenir une ordonnance de la Cour à l'effet que le propriétaire exécute les travaux de démolition de la fondation, à défaut de quoi la Ville pourra entreprendre elle-même et imposer le coût des travaux au compte de taxe de l'immeuble situé au 2820, rue Boyer à Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-213

Application du règlement 1220 – Matières résiduelles – Fonctionnaire désignée

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 3 juin 2015, concernant l'application du règlement 1220 relativement aux matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de désigner madame Émilie Dalpé-Turcotte à titre de préposée étudiante en urbanisme et en environnement pour une période de 10 semaines, à compter du 1er juin 2015, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur;

Que madame Dalpé-Turcotte dispose des pouvoirs d'un fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application du règlement 1220 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle en vertu de l'article 4.4 dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2015-214

Approbation d'un projet majeur de lotissement – Projet les Brises – Place du Loup-Garou – Constructions Tétris inc. / Développement Lauter inc.

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 4 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté au document préparé par la firme APUR, urbanistes conseils, dossier 1504-926, version du 2 juin 2015 pour les dispositions de projets intégrés d'habitations, le tout sous réserves des recommandations émises au rapport présenté.

RÉSOLUTION NO. 2015-215

Abrogation de la résolution 2015-114 – Entente de gestion des terrains de tennis municipaux de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Greg Harmon, relativement à la gestion des terrains de tennis municipaux n'a pas été signée dû au désistement de monsieur Greg Harmon;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2015-114.

RÉSOLUTION NO. 2015-216 **AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1180-2 amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccesLogis Québec ».

RÉSOLUTION NO. 2015-217

Règlement 1223 concernant la circulation des véhicules lourds sur certains chemins sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1223 concernant la circulation des véhicules lourds sur certains chemins sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QUE le règlement 1223 soit soumis à l'approbation du ministère des Transports du Québec;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d’administration – 408 183,03\$ pour la période du 16 au 22 mai 2015.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 334 985,13\$ pour la période du 23 au 29 mai 2015.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 390 531,52\$ pour la période du 30 mai au 5 juin 2015.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 1 561 721,01\$ pour la période du 6 au 12 juin 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 457 726,35\$ pour le mois de avril 2015.
- Engagements au montant de 388 054,84\$ pour la période du 1er au 31 mai 2015.

Dépôt du certificat du greffier par intérim – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1219 décrétant un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d’acquisition d’une camionnette, d’un véhicule pour le déneigement, d’une pelle hydraulique et d’autres équipements pour le Service des travaux publics, d’un véhicule pour l’état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000\$

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Dépôt états financiers de la Corporation du parc d’Affaires La Rolland

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l’auditeur indépendant pour l’année 2014. Monsieur le conseiller John Butler effectue une présentation sommaire des résultats. L’excédent de fonctionnement de l’exercice 2014 s’élève à 394 236,00\$.

Dépôt des indicateurs de gestion pour l’année 2014

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Lise Gendron

-Informe les citoyens de toutes les belles activités qui commenceront avec la fête de la St-Jean jusqu’en août prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Serge Desrosiers et son fils

- Présentation d’un projet de prolongation du trottoir sur la rue Rolland entre la rue du Mont-du-Rocher et le chemin du Renard.
- Le fils remet une pétition, au conseil, aux noms de 30 enfants qui proviennent de ce secteur.

Sylvain Mercier

- S’interroge concernant le bruit et le va-et-vient des véhicules lourds et équipements vers le site sur la rue des Cantonniers (pour le déneigement, excavation, etc.), peu importe les heures de la journée ;
- Affirme frein moteur interdit, mais que ce ne serait pas respecté par les employés de la Ville;
- Demande pourquoi le déneigement la nuit ?
- Demande si les véhicules pourraient entrer par la rue des Coquillettes, et sortir par la rue du Congrès .

D. Roch

- Relativement au règlement 1223 et les véhicules hors normes
- Demande si l'impact sera notable lorsque la signalisation sera installée sur la rue Morin.

Doris Poirier

- Demande des éclaircissements sur le projet majeur de lotissement les Brises.
- Est-ce que ce sont les promoteurs des projets intégrés, qui assument tout ?

Yves Pilotte

- Concernant l'appel d'offres du système de communication ;

Benoît Gauthier

- Demande des informations sur le vélo aux pentes 40/80, alors que le sujet n'est pas à l'ordre du jour

RÉSOLUTION NO. 2015-218

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h07.

(s) Roch Bédard

M. Roch Bédard, maire suppléant

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 juillet 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Lise Gendron et madame et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier par intérim.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-219

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2015;

DE déplacer les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

- 2.1) Nomination de Madame Lise Gendron à titre de mairesse suppléante
- 2.2) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015
- 2.3) Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.4) Octroi d'une période supplémentaire selon l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) – Absence d'un membre du conseil

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

- 6.5) Adjudication – Signalisation électronique (entrée de la Ville) (INV-2015-022)

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Urbanisme » :

- 7.5) Approbation d'un projet majeur de lotissement – Projet Golf Chantecler – 8724407 Canada inc. (André Lesage et als.)

QUE monsieur le conseiller Roch Bédard s'oppose au retrait du point 7.5 concernant l'approbation d'un projet majeur de lotissement, projet Golf Chantecler.

RÉSOLUTION NO. 2015-220

Nomination de Madame Lise Gendron à titre de mairesse suppléante

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la conseillère Lise Gendron soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 20 juillet 2015 au 16 novembre 2015 ;

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2015-221

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-222

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	22 septembre 2015 / Club de golf Mont-Gabriel	200\$	M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. Robert Lagacé
		125\$ (souper seulement)	M. Pierre Morabito
Tournoi de golf du Club Optimiste de Sainte- Adèle	19 août 2015 / Club de golf La Vallée	100\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito
		35\$ (souper seulement)	Mme Lise Gendron
Tournoi de golf Laurentides économique	10 septembre 2015 / Club de golf de Piedmont	195\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf du Restaurant Spago	9 septembre 2015 / Club de golf de Val-Morin	200\$	M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. Robert Lagacé
		60\$ (souper seulement)	M. John Butler M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 150 \$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-223

Octroi d'une période supplémentaire selon l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* – Absence d'un membre du conseil

ATTENDU QUE le maire monsieur Réjean Charbonneau sera, au 16 août 2015, absent des séances du conseil depuis 90 jours ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil peut décréter, en temps utile, que le défaut d'assister ne prévoit pas la fin du mandat d'un membre du conseil pour un motif sérieux et hors de son contrôle ;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 9 juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil décrète une période supplémentaire de 90 jours pour l'absence de monsieur le maire Réjean Charbonneau, tel que prévu au troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et ce, à partir de la séance du 17 août 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-224

Nomination de procureurs – Cour municipale

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 6 juillet 2015 concernant la nomination de deux procureurs;

ATTENDU le départ de Me Annie Charron, nommée afin d'agir au nom du Procureur général du Québec dans les dossiers où le poursuivant est le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Me Martine Létourneau et Me Audrey Chevrette, de la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, en remplacement de Me Charron à titre de procureur ad hoc pour agir au nom du Procureur général du Québec dans les dossiers qui seront entendus devant la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère de la Justice.

RÉSOLUTION NO. 2015-225

Autorisation de signature - Entente de consommation électrique - Fonctionnement d'équipements servant à la distribution d'eau potable – 9055-8842 Québec inc. (Hôtel du Mont-Gabriel)

ATTENDU le rapport daté du 7 juillet 2015 par monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, relativement à la signature d'une entente avec la compagnie 9055-8842 Québec Inc. concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont- Gabriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont-Gabriel, et ce, pour la période du 22 avril 2015 au 22 avril 2016;

D'autoriser le maire suppléant et le greffier par intérim à signer cette entente.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-226

Autorisation de signature – Entente – Jean Fortin – Stationnement sur le lot 2 231 751 cadastre du Québec

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 1er juillet 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et monsieur Jean Fortin, relativement à la location d'espaces utilisés comme stationnement municipal sur le lot 2 231 751 cadastre du Québec, et ce, pour un loyer mensuel de 225\$, plus taxes, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 et pour un loyer mensuel de 250\$, plus taxes, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

QUE monsieur le maire suppléant et le greffier par intérim soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-227

Adjudication – Fourniture de services d'agents de sécurité (DG-2015-02)

ATTENDU les articles 573 et 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'agents de sécurité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 juin dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Garda World
Groupe Conseil VCS
Trimax Sécurité et Investigation

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 7 juillet 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 7 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Trimax Sécurité & Investigation, 1965, boul. Industriel, suite 200, Laval, Québec, H7S 1P6 ;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 5.44 pour un montant de 229 582,08\$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, le tout sous réserve de la transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres et ce, pour la période du 1er août 2015 au 31 juillet 2018;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout conformément au devis et au bordereau de prix de la soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-228

Amendement de la résolution 2015-174 - Entente de location – Bell Mobilité Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende le premier résolu de la résolution 2015-174 pour remplacer la date de début de l'entente pour le 1er janvier 2017.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et de celle qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-229

Lotissement et cession de terrains – Chemin des hauteurs – lot 5 066 418 cadastre du Québec

ATTENDU QUE, par la rénovation cadastrale (mandat 1904), la ville est redevenue propriétaire d'une ancienne partie du chemin des Hauteurs, connu par le lot 5 066 418 cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des propriétaires des immeubles contiguës et ayant une étendue de front au lot 5 066 418 à devenir propriétaire de ce lot suite au lotissement, en respect des dispositions applicables du règlement 1200-2012-L ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de se départir de cette partie de l'ancien chemin ;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 10 avril 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot, après son lotissement, aux propriétaires des immeubles contiguës qui se sont montrés intéressés ;

QUE le conseil mandate Beaudry, Jarry et Garneau, arpenteurs-géomètres pour procéder au lotissement du lot 5 066 418 cadastre du Québec ;

QUE les honoraires professionnels pour l'arpentage et le lotissement soient à la charge de la Ville ;

QUE les frais pour la rédaction des actes de cession soient à la charge des propriétaires des immeubles contiguës intéressés ;

QUE l'aliénation de chaque lot prévu soit établie à un montant de 1\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-230

Nominations de membres – Comité consultatif en environnement

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 9 juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer mesdames Josée Yelle et Suzanne Delisle et monsieur François Éthier à titre de membres du comité consultatif en environnement, du 20 juillet 2015 au 19 juillet 2017.

RÉSOLUTION NO. 2015-231

Autorisation de signature – Entente pour la location de locaux au 555, boulevard de Sainte-Adèle – Développement Olymbec (2004) inc.

ATTENDU la correspondance de madame Carmen De Angelis, vice-présidente de la firme Développement Olymbec (2004) Inc., datée du 9 mars 2015;

ATTENDU QUE le bail pour la location de locaux au 555, boulevard de Sainte-Adèle (local 117 et 118) vient à échéance le 1er février 2016;

ATTENDU QUE l'emplacement convient toujours pour la bibliothèque municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du nouveau bail de location des locaux 117 et 118 du 555, boulevard de Sainte-Adèle avec la firme Développement Olymbec (2004) Inc., pour une période de 5 ans à partir du 1er février 2016 ;

QUE le loyer annuel soit établi à 14,77 \$ le pied carré avec une superficie de 4358 pieds carrés, soit un montant annuel de 64 367,66 \$;

QUE monsieur le maire et le greffier par intérim soient autorisés à signer le bail de location, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-232

Autorisation de l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 1er juillet 2015, concernant l'affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation de soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés indiqués au rapport pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au cours des années 2015 à 2019 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-233

Emprunt temporaire – Règlement 1219 décrétant un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000\$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT 1219

Règlement 1219 décrétant un emprunt de 960 000\$ pour payer le coût d'acquisition d'une camionnette, d'un véhicule pour le déneigement, d'une pelle hydraulique et d'autres équipements pour le Service des travaux publics, d'un véhicule pour l'état-major du Service en sécurité incendie et pour permettre de relier les bâtiments municipaux avec de la fibre optique, incluant les frais inhérents, les taxes et imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 960 000\$.

Montant autorisé : 960 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

RÉSOLUTION NO. 2015-234

Demande d'audience – Exemption de taxes foncières – Chevaliers de Colomb du conseil Sainte-Adèle

ATTENDU QUE l'organisme Chevaliers de Colomb, Conseil Sainte-Adèle no. 3555 avait présenté en 2006 une demande d'exemption de taxe foncière et de taxe d'affaires à la Commission Municipale du Québec conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, relativement à l'immeuble situé sur le chemin du Mont-Sauvage, lot 2 229 871 cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'organisme avait obtenu la reconnaissance pour fin d'exemption de taxes;

ATTENDU QUE cette exemption de taxes est sujette à une révision au neuf ans ;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 7 juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à l'exemption de toutes taxes foncières des Chevaliers de Colomb du conseil Sainte-Adèle suite à la reconnaissance de la Commission municipale du Québec ;

QUE le greffier par intérim, si nécessaire, soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale.

RÉSOLUTION NO. 2015-235

Autorisation de dépenses – Réclamation du 515-517 rue Legault

ATTENDU la réclamation déposée par les propriétaires et des locataires d'un immeuble sur la rue Legault suite à un bris de conduite d'aqueduc;

ATTENDU QUE la réclamation dépasse le montant de 25 000 \$, lequel ne peut être autorisé en vertu du règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 17 juillet 2015, concernant l'autorisation de dépenses dans le cadre de cette réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense de 32 712 \$ relativement au règlement de la réclamation du propriétaire de l'immeuble situé au 515-517 rue Legault;

QUE cette réclamation soit transmise aux assureurs de la Ville pour le remboursement par ceux-ci pour le montant excédentaire à la franchise ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2015-236

Embauche de Me Simon Filiatreault à titre de greffier et directeur des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport daté du 13 juillet 2015 par monsieur Pierre Dionne, directeur général relativement à l'embauche du greffier et directeur des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil engage, à partir du 8 septembre 2015, Me Simon Filiatreault à titre de greffier et directeur des Services juridiques de la ville de Sainte-Adèle, selon le salaire et autres conditions indiqués au rapport ;

QUE celui-ci soit assujetti à la politique en vigueur concernant les conditions de travail des employés cadres de la ville de Sainte-Adèle;

RÉSOLUTION NO. 2015-237

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 7 juillet 2015, concernant l'embauche de nouveaux pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées :

- monsieur Victor Borges : le 21 juillet 2015
- monsieur Mathieu Laniel : le 22 juillet 2015

RÉSOLUTION NO. 2015-238

Recommandation de paiement – Décompte #2 – Travaux de réfection mineure de pavage 2015 (SP-2015-013)

ATTENDU la recommandation du 18 juin 2015, rédigée par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #2, concernant les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle, une somme de 54 037,60\$ taxes incluses, à même les fonds prévus par la résolution 2015-143, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-239

Adjudication – Fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4X4 avec équipements de déneigement (Charrue réversible et benne sableuse) (SP-2015-027)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un camion porteur neuf 6 roues, 4X4 avec équipements de déneigement (Charrue réversible et benne sableuse);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
GloboCam (Montréal) inc.	238 657,06 \$
Équipements Lourds Papineau inc.	244 799,79 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, datée du 10 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie GloboCam (Montréal) Inc., 155, rue Reverchon, Pointe-Claire, Québec, H9P 1K1, pour un montant de 238 657,06\$, taxes incluses;

QUE monsieur François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission, le tout à même le règlement d'emprunt numéro 1219.

RÉSOLUTION NO. 2015-240

Échange de camion - Service des travaux publics

ATTENDU la recommandation du 18 juin 2015, rédigée par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement à une proposition d'échange de véhicule ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la proposition d'échanger le camion Chevrolet GMC 5500 (V-16 ; année 2005) et le camion E350 Ford avec cube (V-17 ; année 1998) pour obtenir un camion cube de l'année 2009 ;

QUE monsieur François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-241

Adjudication – Étude étangs aérés du Mont-Gabriel (INV-2015-032)

ATTENDU les articles 573.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude des étangs aérés du Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 juin dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Les Consultants SMi Inc.
WSP Canada Inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 25 juin 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 25 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme WSP Canada inc., 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525, Laval, Québec, H7T 1S9 ;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 30.14 pour un montant de 45 127,69\$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-242

Adjudication – Plans, devis et surveillance – Secteur Habitat (INV-2015-033)

ATTENDU les articles 573.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les plans, devis et surveillance dans le secteur Habitat ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 juin dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

CDGU
EFEL Experts-conseils inc.
Équipe Laurence, experts-conseils inc.
MLC Associés inc.
Les Consultants SMi inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 25 juin 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 25 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Les Consultants SMI Inc., 1065, rue Principale Est, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1L7 ;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 23.92 pour un montant de 51 623,78\$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, le tout sous réserve de la transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements pour les plans et devis à même le règlement d'emprunt 1217;

QUE le conseil octroi conditionnellement la surveillance des travaux et les paiements suite à l'adoption d'un futur règlement d'emprunt pour la réfection des conduites dans le secteur Habitat, lequel devra être soumis et approuvé par les personnes habiles à voter ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION NO. 2015-243

Recommandation de paiement # 10 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 8 mai 2015, rédigée par madame Louise Yale, chargée de projet à la division des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 10, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 65 634,71\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-244

Adjudication – Travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication des ouvrages du réseau d'aqueduc (SP-2015-019)

ATTENDU les articles 573 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication des ouvrages du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 juillet dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Automation R.L. inc.
Filtrum Construction
Turcotte (1989) inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 juillet 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 14 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Automation R.L. inc., 625, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7 ;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 3.47 pour un montant de 394 315,96\$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission, le tout sous réserve de la transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1211.

RÉSOLUTION NO. 2015-245

Adjudication – Service d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux (SP-2015-023)

ATTENDU les articles 573 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juillet dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Av-Tech Inc.
Laurin, Laurin (1991) Inc.
Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc.
Mofax

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 17 juillet 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 17 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Les Entreprises PLG Lauzon Inc., 2200, chemin Pierre-Péladeau, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1Z5;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 7.25 pour un montant de 179 133,08 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission, le tout sous réserve de la transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-246

Adjudication – Services d'entretien d'éclairage public sur installations d'Hydro-Québec (INV-2015-024)

ATTENDU les articles 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien d'éclairage public sur les installations d'Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juillet dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Montants
Laurin, Laurin (1991) Inc.	27 019,13\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée.	36 815,57\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets à la division des Services techniques, datée du 14 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la firme Laurin, Laurin (1991) Inc., 12000, rue Arthur-Sicard, Mirabel, Québec, J7J 0E9, pour un montant de 27 019,13\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-247

Adjudication – Travaux de relocalisation d'un réservoir d'eau potable, d'un poste de pompage et à la modification d'un poste de surpression au Mont-Gabriel (SP-2015-010)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de relocalisation d'un réservoir d'eau potable, d'un poste de pompage et à la modification d'un poste de surpression au Mont-Gabriel;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Socomec Industriel Inc.	2 206 891,32\$
Bernard Malo Inc.	2 266 100,00\$
Alta Construction (2011) Ltée	2 288 002,50\$
Construction Genephi Inc.	2 335 000,00\$
Norclair Inc.	2 335 973,95\$
Construction Thorco Inc.	2 363 920,48\$
Alliance Coffrage – Formiwork	2 390 330,25\$
Quadrax & Associés	2 607 000,00\$
Deric Construction Inc.	2 610 346,41\$
Plomberie Brébeuf Inc.	2 694 071,68\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques, datée du 17 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Socomec Industriel Inc., 3200, rue des Chantiers, Sorel-Tracy, Québec, J3R 0E2;

D'accorder le contrat pour des travaux de relocalisation d'un réservoir d'eau potable, d'un poste de pompage et à la modification d'un poste de surpression au Mont-Gabriel, à ladite compagnie pour un montant de 2 206 891,32\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée;

QUE le contrat soit adjugé conditionnellement à la réception de toutes les autorisations émises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt numéro 1212.

RÉSOLUTION NO. 2015-248

Décisions du conseil - Dérogation mineure

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2015-061

2775, rue des Perdreaux

Réduire la marge latérale gauche de 4 mètres à 3,50 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, 12107 de ses minutes, en date du 18 septembre 2014 et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2015-249

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-062

1001, rue Valiquette
Pierre Jodoin

- **Construction (modification au permis 2015-0151)**

Résolution C.C.U. 2015-063

1147, boulevard de Sainte-Adèle
Sogestmont inc.

- **Enseigne (modification au permis 2014-0211)**

Résolution C.C.U. 2015-064

68, rue Morin
André Lamarche (Communic)

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-065

2025, boulevard de Sainte-Adèle
Audrey Rosenberg

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-066

945, rue Sigouin
Johanne Groulx

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-067

1075-1081, rue Saint-Joseph
Michel Cyrenne et Isabelle Arsenault

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-068

Lot 2 232 391 (2610, rue des Perdreaux)
Alexandre Beaupré

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2015-069

1062, rue Valiquette
Eric Sirois

- **Enseigne (O Temps Tic)**

Résolution C.C.U. 2015-070

452-454, chemin Pierre-Péladeau
Marie-Christine Morneau et Martin Dupras

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-071

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Jeff Ah-See-Li-Fook

- **Enseignes (École de conduite Labelle des Monts.com)**

Résolution C.C.U. 2015-072

180, rue de la Vallée-du-Golf
Les Immeubles Cambi inc.

- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2015-073

Lot 5 577 867 (1721, rue du Skieur)
Olivier Ladouceur et Ariane Lauzon

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2015-074

244, boulevard de Sainte-Adèle
Claude Bouvrette

- **Agrandissement**

RÉSOLUTION NO. 2015-250

Demande de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3515, rue du Survenant afin de régulariser l'implantation d'une partie du bâtiment principal, y compris la galerie, dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du cours d'eau ainsi qu'en partie dans la rive de 15 mètres dudit cours, tel que montré sur le « plan montrant la ligne naturelle des hautes eaux » préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 2 juillet 2014, 8187 de ses minutes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2015-251

Mandat – Requête en démolition – Bâtiment incendié – 430, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 430, chemin Pierre-Péladeau a été incendié le 30 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE selon l'article 66 du Règlement de construction 1200-2012-C, une construction incendiée doit être démolie, y compris ses fondations, et le terrain doit être entièrement débarrassé des débris et gravats dans les 180 jours suivant le jour de l'incendie ;

ATTENDU que ce délai de 180 jours expire le 1er août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Me Stéphanie Provost de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin d'obliger notamment le propriétaire de l'immeuble situé au 430, chemin Pierre-Péladeau :

- à compléter la démolition du bâtiment incendié et le retrait des débris de démolition du site pour être acheminés vers un site de dépôt autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la présente résolution soit signifiée au propriétaire de l'immeuble, soit monsieur Michael Breitman ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-252

Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1720, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2015-185) a été adopté à la séance du conseil municipal du 19 mai 2015;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2015-209) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2015 ;

ATTENDU la résolution CCU 2015-054 du comité consultatif d'urbanisme datée du 5 mai 2015 concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 1720, chemin Pierre-Péladeau ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue lundi le 8 juin 2015 à 19 h ;

ATTENDU QUE le greffier par intérim a reçu des demandes dans deux zones contiguës, soit la VR-014 et la VR-015 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 8 juillet 2015 quant au processus de modification règlementaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abandonne le processus de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour le 1720, chemin Pierre-Péladeau;

QUE la résolution soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2015-253

Déclaration de la compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités de son territoire relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE lors de son assemblée d'ajournement tenue le 16 juin 2015, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la résolution numéro CM 205-06-15 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'en pareil cas, il y a lieu pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut d'indiquer à la MRC des Pays-d'en-Haut si tout employé et/ou équipement pouvant être devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC des Pays-d'en-Haut (*article 678.0.2.3 du Code municipal du Québec*);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil indique à la MRC des Pays-d'en-Haut qu'aucun employé et/ou équipement de la Ville de Sainte-Adèle n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence pour la gestion des matières résiduelles (cf. résolution CM 205-06-15);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut, laquelle devant tenir lieu du document mentionné à l'article *678.0.2.3 du C.M.Q.*

RÉSOLUTION NO. 2015-254

Demande de modification règlementaire d'urbanisme – Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 9 juillet 2015, concernant une demande de modification à la réglementation d'urbanisme formulée par Domaine Riverdale Inc., propriétaire de l'immeuble situé au 1500, Impasse des Métairies;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la recommandation indiquée ci-après par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 juillet 2015 soit :

DE REFUSER le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-060 visant la construction d'un manège équestre intérieur sur la propriété sise au 1500, Impasse des Métairies, tel qu'exprimé aux documents présentés par M. Guy Gazaille, président de Domaine Riverdale Inc., en

date du 22 juin 2015, référence : Domaine Riverdale Inc., projet : Les Métairies Equidale;

Le tout tel qu'il appert à la résolution 2015-076 du CCU annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2015-255
AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-4, amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol pour agrandir l'aire d'affectation « résidentielle de faible densité » à même une partie de l'aire d'affectation « publique et institutionnelle » pour y inclure une partie des lots 5 577 587 et 5 560 610 cadastre du Québec.

**RÉSOLUTION NO. 2015-256
AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-12, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone résidentielle de faible densité RA-004 à même une partie de la zone publique et institutionnelle PI-012 pour y intégrer une partie du lot 5 577 867 et une partie du lot 5 560 610 cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-257

Projet de règlement 1200-2012-PU-4, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-PU-4, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol pour agrandir l'aire d'affectation « résidentielle de faible densité » à même une partie de l'aire d'affectation « publique et institutionnelle » pour y inclure une partie des lots 5 577 587 et 5 560 610 cadastre du Québec, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-PU-4, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A »;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi le 6 août 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-258

Projet de règlement 1200-2012-Z-12, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-12, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone résidentielle de faible densité RA-004 à même une partie de la zone publique et institutionnelle PI-012 pour y intégrer une partie du lot 5 577 867 et une partie du lot 5 560 610 cadastre du Québec ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi le 6 août 2015 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-259

Règlement 1180-2 amendant le règlement numéro 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec » - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le dit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1180-2 amendant le règlement numéro 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec », soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 312 747,43\$ pour la période du 13 au 19 juin 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 104 113,98\$ pour la période du 20 au 26 juin 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 156 274,56\$ pour la période du 27 juin au 3 juillet 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 85 585,11\$ pour la période du 4 au 10 juillet 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 380,71\$ pour la période du 11 au 17 juillet 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 554 320,76\$ pour le mois de mai 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 518 049,23\$ pour le mois de juin 2015
- Engagements au montant de 432 195,04\$ pour la période du 1er au 30 juin 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Pierre Morabito

Rappel aux citoyens la tenue du spectacle des Nostalgie ce samedi, les dimanches ensoleillés, le Festival de la chanson des Laurentides (du 4 au 8 août), l'exposition présentée à la Place des citoyens en collaboration avec l'Insectarium de Montréal (jusqu'à la fin de l'été);

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis L'Espérance :

- Son intervention vise la compétence de la MRC concernant la gestion des matières résiduelles et le site de transbordement sur le territoire de la Ville. Est-ce que la compétence de la MRC permettra des économies pour les villes ? Pourquoi installer ce site à Sainte-Adèle ? Pourquoi sur le chemin

Pierre-Péladeau ? N'y-a-t-il pas trop de camion ? Est-ce que le conseil est unanime sur le sujet ? La Ville a-t-elle un mot à dire à la MRC concernant la localisation de ce site ?

Mme Nicole Monette-Tourangeau :

- Exprime son désaccord concernant le site sur le chemin Pierre-Péladeau.

M. Colin Governor :

- Exprime que plusieurs citoyens suivent ce qui se passe à la Ville. Inquiet des coûts de la Rolland. Quels sont les coûts nets de la perte pour la Rolland (depuis 1999) ? Quels sont les coûts nets pour l'abolition du corps de police ? Exprime l'importance de faire un suivi auprès de la MRC pour sa gestion des matières résiduelles.

M. Léonard Ayoub :

- Dépose un document sur la situation en Grèce.

M. Denis L'Espérance :

- Demande à ce que la Ville intervienne auprès du ministère des Transports pour faire nettoyer le site de l'accident survenue en mai sur l'autoroute des Laurentides.

Monsieur Landry :

- Demande au conseil de préciser la signification de la résolution concernant la modification règlementaire pour le 1720, chemin Pierre-Péladeau.

M. Camil Harvey :

- Demande quand sera démolis les serres et bâtiments délabrés situés sur le chemin Pierre-Péladeau (ref. : 1511, rue de la Vallée)

Mme Lise Paquin :

- Demande l'intervention du Service des travaux publics pour refaire le muret face à sa propriété (3155, rue Rolland) qui tombe en ruine. Dangereux pour les piétons et automobilistes.

RÉSOLUTION NO. 2015-260

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h27.

Mme Lise Gendron, mairesse suppléante

M. Yan Senneville, greffier par intérim

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 août 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Lise Gendron et madame et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et la greffière *pro tempore*.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-261

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 août 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-262

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière *pro tempore* est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-263

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf de la Chambre de commerce	16 septembre 2015 – Club de golf La Vallée	145\$ plus taxes	M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito
6 ^e omnium de golf de la paroisse Notre-Dame- des-Pays-d'en-Haut	21 septembre 2015 – Club de golf La Vallée	100\$	M. Roch Bédard M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-264

Autorisation - Émissions de constats d'infraction en vertu de différents règlements municipaux

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 27 juillet 2015, concernant l'émission de constats d'infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la firme Trimax Sécurité et Investigation à émettre des constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants :

- Règlement 943-1998** concernant la garde des animaux ;
- Règlement 944-1998** relatif aux nuisances ;
- Règlement 1171-2012** décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement 1174-2012** décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs et espaces verts, propriété de la ville de Sainte-Adèle, incluant la plage Jean-Guy-Caron ;
- Règlement 1176** concernant les ventes de garages et les bazars sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement 1220** concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle
- Règlement SQ-02-2012** concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement SQ-03-2012** sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement SQ-04-2012** concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement SQ-05-2012** concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

D'autoriser le Service de protection canine des Monts (SPCM) à émettre des constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants :

- Règlement 943-1998** concernant les animaux ;
- Règlement 944-1998** relatif aux nuisances ;
- Règlement SQ-04-2012** concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;
- Règlement SQ-05-2012** concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs sur le territoire de la ville de Sainte-Adèle ;

RÉSOLUTION NO. 2015-265

Demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) – nomination de procureurs pour la Cour municipale commune de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a entériné *l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle* le 19 mars 2007, et que cette entente est entrée en vigueur en avril 2007 ;

ATTENDU QUE la clause 2.3 de cette entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale;

ATTENDU QU'en vertu de cette même clause, il y a lieu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner un procureur et un procureur suppléant pour l'application de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de révoquer la désignation de Me Charron comme procureur le représentant devant la cour et de désigner, en lieu et place de cette dernière, Me Martine Létourneau comme procureur et Me Audrey Chevrette comme procureur suppléant pour représenter le DPCP devant la cour municipale en application de *l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle* ;

QUE le conseil abroge la résolution 2015-224.

RÉSOLUTION NO. 2015-266

Libération du cautionnement de soumission – Fourniture et livraison d'un véhicule Chevrolet Traverse 2015 pour le Service de la sécurité incendie (SSI-2015-02)

ATTENDU la recommandation de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 27 juillet 2015 relativement à la libération du cautionnement de soumission pour la fourniture et livraison d'un véhicule Chevrolet Traverse 2015 pour le Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie S.R. Bourgeois et Frères Ltée, une somme de 3 769\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2015-267

Appui – Point de service à Morin-Heights – Coopérative de Solidarité Santé Globale Saint-Adolphe d'Howard

ATTENDU la résolution 141.07.15 de la municipalité de Morin-Heights adoptée le 8 juillet 2015;

ATTENDU QUE l'établissement d'un point de service à Morin-Heights de bureaux de médecins sous l'égide de la COOP Santé de Saint-Adolphe a été approuvé ;

ATTENDU QUE ce projet est actuellement paralysé ;

ATTENDU QU'il est plus qu'important et crucial que la population soit adéquatement desservie partout sur le territoire des Laurentides avec les Groupes de médecine familiale, nonobstant les juridictions ou considérations administratives;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil appui la démarche entamée par la municipalité de Morin-Heights ;

QUE le conseil adresse cet appui au Ministre de la santé et des Services sociaux, au député d'Argenteuil, au député de Bertrand ainsi qu'à la direction du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS des Laurentides).

RÉSOLUTION NO. 2015-268

Subvention pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU les démarches entreprises par la Ville pour augmenter l'économie de l'eau potable ;

ATTENDU les coûts énormes qu'entraîne le traitement des eaux par les installations de la Ville ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser les citoyens à la conservation de l'eau ;

ATTENDU que l'utilisation d'une toilette compte pour environ 40% de la consommation totale d'eau d'une résidence ;

ATTENDU qu'à partir de l'adoption du nouveau règlement de zonage, tous travaux de modification ou de rénovation, impliquant le remplacement d'une toilette, doit fournir un débit d'au plus 6 litres par chasse d'eau ;

ATTENDU l'importance d'encourager la population à remplacer les toilettes à forte consommation d'eau par des toilettes à faible débit ;

ATTENDU le rapport transmis par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 29 juillet 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention de 50\$ par toilette remplacée, et ce, aux conditions suivantes :

- La subvention accordée est de 50\$ par toilette, jusqu'à un maximum de 2 toilettes par logement ;
- La subvention n'est applicable qu'aux habitations de 4 logements ou moins desservies par le réseau d'aqueduc municipal.

Sont considérées comme toilettes à faible débit :

- Toilette à faible débit conçue pour fournir un débit d'au plus 6 litres ;
- Toilette à faible débit de type double-chasse conçue pour fournir un débit de 3 ou 6 litres ;
- Toilette à haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet) conçue pour fournir un débit d'au plus 4,8 litres.
- La subvention est octroyée une fois les travaux d'installation terminés et sous présentation de preuves énoncées au formulaire de demande ;

- L'achat, l'installation et la demande de subvention doivent être effectuées entre le 5 septembre 2014 et le 31 août 2016;
- Le propriétaire doit autoriser la Ville à procéder à une visite des lieux (voir formulaire de demande) ;

Une fois les fonds épuisés (2 500\$), la Ville se réserve le droit de mettre fin au programme et ce, même avant le 31 août 2016.

RÉSOLUTION NO. 2015-269

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 095 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1049-2004	4 300 \$
1022-2002	132 800 \$
1022-A-2003	21 800 \$
1054-2005	183 422 \$
1056-2004	57 000 \$
1065-2005	9 500 \$
1065-A-2005	242 400 \$
1069-2005	31 800 \$
1116-2009	74 500 \$
1118-2009	464 889 \$
1119-2010	32 950 \$
1136-2010	336 300 \$
1141-2010	2 275 \$
1173-2012	5 765 \$
1192	25 102 \$
1196	374 134 \$
1204	96 063 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 095 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} septembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, Boulevard de Sainte-Adèle
SAINTE-ADELE, QUÉBEC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2015-270

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 095 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1049-2004, 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1065-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1116-2009, 1118-2009, 1119-2010, 1136-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1192, 1196 et 1204, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1022-2002, 1022-A-2003, 1054-2005, 1056-2004, 1069-2005, 1116-2009, 1118-2009, 1119-2010, 1136-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1192, 1196 et 1204, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2015-271

Autorisation de signature – Convention de services (internet haute vitesse) – Cogeco

ATTENDU le projet d'uniformisation des systèmes d'automatisation, de télémétrie et de communication des ouvrages d'eau potable ;

ATTENDU QUE les ouvrages d'eau potable doivent être reliés par un service d'internet haute vitesse pour l'optimisation de cette communication ;

ATTENDU les rapports de madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, datés du 31 juillet 2015 et du 6 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise madame Julie Brazeau à signer les conventions de services avec la compagnie Cogeco pour tous les ouvrages suivants :

- Puits Ronchamp ;
- Analyseur Ronchamp ;
- Réservoir Mont-Sauvage 5
- Réservoir et poste de surpression Mont-Gabriel ;
- Poste de surpression intermédiaire (Mont-Gabriel) ;
- Poste de surpression Alpine ;
- Poste de surpression Morin ;
- Poste de surpression Mont-Sauvage 2 ;
- Poste de surpression Patry ;
- Poste de surpression Proteau ;
- Poste de surpression Richer ;
- Poste de surpression Sainte-Marguerite ;

QUE les contrats soient valides pour une période de 3 ans à la date de leur signature;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-272

Acceptation du budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 3 août 2015, concernant le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2015-273

Adjudication – Fourniture d'une camionnette de type Ford F-150 (INV-2015-028)

ATTENDU l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une camionnette de type Ford F-150;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 août dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Élite Ford St-Jérôme	44 165,35\$
Auto Desrosiers Ford inc.	44 828,75\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Élite Ford St-Jérôme (Ventes Ford Élite (1978) inc.), 2171, boulevard Labelle, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 1T1 pour un montant de 44 165,35\$, taxes incluses;

QUE monsieur François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission, le tout à même le règlement d'emprunt numéro 1219.

RÉSOLUTION NO. 2015-274

Regroupement d'achat avec l'UMQ – Achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019 (3 ans);

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Adèle estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 92 900\$;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500\$ par code d'accès

par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

RÉSOLUTION NO. 2015-275

Adjudication – Fourniture de débitmètres et débordemètres (INV-2015-025)

ATTENDU les articles 573.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions par invitation effectuée concernant la fourniture de débitmètres et de débordemètres ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 juillet dernier;

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Corporation Scadalliance

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 27 juillet 2015 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier par intérim, daté du 27 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la Corporation Scadalliance, 753, avenue Antonine-Maillet, Montréal, Québec, H2V 2Y4;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 24.23 pour un montant de 58 602,76 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission, à même le programme TECQ 2014-2018.

RÉSOLUTION NO. 2015-276

Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Prolongement aqueduc montée Binette et abandon de la source d'approvisionnement en eau potable Entremont

ATTENDU QUE des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la montée Binette sont requis pour desservir en eau potable le secteur Entremont via les puits de Mont-Rolland et abandonner la source d'approvisionnement en eau potable Entremont;

ATTENDU QUE des subventions sont octroyées par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU;

ATTENDU QUE la Ville autorise qu'une demande d'aide financière dans le cadre de PRIMEAU soit déposée pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate monsieur Olivier Maître, ing., chef de la division génie du Service des travaux publics, afin de déposer une demande de subvention dans le cadre de PRIMEAU au MAMOT pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la montée Binette pour desservir en eau potable le secteur Entremont via les puits de Mont-Rolland et abandonner la source d'approvisionnement en eau potable Entremont;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tous les documents requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-277

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2015-075

3515, rue du Survenant

Régulariser l'implantation d'une partie du bâtiment principal, y compris la galerie, dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du cours d'eau ainsi qu'en partie dans la rive de 15 mètres dudit cours, tel que montré sur le « plan montrant la ligne naturelle des hautes eaux » préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 2 juillet 2014, 8187 de ses minutes;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2015-278

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-077

Le Groupe Harnois inc. (Esso)

258, rue Valiquette

- **Enseignes à plat sur la marquise**

Résolution C.C.U. 2015-078

Le Groupe Harnois inc. (Esso)

258, rue Valiquette

- **Enseigne à plat sur la façade**

Résolution C.C.U. 2015-079

2695464 Canada inc. (Brunet)
1200-1208, rue Valiquette
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-080

9105-2811 Québec inc. (Unik Soins)
393, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-081

Hélène Séguin
99, rue Morin
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2015-082

Jonathan Dupuis et Ariel Philippe
1405-1409, rue Lanthier
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2015-083

Kelly Reeves
Lot 3 888 159 (2438-2440, ch. des Ancêtres)
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2015-279

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2015-084

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1766, chemin du Mont-Gabriel**, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment, de manière à réduire la marge latérale gauche de 6,00 mètres à 5,84 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre (dossier 8418, minute 8483) daté du 30 juin 2015;

Résolution du CCU – 2015-085

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 743 921 (chemin du Lac-Léon)**, à l'effet de réduire la superficie minimum de 5 000 mètres carrés à 4 480.8 mètres carrés afin de régulariser la superficie dudit lot, tel que montré au plan DM2015-073-01 daté du 29 juillet 2015;

Résolution du CCU – 2015-086

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 888 172 (rue de Lucerne)**, à l'effet d'augmenter la pente moyenne naturelle à l'intérieur de l'assiette d'une construction de 30% à 38% tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre (dossier PB0405, minute 1161) daté du 24 juillet 2015;

Résolution du CCU – 2015-087

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, à l'effet de réduire la largeur de lot minimale de 25 mètres à 21,3 mètres pour le lot projeté 5 749 952 du Cadastre du Québec, telle que montrée au plan cadastral parcellaire, préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre (minute 8478), en date du 23 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-280

Approbation d'un projet majeur de lotissement – Projet Golf Chantecler – 8724407 Canada inc. (André Lesage et als.)

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 4 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

madame la conseillère Nadine Brière s'oppose à ladite résolution,

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté au document préparé par la firme APUR, urbanistes conseils, daté du 2 juin 2015 pour le projet Le Golf Chantecler, le tout sous réserves des recommandations émises au rapport présenté.

RÉSOLUTION NO. 2015-281

Désignation des fonctionnaires pour l'application des règlements d'urbanisme

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 5 août 2015;

ATTENDU l'article 13 du *règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* à l'effet que l'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne nommée « fonctionnaire désigné » par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE les tâches des personnes occupant les fonctions de préposé à l'urbanisme ou de préposé aux règlements municipaux visent notamment l'administration et l'application des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville procède périodiquement à l'embauche de personnels permanents ou temporaires pour lesdits postes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toute personne salariée permanente ou salariée temporaire affectée à la fonction de préposé à l'urbanisme ou de préposé aux règlements municipaux, soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens du *Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC*.

RÉSOLUTION NO. 2015-282

Aide financière – Entente de développement culturel - 2016

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec octroi des subventions pour promouvoir le développement culturel ;

ATTENDU QUE la Ville est intéressée à promouvoir le développement culturel sur son territoire pour le bénéfice de tous les citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville se qualifie pour l'octroi d'une telle aide financière et qu'il y a lieu de renouveler l'entente de partenariat avec le ministère ;

ATTENDU des recommandations de madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications, daté du 22 juillet 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente pour le développement culturel pour l'année 2016 pour un montant de 30 000\$ avec une contribution de 50 % de cette enveloppe budgétaire de la part de la ville ;

QUE Madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications, soit autorisée à signer l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et d'appliquer les modalités de cette entente ;

Que le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-283

Comité en patrimoine – Projet de citations de monuments historiques

ATTENDU la recommandation de madame Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et communications, daté du 29 juillet 2015 relativement à la nécessité de constituer un comité en patrimoine afin de bien encadrer le projet de citations historiques de monuments patrimoniaux et pouvoir chapeauter d'autres initiatives concernant la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine bâti, naturel et culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un comité en patrimoine soit constitué des postes suivants :

- la conseillère, responsable de la culture
- le représentant du patrimoine sur le comité culturel de la Ville
- le responsable du développement culturel de la Ville
- un représentant du Service d'urbanisme pour la Ville
- un représentant des dossiers en patrimoine à la MRC des Pays-d'en-Haut
- le président de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- un membre de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut

RÉSOLUTION NO. 2015-284 **AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-TM-1 amendant le règlement portant sur les ententes de travaux municipaux 1200-2012-TM afin de préciser certaines dispositions.

RÉSOLUTION NO. 2015-285

Règlement 1200-2012-PU-4, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-4, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier le plan des affectations du sol pour agrandir l'aire d'affectation « résidentielle de faible densité » à même une partie de l'aire d'affectation « publique et institutionnelle » pour y inclure une partie des lots 5 577 587 et 5 560 610 cadastre du Québec, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2015-286

Règlement 1200-2012-Z-12, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-12, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone résidentielle de faible densité RA-004 à même une partie de la zone publique et institutionnelle PI-012 pour y intégrer une partie du lot 5 577 867 et une partie du lot 5 560 610 cadastre du Québec soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 183 629,87\$ pour la période du 18 au 24 juillet 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 262 201,97\$ pour la période du 25 au 31 juillet 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 154 442,53\$ pour la période du 1er au 7 août 2015.
- Engagements au montant de 284 956,53\$ pour la période du 1er au 31 juillet 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Lespérance :

- Soulève les problèmes de sécurité liés à la circulation des camions relativement au projet du centre de transbordement sur le territoire de la Ville. Demande si le conseil s'opposera à ce projet tel que déposé par la MRC.
- Demande où est transporté le contenu du bac brun.
- Demande s'il est possible d'enlever les pièces justificatives pour les enfants de moins de 5 ans, nécessaires pour l'obtention de la carte citoyenne.

M. Normand Tourangeau :

- Fait part de son mécontentement face au choix de l'emplacement pour le site du centre de transbordement.

M. Nagui Yamin :

- Demande comment sera déterminée la quantité d'eau à partir de laquelle, il y aura une facturation additionnelle suite à l'installation des compteurs d'eau.

Mme Doris Poirier :

- Veut savoir pourquoi madame la conseillère Nadine Brière s'oppose au projet « projet golf Chantecler ».

M. Arthur Binette :

- Soulève le problème d'odeur de l'eau potable sur le chemin Chantecler
- Plusieurs appels au 911 – bac à fleurs et branches sur le chemin Pierre-Péladeau, n'ont pas été enlevés.

RÉSOLUTION NO. 2015-287

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h32.

(s) Lise Gendron

Mme Lise Gendron, mairesse suppléante

(s) Brigitte Forget

Mme Brigitte Forget, greffière *pro tempore*

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 septembre 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Lise Gendron et madame et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-288

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-289

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-290

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville;

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Soirée « Vins & fromages » du diocèse de Saint-Jérôme	7 octobre 2015 – Salle « Les jardins sous la Nef » Église de Sainte-Adèle	110\$	Mme Lise Gendron
Souper bénéfique François Marcil – Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	14 octobre 2015 – Restaurant Gibby's de Saint-Sauveur	165\$	M. John Butler M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-291

Contestation de la réclamation – Cour du Québec, division des petites créances – 505, chemin du Sommet Bleu

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 11 août 2015 dans le dossier 700-32-031185-158 concernant une réclamation pour des dommages à la propriété de monsieur Gilles Lacourse située au 505, chemin du Sommet Bleu;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 11 août 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE le greffier et directeur des Services juridiques, monsieur Simon Filiatreault ou le greffier adjoint, monsieur Yan Senneville soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-292

Autorisation de transmission de données du portail GMR de Recyc-Québec

ATTENDU QUE lors de la séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (MRC) tenue le 8 septembre 2015, le conseil a adopté la résolution numéro CM 270-09-15 demandant à ses municipalités locales d'autoriser Recyc-Québec à donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données les concernant et qui sont nécessaires à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise Recyc-Québec à donner accès à la MRC des Pays-d'en-Haut aux données concernant la Ville de Sainte-Adèle et qui sont nécessaires à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

QUE la présente résolution soit transmise à Recyc-Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-293

Acquisition de terrain – Chemin du Lac-Pilon – lot 5 066 132 cadastre du Québec

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est propriétaire d'une partie du chemin du Lac-Pilon, connue comme étant le lot 5 066 132 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la ville entretient l'ensemble du chemin du Lac-Pilon depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de redevenir propriétaire de cette partie de chemin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la cession gratuite de la partie du chemin du Lac-Pilon, connue comme étant le lot 5 066 132 du cadastre du Québec;

QUE le conseil autorise la signature d'un acte de cession pour acquérir cette partie du chemin du Lac-Pilon ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents préparés par Me Jean-Charles Luc, notaire ;

QUE les frais pour la rédaction de cet acte soient à la charge de la Ville ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-294

Autorisation de signature – Ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services de cueillette et de transport des déchets et à l'écocentre

ATTENDU QUE la résolution n° CM 243-08-15 fut adoptée lors de la séance du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (MRC), le 11 août dernier, suite à sa déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles y incluant la cueillette et le transport des déchets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (MRC), concernant la fourniture de services de cueillette et de transport des déchets ainsi qu'à l'écocentre;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2015-295

Fourniture et installation d'un épandeur à sel et à sable pour camion 10 roues (SP-2015-034)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et l'installation d'un épandeur à sel et à sable pour camion 10 roues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant
Les Machineries St-Jovite inc.	36 863,85\$

ATTENDU la recommandation de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, datée du 14 septembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Machineries St-Jovite inc., 1313, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, J8E 3J9, pour un montant de 36 863,85\$, taxes incluses;

QUE monsieur François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission, le tout à même le règlement d'emprunt numéro 1219.

RÉSOLUTION NO. 2015-296

Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (SP-2015-037)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard de la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées pour la prochaine saison hivernale ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Lafarge Canada inc.	125 105\$ plus taxes
Bauval inc., division Sables L.G.	167 650\$ plus taxes
Carrière Uni-Jac inc.	180 000\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 18 septembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc. 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6;

D'accorder la commande pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées pour la prochaine saison hivernale à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 septembre 2015 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-297

Recommandation de paiement – Décompte #3 – Travaux de réfection mineure de pavage 2015 (SP-2015-013)

ATTENDU la recommandation du 21 août 2015, rédigée par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #3, concernant les travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Ste-Adèle, une somme de 76 596,93\$ taxes incluses, à même les fonds prévus par la résolution 2015-143, le tout sous réserve de la transmission au service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-298

Recommandation de paiement #1 – Véhicule V-28

ATTENDU la recommandation du 31 août 2015, rédigée par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement #1, concernant le paiement de la moitié du dépôt de soumission au fournisseur Globocam (Montréal) inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Globocam (Montréal) inc., une somme de 11 350\$ taxes incluses, représentant la moitié du dépôt de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-299

Adjudication – Tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteurs combinés du Lac Millette et Sommet Bleu (SP-2015-036 et SP-2015-038)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard au tassement de la neige et épandage d'abrasifs pour les secteurs combinés du Lac Millette et Sommet Bleu;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre 2015, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants / contrat 3 ans
Dubé et Dubé inc.	687 996,60\$
Mini Excavation François J. Bertrand	758 076,69\$
Excavation Serge Robert	840 957,43\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 21 septembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la firme Dubé et Dubé inc., 4798, du Bougeoir, Sainte-Adèle, Québec, J8B 3K1, pour un contrat de trois ans pour un montant de 687 996,60\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2015-300

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Signalisation électronique (entrée de la Ville) (INV-2015-022)

ATTENDU l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la signalisation électronique à l'entrée de la Ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 juillet dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
9066-9060 Québec inc Les Enseignes Professionnelles	43 462,85 \$
Libertévision inc.	56 885,14 \$
Enseignes Dominion	73 224,13 \$

ATTENDU le rapport de monsieur Ronald Denault, chargé de projets à la division génie du Service des travaux publics, datée du 9 juillet 2015 ;

ATTENDU QUE le conseil ne désire plus aller de l'avant avec ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2015-301

Mandat à la firme « Biofilia Consultant en environnement » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux pour la stabilisation d'un talus, incluant des travaux dans un marécage arborescent, sur le lot 3 888 100, rue de la Clairière

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître ing., chef de la division génie du Service des travaux publics relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour des travaux pour la stabilisation d'un talus, incluant des travaux dans un marécage arborescent, sur le lot 3 888 100, rue de la Clairière ;

ATTENDU que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme « Biofilia Consultant en environnement » pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (art. 22 de la *L.Q.E.*) ;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE de plus la Ville autorise la firme d'expert-conseils à transmettre au ministère les plans tel que construit, et ce, dans les soixante jours de la fin des travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité des travaux de stabilisation d'un talus, incluant des travaux dans un marécage arborescent selon l'autorisation accordée;

QUE les frais relatif à la demande soient inclus dans l'offre de service de « Biofilia Consultant en environnement » daté du 27 août 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-302

Amendement à la résolution 2014-172 – Entente pour les travaux de prolongement d'infrastructure de rue et d'aqueduc – Rue du Gai-Luron

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2014-172 adoptée le 16 juin 2014 afin d'ajouter le résolu suivant :

« QUE madame la mairesse suppléante et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les promoteurs 9154-6911 Québec inc. et Excavation Ogilvie et Fils inc.»;

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2015-303

Recommandation de paiement – Libération de la retenue – Mise aux normes et pavage – Rue de la Traverse

(Voir procès-verbal de correction du 23 septembre 2015)

ATTENDU la recommandation du 27 août 2015, transmise par monsieur Sylvain Tougas, chargé de projets de la division génie, relativement au paiement de la libération de la retenue, concernant les travaux de mise aux normes et pavage sur la rue de la Traverse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Asphalte Bélanger inc.* une somme de 7 613,97\$, taxes incluses, à même les fonds disponibles au règlement d'emprunt # 1183.

RÉSOLUTION NO. 2015-304

Recommandation de paiement de retenue – Pavage rue du Boisé
(Voir procès-verbal de correction du 23 septembre 2015)

ATTENDU la recommandation du 28 août 2015, transmise par monsieur Sylvain Tougas, chargé de projets de la division génie, relativement au paiement de retenue, concernant les travaux de pavage sur la rue du Boisé;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Asphalte Bélanger inc.* une somme de 1 214,17\$, taxes incluses, conformément au bon de commande #104354.

RÉSOLUTION NO. 2015-305

Recommandation de paiement – Relocalisation du réservoir d'eau potable secteur Mont-Gabriel

ATTENDU la recommandation du 4 septembre 2015, transmise par madame Louise Yale, chargée de projets de la division des Services techniques, relativement au paiement de la facture d'honoraires professionnels pour la relocalisation du réservoir d'eau potable, secteur Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Équipe Laurence Experts-conseils* une somme de 6 898,50\$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 1192.

RÉSOLUTION NO. 2015-306

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 août 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes :

Résolution du CCU – 2015-084

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1766, chemin du Mont-Gabriel**, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment, de manière à réduire la marge latérale gauche de 6,00 mètres à 5,84 mètres, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre (dossier 8418, minute 8483) daté du 30 juin 2015;

Résolution du CCU – 2015-085

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **2 743 921 (chemin du Lac-Léon)**, à l'effet de réduire la superficie minimum de 5 000 mètres carrés à 4 480.8 mètres carrés afin de régulariser la superficie dudit lot, tel que montré au plan DM2015-073-01 daté du 29 juillet 2015;

Résolution du CCU – 2015-086

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **3 888 172 (rue de Lucerne)**, à l'effet d'augmenter la pente moyenne naturelle à l'intérieur de l'assiette d'une construction de 30% à 38% tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre (dossier PB0405, minute 1161) daté du 24 juillet 2015;

Résolution du CCU – 2015-087

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, à l'effet de réduire la largeur de lot minimale de 25 mètres à 21,3 mètres pour le lot projeté 5 749 952 du Cadastre du Québec, telle que montrée au plan cadastral parcellaire, préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre (minute 8478), en date du 23 juin 2015;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2015-307

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 septembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-088

24, rue Morin

Investissements Fermanian inc.

- **Rénovation (modification au permis 2015-0295)**

Résolution C.C.U. 2015-089

273-275, boulevard de Sainte-Adèle

9134-1248 Québec inc.

- **Enseigne (modification au permis 2015-0315)**

Résolution C.C.U. 2015-090

555, boulevard de Sainte-Adèle

Développement Olymbec inc.

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-091

98, rue Morin

Guylaine Comeau

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-092

1724, boulevard de Sainte-Adèle

Gi2B inc.

- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2015-093

1400, boulevard de Sainte-Adèle
174205 Canada inc. (Le Château Déli)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-094

430, chemin Pierre-Péladeau
Michael Breitman
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2015-095

1600, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc. (Marché de la Gare)
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2015-308

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2015-096

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2007, rue du Roussillon**, à l'effet de réduire la marge arrière pour le bâtiment principal de 8 mètres à 2,30 mètres et réduire la marge arrière de la véranda de 2 mètres à 1,02 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2015, 1031 de ses minutes, et ce afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 octobre 2015 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2015-309

Création et entretien des anneaux de glace, de marche et de la patinoire sans bande au Lac rond (LOISIRS-2015-01)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été transmise pour la création et l'entretien des anneaux de glace, de marche et de la patinoire sans bande au Lac Rond;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms du soumissionnaire	Montant/semaine
Aménagement Pro-Design	2 150\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation rédigée le 17 septembre 2015 par madame Marilyn Lortie, coordonnatrice Parcs, Sports et Plein air du Service des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la seule soumission conforme présentée par la compagnie Aménagement Pro-Design, 54, Chemin de Zermatt, Saint-Sauveur-des-Monts, Québec, J0R 1R2, et ce pour les saisons de 2015 à 2017, pour un montant de 2 150\$ plus taxes par semaine/par saison;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-310

L'entretien des patinoires du parc Claude-Henri-Grignon et du parc Lépine (LOISIRS-2015-02)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été transmise pour l'entretien des patinoires du parc Claude-Henri-Grignon et du parc Lépine;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants/saison
Entreprise ELP	15 900\$ plus taxes
Aménagement Pro-Design	23 000\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation rédigée le 17 septembre 2015 par madame Marilyne Lortie, coordonnatrice Parcs, Sports et Plein air du Service des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Entreprise ELP, 66, rue de la Pointe-Langlois, Laval, Québec, H7L 3M5, au montant de 47 700\$ plus taxes et ce pour les saisons 2015 à 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-311 **AVIS DE MOTION**

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1180-3 amendant le règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « *AccesLogis Québec* ».

RÉSOLUTION NO. 2015-312 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1224 décrétant un emprunt pour la réalisation d'études et pour la conception de plans et devis pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception à l'usine d'épuration Mont-Rolland.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 525 711,37\$ pour la période du 8 au 14 août 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 99 039,04\$ pour la période du 15 au 21 août 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 311 891,18\$ pour la période du 22 au 28 août 2015.

- Incompressibles – Fonds d’administration – 107 514,95\$ pour la période du 29 août au 4 septembre 2015.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 253 905,14\$ pour la période du 5 au 11 septembre 2015.
- Engagements au montant de 509 645,99\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

Pas de ramassage de sacs de feuilles

M. Robert Lagacé

Invite les citoyens à l’événement de l’oktoberfest qui se tiendra les 2-3 et 4 octobre prochain.

M. Pierre Morabito

Informe les citoyens du programme concernant l’acquisition de toilettes à faible débit.

Invite le public à l’exposition de peinture qui a lieu à la Place des citoyens

Journée de la culture – Sylvie Fréchette

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Roch :

- Relativement au règlement 1223 (véhicules lourds), il demande quand seront installés les panneaux
- Quelles sont les routes de déviation prévues par ce règlement
- Demande qui s’occupe des questions de sécurité sur la rue Morin

Mme Suzanne Delisle :

- La Ville a-t-elle prévu publiciser le règlement 1223, véhicules lourds?

M. Jean-Pierre St-Germain

- Artiste peintre à Sainte-Adèle, il remercie pour la commandite de l’exposition « Féerie des couleurs » qui se tiendra les 10-11 et 12 octobre prochain à la Place des citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2015-313

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h33.

(s) Lise Gendron

Mme Lise Gendron, mairesse suppléante

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 octobre 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Lise Gendron et madame et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-314

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 octobre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2015.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.2) Autorisation de signature – Prolongement de contrat de travail des assistants au chef de division génie

RÉSOLUTION NO. 2015-315

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

ATTENDU les deux procès-verbaux de correction pour la correction des résolutions 2015-303 et 2015-304;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-316

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper du président de la Fondation médicale des Laurentides	21 octobre 2015 / Hôtel Mont-Gabriel	150\$	M. Roch Bédard Mme Lise Gendron
Gala des Grands Chefs des Laurentides	13 novembre 2015 / Hôtel Mont-Gabriel	250\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-317

Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 22 septembre 2015;

ATTENDU la résolution 2015-265 relativement à la nomination de procureurs pour la Cour municipale de Sainte-Adèle;

ATTENDU la nomination de Me Annie Charron à titre de procureur fédéral;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Me Martine Létourneau, du bureau Létourneau Therrien, à titre de procureur dans les dossiers qui seront entendus devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle, rétroactivement au 21 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE le conseil mandate également la firme Prévost, Fortin, d'Aoust afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle et ce, jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions de l'offre de service datée du 12 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2015-318

Acquisition de terrain – partie de la rue du Bourg-du-Lac (lot 2 233 498) – monsieur Conrad Bordeleau

ATTENDU l'entente de travaux municipaux pour le développement de la rue du Bourg-du-Lac avec la compagnie 118178 Canada Inc. (Conrad Bordeleau);

ATTENDU QU'une partie de cette rue est toujours propriété du promoteur monsieur Conrad Bordeleau;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 1^{er} octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition d'une partie de la rue du Bourg-du-Lac (lot 2 233 498 cadastre du Québec);

QUE le conseil autorise le maire et greffier à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à l'acquisition;

QUE le conseil mandate Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres pour l'arpentage de la rue;

QUE les frais d'arpentage et tous les frais d'enregistrement de l'acte soient à la charge de la ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-319

Contestations de diverses réclamations – Cour du Québec, division des petites créances

ATTENDU les différentes requêtes signifiées par la Cour du Québec, division des petites créances dans les dossiers suivants :

700-32-030147-142, réclamation au 3347, chemin des Feux-Follets

700-32-030664-153, réclamation au 1233, rue Follereau

700-32-030703-159, réclamation au 1549, chemin du Versant-Sud

700-32-031185-158, réclamation au 505, chemin du Sommet Bleu

ATTENDU QUE des résolutions ont été adoptées mandatant soit, Me Marie-Pier Pharand, soit monsieur Yan Senneville ou Me Simon Filiatreault;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le greffier ou le greffier adjoint soit autorisé à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ces dossiers ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE les résolutions 2015-008, 2015-171, 2015-172 et 2015-291 soient amendées en remplaçant Me Marie-Pier Pharand ou monsieur Yan Senneville ou Me Simon Filiatreault par le greffier ou le greffier adjoint.

RÉSOLUTION NO. 2015-320

Autorisation de signature – Entente pour remplacement d'une fosse septique – Monsieur Frank Shamy

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et monsieur Frank Shamy, relativement au remplacement d'une fosse septique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine l'accord signé entre la Ville de Sainte-Adèle et monsieur Frank Shamy, relativement au remplacement d'une fosse septique;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-321

Vente de terrain – lot 2 230 916 – monsieur Marc Vermette

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain sur la rue Morin;

ATTENDU la demande de monsieur Marc Vermette datée du 14 août 2015 qui veut se porter acquéreur de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à la vente du lot 2 230 916 cadastre du Québec selon l'évaluation municipale, soit un montant de 21 600\$ plus taxes;

QUE le notaire soit mandaté par monsieur Vermette pour la rédaction de l'acte de cession à intervenir et que les frais pour ce faire soit à sa charge;

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-322

Acquisition d'une partie du chemin des Cèdres (lot 5 749 950) – monsieur Luc Lupien

ATTENDU QU'une partie du chemin est propriété de monsieur Luc Lupien;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition d'une partie du chemin des Cèdres (lot 5 749 950 cadastre du Québec);

QUE le conseil mandate l'Étude de Me Johanne Paquette, notaire, pour rédiger l'acte de cession à intervenir avec monsieur Luc Lupien;

QUE les frais du notaire soient à la charge de la ville;

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais inhérents à l'acquisition du terrain ainsi que les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2015-323

Acquisition du chemin du Lac-Léon, rue des Cigales, des Monarques et des Vers-Luisants – Yvon Michel et associés

ATTENDU l'entente de travaux municipaux pour le développement du chemin du Lac-Léon, de la rue des Cigales, des Monarques et des Vers-Luisants a été signée avec la compagnie Sainte-Adèle-sur-le-Lac (monsieur Yvon Michel);

ATTENDU QUE ces rues sont toujours propriétés du promoteur monsieur Yvon Michel et associés;

ATTENDU QUE les travaux décrits et exigés au protocole d'entente sont conformes et complétés à l'entière satisfaction de la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 1^{er} octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition du chemin du Lac-Léon, rue des Cigales et des Monarques (lots 2 232 785, 2 233 257, 2 233 259, 2 233 260, 2 815 881, 2 815 882, 2 815 883, 3 136 377 cadastre du Québec);

QUE le notaire soit mandaté par messieurs John LeBoutillier, Mino Dallosto, Claude Bergeron et Société en commandite Melbourne VI (représenté par monsieur Yvon Michel) pour la rédaction de l'acte de cession à intervenir et que les frais pour ce faire soient à leur charge;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-324

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Hippolyte – Chemin du Club et chemin du lac à l'Ours – Collecte des matières résiduelles

ATTENDU le prolongement du chemin du Club pour desservir une propriété sise sur le territoire de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE cette rue prend origine sur le territoire de Saint-Hippolyte et qu'il serait opportun que le service de collecte des matières résiduelles soit assuré par cette dernière;

ATTENDU QUE le chemin du lac à l'Ours, chemin sans issue, traverse les limites de Saint-Hippolyte pour desservir des propriétés se trouvant sur le territoire de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte assumera le service de collecte, transport et disposition des ordures et des matières recyclables;

ATTENDU QUE l'enlèvement des matières résiduelles doit faire l'objet d'une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte facturera annuellement la Ville de Sainte-Adèle selon le tarif imposé à ses contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une entente avec la municipalité de Saint-Hippolyte pour la collecte des matières résiduelles pour les propriétés situées sur le chemin du Club et le chemin du lac à l'Ours;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-325

Autorisation de signature – Offre d'achat du lot (2 233 616) – Yvon Racette

ATTENDU les besoins en espaces sécuritaires de la Commission scolaire des Laurentides dus aux travaux d'agrandissement de l'école Saint-Joseph;

ATTENDU l'opportunité pour la Ville de Sainte-Adèle d'acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 233 616 du cadastre du Québec afin de le louer à la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU l'offre d'achat proposé par la Ville de Sainte-Adèle et accepté par monsieur Yvon Racette;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil permette au directeur général de faire, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une offre d'achat à monsieur Yvon Racette, pour l'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 233 616 du cadastre du Québec pour un montant de 184 600\$;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à la vente;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts d'achat de l'immeuble précité à même l'argent disponible au fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de dix (10) ans.

RÉSOLUTION NO. 2015-326

Mandat de vérification - États financiers 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2015 à Yves de Carufel CPA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 17 700\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-327

Approbation – Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le dépôt de la dernière version du document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle », daté du 19 octobre 2015;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 14 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle» lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2015-328

Autorisation de signature – Prolongement de contrat de travail des assistants au chef de division génie

ATTENDU l'embauche de deux assistants au chef de division génie en avril et mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de prolonger les contrats de travail de madame Karine Lorrain et de monsieur Armand Ouattara, à titre d'assistants au chef de division génie de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats de travail à intervenir;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et des contrats de travail.

RÉSOLUTION NO. 2015-329

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage contrat no. 2 – (SP-2015-043)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage contrat no.2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Pavage Ste-Adèle Ltée	72 501,57\$
Asphalte Bélanger inc.	76 170,94\$
Pavage Jérômien inc.	94 940,61\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 13 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, 3294, ave. des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection mineure de pavage contrat no.2, à ladite compagnie pour un montant de 72 501,57\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée à même les surplus libres non affectés, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-330

Regroupement d'achats avec l'UMQ – Achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ:

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055\$ (0.55 t) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100\$ (1.0 t) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200\$.

RÉSOLUTION NO. 2015-331

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Camion Ford F-150 (INV-2015-028)

ATTENDU la recommandation de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 13 octobre 2015 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'un camion Ford F-150 pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Ventes Ford Élite (1978) inc., une somme de 4 416,53\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2015-332

Adjudication - Inspections télévisées et nettoyage de conduites d'égout (INV-2015-035)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les inspections télévisées et nettoyage de conduites d'égout;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant
Aquaréhab (Canada) inc.	42 216,81\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projet des Services techniques, datée du 5 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Aquaréhab (Canada) inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8;

D'accorder le contrat pour des inspections télévisées et nettoyage de conduites d'égout, à ladite compagnie pour un montant de 42 216,81\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le programme TECQ 2014-2018.

RÉSOLUTION NO. 2015-333

Adjudication – Travaux stabilisation de talus – Rue de la Clairière (SP-2015-039)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de stabilisation de talus sur la rue de la Clairière;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Construction Monco inc.	121 078,52\$
Bircon inc.	134 492,01\$
David Riddell Excavation/Transport	141 386,83\$
Inter Chantiers	146 727,68\$
9088-9569 Québec inc.	155 489,04\$
Gelco Construction inc.	170 732,01\$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	262 545,41\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, chef de division génie du Service des travaux publics, datée du 15 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Construction Monco inc., 318, chemin Ste-Marguerite, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Québec, J0T 1L0;

D'accorder le contrat pour des travaux de stabilisation de talus sur la rue de la Clairière, à ladite compagnie pour un montant de 121 078,52\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Construction Monco inc. à même les fonds disponibles aux budgets suivants :

- 100 000\$ excédent de fonctionnement non affecté et
- tout montant excédentaire à affecter aux budgets disponibles de la Division génie

RÉSOLUTION NO. 2015-334

Adjudication – Travaux de réfection de chaussée et drainage – Rues Maurice-Aveline et Antonin (INV-2015-040)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection de chaussée et drainage sur les rues Maurice-Aveline et Antonin;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	61 171,94\$
Pavages Multipro inc.	62 426,53\$
Pavage Jérômien inc.	68 674,92\$
Pavage Ste-Adèle Ltée	99 894,09\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie, datée du 9 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins inc., 521, boulevard Roland-Godard, Saint-Jérôme, Québec, J7Y 5C6;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection de chaussée et drainage sur les rues Maurice-Aveline et Antonin, à ladite compagnie pour un montant de 61 171,94\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins inc. à même la subvention accordée dans le cadre du programme «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal», le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-335

Adjudication – Travaux de réfection de chaussée et drainage – Rue Belvédère (INV-2015-041)

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection de chaussée et drainage sur la rue Belvédère;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
9081-6166 Québec inc. FAS Excavation Serge Robert inc.	47 265,28\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	47 784,88\$
Pavages Multipro inc.	53 198,51\$
Pavage Jérômien inc.	53 782,44\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Armand Ouattara, ing., assistant au chef de division génie, datée du 9 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9081-6166 Québec inc. FAS Excavation Serge Robert inc., 5737, chemin du Lac-Pilon, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1N9;

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection de chaussée et drainage sur la rue Belvédère, à ladite compagnie pour un montant de 47 265,28\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9081-6166 Québec inc. FAS Excavation Serge Robert inc à même le règlement d'emprunt 1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-336

Adjudication – Plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures souterraines de la rue Dubé (INV-2015-042)

ATTENDU les articles 573, 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les plans, devis et surveillance pour la réfection des infrastructures souterraines de la rue Dubé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes :

Équipe Laurence, Experts-conseils
EFEL Experts-conseils inc.
C.L.A. Experts-conseils inc.
Consultants en développement et gestion et gestion urbaine (CDGU) inc.
MLC Associés inc.
Consultants SMi inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 octobre 2015 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 15 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Équipe Laurence, Experts-conseils, 700, chemin Avila, Piedmont, Québec, J0R 1R3;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 39.93 pour un montant de 32 307,98\$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 octobre 2015, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1216.

RÉSOLUTION NO. 2015-337

Recommandation de paiement – Décompte #1 – Travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin (SP-2015-020)

ATTENDU la recommandation du 7 octobre 2015, rédigée par monsieur Olivier Maître, chef de la division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #1, concernant les travaux de remplacement de l'enveloppe de la conduite d'aqueduc sous le viaduc de la montée Séraphin;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc., une somme de 75 895,45\$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 1204, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-338

Recommandation de paiement – Décompte #1 – Travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel (SP-2015-010)

ATTENDU la recommandation du 7 octobre 2015, rédigée par madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie, relativement au paiement du décompte #1, concernant les travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Socomec Industriel inc., une somme de 95 289,98\$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 1212, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-339

Approbation du plan d'action et l'échéancier des études pour la mise aux normes des étangs aérés du Mont-Gabriel

ATTENDU le rapport transmis le 6 octobre 2015 par madame Karine Lorrain, ing., assistante au chef de division génie, concernant le plan d'action et l'échéancier des études pour la mise aux normes des étangs aérés du Mont-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le document intitulé « *Plan d'action pour la station d'épuration du Mont-Gabriel, Sainte-Adèle* », préparé par la firme de consultants WSP Canada inc., le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

RÉSOLUTION NO. 2015-340

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 8 septembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE la demande de dérogations mineures suivante :

Résolution du CCU – 2015-096

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2007, rue du Roussillon**, à l'effet de réduire la marge arrière pour le bâtiment principal de 8 mètres à 2,30 mètres et réduire la marge arrière de la véranda de 2 mètres à 1,02 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2015, 1031 de ses minutes, et ce afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant.

RÉSOLUTION NO. 2015-341

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-097

825, chemin Saint-Germain
Martin Nadeau et Julie Leblanc

- **Construction (modification au permis 2014-0420)**

Résolution C.C.U. 2015-098

2910-2914, rue Rolland
Karine Allard

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-099

273-275, boulevard de Sainte-Adèle
9134-1248 Québec inc.

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2015-100

Lot 3 888 030 (rue Proteau)
Simon Doré et Caroline Morrissette

- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2015-342

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2015-101

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1520, chemin des Rapides**, à l'effet de permettre d'augmenter la hauteur maximale d'une porte de garage, de 2,5 mètres (8'-2") à 2,667 mètres (8'-9"), tel que montré au plan DM2015-091-1 daté de juin 2015, afin de permettre de modifier le garage en construction (permis 2015-0679);

Résolution du CCU – 2015-102

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2937, rue des Vers-Luisants**, à l'effet de permettre d'installer une porte d'accès extérieure distincte pour un logement accessoire en façade principale d'une habitation unifamiliale, tel que montré au plan numéro DM2015-093-1, préparé par Nancy Allaire technologue en architecture, daté du 25 septembre 2015, afin de régulariser ledit logement accessoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-343

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1226 décrétant un emprunt afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*.

RÉSOLUTION NO. 2015-344

Règlement 1180-3 amendant le règlement numéro 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec » - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1180-3 amendant le règlement numéro 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-345

Règlement 1222 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2016 - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1222 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2016, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-346

Règlement 1224 décrétant un emprunt pour la réalisation d'études et pour la conception de plans et devis pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception à l'usine d'épuration Mont-Rolland - ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1224 décrétant un emprunt pour la réalisation d'études et pour la conception de plans et devis pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception à l'usine d'épuration Mont-Rolland, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 397 191,28\$ pour la période du 12 au 25 septembre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 233 468,83\$ pour la période du 26 septembre au 2 octobre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 654 200,05\$ pour la période du 3 au 9 octobre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 65 521,06\$ pour la période du 10 au 16 octobre 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 356 721,83\$ pour le mois de juillet 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 448 426,98\$ pour le mois d'août 2015.
- Engagements au montant de 266 367,07\$ pour la période du 1er au 30 septembre 2015.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2015-303, on devrait lire « **à la compagnie Asphalte Bélanger inc.** » au lieu de «à la compagnie Asphalte Desjardins inc. », dans le résolu.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2015-304, on devrait lire « **à la compagnie Asphalte Bélanger inc.** » au lieu de «à la compagnie Asphalte Desjardins inc. », dans le résolu.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

- Invite les citoyens à la fête de l'Halloween et les informe que c'est la Semaine des bibliothèques publiques.

M. John Butler

- Donne des statistiques de l'urbanisme

M. Robert Lagacé

- Remercie la Chambre de commerce pour l'Oktobierfest
- Planification du marché de Noël

M. Pierre Morabito

- Félicite les citoyens de la rue Blondin et Maurice-Aveline et aux pompiers pour l'exercice d'évacuation.
- Rappel aux citoyens du district 6 de la rencontre avec les citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun point

RÉSOLUTION NO. 2015-347

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8h41.

(s) Lise Gendron

Mme Lise Gendron, mairesse suppléante

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 novembre 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau et madame et messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-348

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2015.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.2) Demande d'aide financière – Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL)

RÉSOLUTION NO. 2015-349

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-350

Participation au Programme « Changez d'air! » (2016)

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois «CHANGEZ D'AIR! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois;

ATTENDU QUE qu'une remise de 100\$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offertes aux participants du programme CHANGEZ D'AIR !;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise pour un montant de 125\$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois et de 150\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE le programme sera relancé le ou vers le 1^{er} mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! jusqu'à concurrence de 50 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 5 000\$.

RÉSOLUTION NO. 2015-351

Nomination de Monsieur John Butler à titre de maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller John Butler soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 17 novembre 2015 au 21 mars 2016, et/ou jusqu'à la nomination d'un successeur;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2015-352

Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$

ATTENDU QUE le maire a fait son rapport sur la situation financière de la Ville lors de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 1^{er} novembre 2014 et le 26 octobre 2015 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$, tel que requis par la loi ;

D'autoriser que le rapport soit publié dans l'Actualité adéloise et distribué à chaque adresse sur le territoire.

RÉSOLUTION NO. 2015-353

Projet de location d'un simulateur d'embrasement (phénomènes thermiques)

ATTENDU QUE le projet de location d'un simulateur d'embrasement (phénomènes thermiques) mis de l'avant par le comité technique en sécurité incendie (CTSI) de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue d'être en mesure de mieux former les effectifs des services en sécurité incendie du territoire de la MRC a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC lors de leur dernière réunion tenue le 27 octobre 2015;

ATTENDU QUE pour donner suite à pareil projet, il y a lieu pour les municipalités de s'engager par voie de résolution des municipalités visées par les sept (7) services en sécurité incendie du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut à réserver les sommes requises afin de permettre la dispensation de ladite formation au tiers de leur effectif respectif annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle confirme la participation de 11 pompiers/par année au cours des trois (3) prochaines années au coût de 450\$ plus taxes par participant et ce, qu'il y ait ou non le nombre de participants confirmés.

RÉSOLUTION NO. 2015-354

Fin des ententes avec la Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission Scolaire des Laurentides (Écoles Saint-Joseph et Chante-au-Vent) – Utilisation des parcs-école

ATTENDU la recommandation du 6 novembre 2015, transmise par monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques;

ATTENDU les dispositions des ententes signées entre la Ville de Sainte-Adèle et la Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission Scolaire des Laurentides (École Saint-Joseph) et (École Chante-au-Vent);

ATTENDU QUE le conseil désire mettre fin aux ententes pour l'utilisation des parcs-école;

ATTENDU l'aménagement du Parc Claude-Henri-Grignon à la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, conformément aux dispositions des ententes précitées, signifie que lesdites ententes prendront fin le 31 mars 2016 et que les dispositions des ententes s'appliquent intégralement;

QUE le greffier et directeur des Services juridiques soit autorisé à faire signer les documents pour mettre fin aux ententes avec les Commissions Scolaires.

RÉSOLUTION NO. 2015-355

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 271 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1069-2005	459 200 \$
1118-2009	390 400 \$
1118-2009	507 800 \$
1119-2010	83 500 \$
1133-2010	25 300 \$
1134-2010	226 669 \$
1134-2010	164 500 \$
1141-2010	24 500 \$
1173-2012	2 200 \$
1183	19 796 \$
1192	11 041 \$
1201	170 627 \$

1201	98 955 \$
1204	79 439 \$
1210	1 580 894 \$
1212	109 021 \$
1219	46 580 \$
1219	270 578 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 271 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, Boulevard de Sainte-Adèle
SAINTE-ADELE, QUÉBEC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2015-356

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 271 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212 et 1219, la Ville de

Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212 et 1219, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2015-357

Émission d'obligations – Prolongation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait, le 30 novembre 2015, un montant de 1 907 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 3 115 000\$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 25 131\$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 881 869\$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1^{er} décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1 881 869\$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION NO. 2015-358

Émission d'obligations – Adjudication

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1069-2005, 1118-2009, 1119-2010, 1133-2010, 1134-2010, 1141-2010, 1173-2012, 1183, 1192, 1201, 1204, 1210, 1212 et 1219, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} décembre 2015, au montant de 4 271 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 271 000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2015-359

Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 6 novembre 2015, concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation d'une somme de 316 000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-360

Recommandation de paiement – Décompte final – Travaux de réfection mineure de pavage 2015 (SP-2015-013)

ATTENDU la recommandation du 21 octobre 2015, transmise par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Pavage Sainte-Adèle*, la somme de 29 953,61\$, à même les disponibilités budgétaires aux comptes suivants :

413-00-624 (Aqueduc)	0\$
320-00-624 (Voirie)	4 338,86\$
415-00-624 (Égout)	3 248,45\$
Surplus libres non affectés	22 366,30\$

RÉSOLUTION NO. 2015-361

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) / sulfate ferrique / hydroxyde de sodium / chlore gazeux, dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour du Sulfate d'aluminium 48,8% (Alun) / sulfate ferrique / hydroxyde de sodium / chlore gazeux, nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats, une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option, pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-362

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2015), soit un montant de 1 327 488,11\$, taxes incluses (SP-

2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 13 594,30\$, taxes incluses (SP-2014-180), à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport*, pour les travaux d'aqueduc et d'asphaltage sur la rue Émile-Cochand et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1201;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux, soit 3 840,48\$, taxes incluses (SP-2013-145), à l'entreprise *Location Jean Miller (Intact compagnie d'assurance inc.)*, pour les travaux de réfection de l'aqueduc sur les rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc, que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1185 et que le paiement final soit fait directement à la compagnie de cautionnement;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 13 915,98\$, taxes incluses (SP-2014-169), à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport*, pour les travaux de remplacement de ponceaux sur la rue Deauville et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1194;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 4 469,66\$, taxes incluses (SP-2014-178), à l'entreprise *PLC (9220-9733 Québec inc.)*, pour les travaux de réfection de la rampe de chargement des abrasifs et que ce paiement soit effectué à même le fond de roulement conformément à la résolution 2014-281;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 2 658,28\$, taxes incluses (INV-2014-026), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de construction (accotement, fossé et intersection) sur la rue Rolland et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1184;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % ainsi qu'au paiement de travaux effectués en 2015, soit 68 332,75\$, taxes incluses (SP-2014-175), à l'entreprise *Asphalte Desjardins inc.*, pour les travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2014) et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1198;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 102 757,90\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

DE procéder au paiement du décompte final des travaux, soit 56 539,00\$, taxes incluses (INV-2015-040), à l'entreprise *Entreprises Guy Desjardins inc.*, pour les travaux de pavage sur les rues Maurice-Aveline et Antonin, et que ce paiement soit effectué à même la subvention du programme «Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux, soit 17 456,61\$, taxes incluses (SP-2014-179), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de mise aux normes et pavage sur la rue du Manège et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1195;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 390 507,35\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de stabilisation de talus au 2278, rue de la Clairière, soit un montant de 51 952,93\$, taxes incluses (SP-2015-039), à l'entreprise *Construction Monco inc.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2015-333;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-363

Demande d'aide financière – Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL)

ATTENDU QUE certains tronçons de rue, classés prioritaires selon le Plan d'Intervention en Infrastructure Routière Locale (PIIRL), seraient admissibles au Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL) du ministère des transports du Québec ;

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, assistant au chef de la Division Génie daté du 16 novembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville consente à la demande d'aide financière et s'engage à réaliser les travaux, ci-après décrits, visés par le volet « Redressement des infrastructures routières locales » du programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local :

« Redressement des infrastructures routières locales »

RUE	DE	À	Longueur
Mont-Sauvage	Boul. Sainte-Adèle	# 3210	1 836 m lin.
Rolland	Radieux	Mont-Rolland	260 m.lin.

QUE la Ville consente à la demande d'aide financière et s'engage à réaliser les travaux, ci-après décrits, visés par le volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier local :

« Accélération des investissements sur le réseau routier local »

RUE	DE	À	Longueur
Séraphin	Boul. Sainte-Adèle	Alexis	650 m lin.
Mont Rolland	Lim. St-Hyppolite	---	975 m lin.
Lac Pilon	Robert	---	1 200 m lin.
Ancêtres	Boul. Sainte-Adèle	Antonin	1 037 m lin.
Gai-Luron	Boul. Sainte-Adèle	Érables	86 m lin.
Riverdale	Pierre-Péladeau	Manège	829 m lin.

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-364

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 octobre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2015-101

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1520, chemin des Rapides**, à l'effet de permettre d'augmenter la hauteur maximale d'une porte de garage, de 2,5 mètres (8'-2") à 2,667 mètres (8'-9"), tel que montré au plan

DM2015-091-1 daté de juin 2015, afin de permettre de modifier le garage en construction (permis 2015-0679);

Résolution du CCU – 2015-102

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2937, rue des Vers-Luisants**, à l'effet de permettre d'installer une porte d'accès extérieure distincte pour un logement accessoire en façade principale d'une habitation unifamiliale, tel que montré au plan numéro DM2015-093-1, préparé par Nancy Allaire technologue en architecture, daté du 25 septembre 2015, afin de régulariser ledit logement accessoire;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2015-365

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 novembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-103

258, rue Valiquette
Le Groupe Harnois inc. (Le Magasin)
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-104

1306, rue Dumouchel
9231-3709 Québec inc.
- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2015-105

1941, boulevard de Sainte-Adèle
Atelier Mécanique Carl Blanchet inc.
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2015-106

2795, rue Rolland
9273-1090 Québec inc.
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2015-107

Lot 3 888 342 (rue Boyer)
Josée Lagacé
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2015-366

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2015-108

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2457, chemin du Bord-du-Lac**, à l'effet de réduire la largeur sur rue dudit lot de 50 mètres à 3,68 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 17 juin 2010, 14286 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-109

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3000, rue de la Traverse**, à l'effet de réduire la superficie minimale d'un lot projeté identifié comme la parcelle « 2 » au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 21 octobre 2015, 1286 de ses minutes, de 5 000 m² à 3 452,9 m², et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement;

Résolution du CCU – 2015-110

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **459, rue de la Colline**, à l'effet de réduire la marge arrière de 7 mètres à 5,89 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 7 octobre 2015, 1268 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-111

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble sur le **lot 5 065 190 (chemin Notre-Dame)**, à l'effet de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 190 de 25 mètres à 20,12 mètres, telle que montrée au plan de piquetage de l'arpenteur-géomètre Peter Rado, en date du 21 septembre 2015, 15136 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-112

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **300, rue de la Grande-Corniche**, à l'effet de réduire la marge avant de 6 mètres à 5,55 mètres, telle que montrée au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 9 septembre 2015, 1230 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-113

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, rue de la Vallée-du-Golf**, à l'effet de :

- a) permettre un empiètement de 1,25 mètre à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le bâtiment d'habitation unifamiliale isolée existant;
- b) permettre un empiètement de 3,35 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la galerie existante adjacente au rez-de-chaussée et localisée en cours arrière et latérale gauche;
- c) permettre un empiètement de 2,5 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le balcon existant au 2^e étage et localisé dans la cour arrière ;
- d) permettre un empiètement de 4,84 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol et son remblai localisés dans la cour arrière, tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 21 octobre 2015, 8569 de ses minutes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2015 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-367

Autorisation de signature – Contribution pour fins de parc – Chemin du Lac-Léon

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 5 novembre 2015 concernant la contribution pour fins de parc exigible relativement à la délivrance du permis de construction demandé pour une habitation unifamiliale sur le lot 2 743 921 (chemin du Lac-Léon);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur;

QUE le mode de contribution pour fins de parc soit sous forme monétaire et qu'elle soit fixée à la somme de 2 920\$, sous réserve de la signature d'un protocole d'entente visant à la cession en faveur de la Ville d'une servitude perpétuelle de passage pour les usagers du sentier récréatif non motorisé;

QUE monsieur le Maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer le protocole d'entente ainsi que l'acte notarié relatifs à la création d'une servitude de passage pour l'utilisation et l'entretien du sentier récréatif non motorisé (Sheppard);

QUE si un déplacement du sentier est demandé par les propriétaires et que ce déplacement est autorisé par le Service des loisirs, les frais d'arpentage reliés à l'identification du nouveau tracé sur le terrain seront à la charge des propriétaires.

RÉSOLUTION NO. 2015-368

Approbation d'un projet majeur de lotissement – Maps Immobilier inc. – Lots 5 065 065, 5 065 089, 5 066 426 et 5 066 427 cadastre du Québec (boulevard Radieux)

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 5 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté par le promoteur Maps Immobilier Inc. tel que montré au document préparé par la firme IPSO, en date d'octobre 2015, projet no. 2011-1111 V20, pour le développement des lots 5 065 065, 5 065 089, 5 066 426 et 5 066 427, cadastre du Québec, et visant la création des 27 lots conventionnels pour de l'habitation unifamiliale isolée, sous réserve des modifications qui pourraient être exigées audit plan image en fonctions des plans et devis requis dans le cadre du protocole d'entente à intervenir avec le promoteur pour la construction des infrastructures, notamment pour les aménagements qui pourraient être nécessaires pour la gestion optimale des eaux pluviales par le projet;

QUE le conseil statue que la contribution pour fins de parc qui sera exigible dans le cadre d'une opération cadastrale assujettie visant le lot 5 066 426 et le lot 5 066 427, sera sous forme monétaire selon les dispositions du Règlement de lotissement qui seront en vigueur au moment du dépôt d'une demande de permis de lotissement présentée en bonne et due forme.

RÉSOLUTION NO. 2015-369

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-TM-1 remplaçant le règlement numéro 1200-2012-TM portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

RÉSOLUTION NO. 2015-370

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1221-1 modifiant le règlement numéro 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions.

RÉSOLUTION NO. 2015-371

Projet de règlement 1200-2012-TM-1 remplaçant le règlement numéro 1200-2012-TM, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-TM-1 remplaçant le règlement numéro 1200-2012-TM, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-TM-1, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A » afin de préciser certaines dispositions ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 3 décembre 2015 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-372

Règlement 1226 décrétant un emprunt afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018* – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1226 décrétant un emprunt afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 218 702,37\$ pour la période du 17 au 23 octobre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 190 813,35\$ pour la période du 24 au 30 octobre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 387 318,15\$ pour la période du 31 octobre au 6 novembre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 120 216,01\$ pour la période du 7 au 13 novembre 2015.
- Liste des comptes à payer au montant de 370 822,76\$ pour le mois de septembre 2015.
- Engagements au montant de 566 600,22\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 septembre 2015

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Projet Habitat

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

- Informations relatives au marché de Noël à la Place des citoyens

M. Pierre Morabito

- Remercie et souligne le travail des pompiers lors de la journée d'Halloween.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Townsen

- S'interroge par rapport aux ordures au Domaine Deauville

Journaliste du Journal Accès

- Demande des explications au sujet du projet Maalouf et dans le dossier Lupien

M. Philippe Quenneville

- Demande où en est le projet de Centre récréatif
- Commente sur le ramassage des ordures

Mme Michelle Dubuc

- Prolonger la période de ramassage des bacs bruns

M. Léonard Ayoub

- Suivi dans le dossier La Rolland
- Lettre du curé concernant M. Lupien

M. Denis Lespérance

- Demande où en est le projet de Centre de transfert des matières résiduelles.
- Demande des explications sur le point 2.2 «Changez d'air!»

RÉSOLUTION NO. 2015-373

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h31.

(s) Réjean Charbonneau

M. Réjean Charbonneau, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 30 novembre 2015 à 16h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau et mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 16h00

RÉSOLUTION NO. 2015-374

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-375

Autorisation de projet et de dépense – Réfection d'une conduite de drainage – Parc Lépine

ATTENDU QU'une conduite de drainage, sous le terrain du parc Lépine, est désuète et endommage le terrain de soccer;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder rapidement à des travaux de réfection de la conduite, ainsi qu'au réaménagement du terrain;

ATTENDU les estimés des Services techniques datés du 24 novembre 2015 pour l'ensemble du projet;

ATTENDU les demandes de prix demandés par les Services techniques conformément à la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les plus basses soumissions conformes pour la réalisation de l'ensemble des étapes de ce projet à moindre coûts;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 85 000 \$ pour le coût du projet;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter les sommes nécessaires au projet à même les surplus libres non affectés.

RÉSOLUTION NO. 2015-376

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1227, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Aucun document

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2015-377

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h05.

(s) Réjean Charbonneau

M. Réjean Charbonneau, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 14 décembre 2015 à 20h45, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau et mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h45

RÉSOLUTION NO. 2015-410

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-411

Adoption du programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 soit adopté au montant de 42 924 200\$, dont 8 961 700\$ pour l'année 2016 ;

RÉSOLUTION NO. 2015-412

Adoption du budget pour l'exercice financier 2016

ATTENDU les articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016 qui prévoit des revenus et des dépenses de 26 483 542 \$;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 180 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour le paiement d'une partie du service de la dette 2016, assumé par l'ensemble des contribuables ;

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sarto Boucher

- Questions sur les immobilisations, l'impact financier des travaux d'aqueduc et égout pour 2017.

Mme Doris Poirier

- Quels sont les travaux d'égout prévus pour 2017 ?
- Dépenses immobilisations
- Dépenses véhicules

RÉSOLUTION NO. 2015-413

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h05.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 14 décembre 2015 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau et mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier et directeur des Services juridiques.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

RÉSOLUTION NO. 2015-378

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-379

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-380

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2016

ATTENDU qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2016, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle
Année 2016

DATE	HEURE
18 janvier 2016	20h
15 février 2016	20h
21 mars 2016	20h
18 avril 2016	20h
16 mai 2016	20h
20 juin 2016	20h
18 juillet 2016	20h
15 août 2016	20h
19 septembre 2016	20h
17 octobre 2016	20h
21 novembre 2016	20h
19 décembre 2016	20h

QUE le calendrier soit publié dans le Journal Accès et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2015-381

Désignation des fonctionnaires pour l'application des règlements municipaux

ATTENDU l'article 13 du *règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC* à l'effet que l'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne nommée « fonctionnaire désigné » par résolution du Conseil;

ATTENDU qu'il est nécessaire de renouveler certaines désignations et de désigner de nouvelles personnes;

ATTENDU QUE les tâches des personnes occupant les fonctions de directeur du Service de l'urbanisme, directeur du Service des travaux publics, contremaîtres du Service des travaux publics, chef-inspecteur du Service de l'urbanisme, préposé à l'environnement, greffier, greffier-adjoint, chef de division génie, directeur sécurité incendie, directeur-adjoint sécurité incendie, directeur du Service des loisirs ainsi que directeur général, visent notamment l'administration et l'application des règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toute personne salariée permanente ou salariée temporaire affectée à la fonction de directeur du Service de l'urbanisme, directeur du Service des travaux publics, contremaîtres du Service des travaux publics, chef-inspecteur du Service de l'urbanisme, préposé à l'environnement, greffier, greffier-adjoint, chef de division génie, directeur sécurité incendie, directeur-adjoint sécurité incendie, directeur du Service des loisirs ainsi que directeur général, soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2015-382

Autorisation de signature – Entente avec le Garde-manger des Pays-d'en-Haut – Jardin collectif et solidaire

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Garde-manger des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre du projet «*Jardin collectif et solidaire du Garde-manger des Pays-d'en-Haut*»;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'entente à intervenir avec le Garde-manger des Pays-d'en-Haut à l'effet de permettre au ce dernier d'utiliser une partie du Parc Claude-Cardinal à des fins de jardinage dans le cadre du projet «*Jardin collectif et solidaire du Garde-manger des Pays-d'en-Haut*»;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-383

Renouvellement – Contrats d'assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2016

ATTENDU le rapport de Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 7 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler les contrats d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 aux différents assureurs suivants via le courtier BFL Canada risques et assurances inc, 2001, McGill College, bureau 2200, Montréal, Québec, H3A 1G1:

ASSURANCES	ASSUREURS
Biens	AIG du Canada
Bris des machines	Royal Sun Alliance
Délits	Travelers
Responsabilité primaire	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Northbridge
Atteinte à l'environnement	ACE/INA
Pompiers volontaires	SSQ
Cadres et dirigeants	SSQ

DE verser, pour le terme du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, la prime de la Ville de Sainte-Adèle soit 175 007,00 \$ (avant taxes) au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit BFL Canada risques et assurances Inc.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les factures, les avenants et/ou les notes de couverture;

D'autoriser le greffier et directeur des Services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-384

Participation des membres du conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller Pierre Morabito soit autorisé à participer à la formation de l'UMQ – *Consultation publique et participation citoyenne*, qui aura lieu le 21 janvier 2016 et que les frais de participation de 350\$ soient assumés par la Ville;

QUE monsieur le conseiller Pierre Morabito soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à ses repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-385

Mandat à l'union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achats en commun d'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le document intitulé : « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2015-386

Adjudication – Fournitures et services pour l'installation de fibres optiques – (TRES-2015-001)

ATTENDU la demande de soumissions par invitation effectuée concernant les fournitures et services pour l'installation de fibres optiques;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 novembre dernier;

ATTENDU QUE la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

C3F Telecom inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 1^{er} décembre 2015 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 3 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme C3F Telecom inc.;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 10.3 pour un montant de 133 114\$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission, à même le règlement d'emprunt 1219 pour l'exécution des travaux et à même les disponibilités budgétaires annuelles pour les frais d'entretien et de location des structures.

RÉSOLUTION NO. 2015-387

Emprunt temporaire jusqu'à la perception des taxes et compensations 2016

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2016;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2015-388

Emprunt temporaire – Règlement 1224

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1224

Règlement décrétant un emprunt pour réalisation d'études et pour la conception de plans et devis pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception à l'usine d'épuration Mont-Rolland, et pour emprunter une somme de 145 000 \$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 145 000 \$.
Montant autorisé : 145 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2015-389

Libération du cautionnement d'exécution – Contrat de tonte de gazon et entretien des espaces verts – Embellissements Monaco

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur Service des travaux publics, datée du 3 décembre 2015 relativement à la libération du cautionnement d'exécution pour le contrat de tonte de gazon et de l'entretien des espaces verts (SP-2013-146);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Embellissements Monaco, une somme de 6 384,50\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2015-390

Autorisation de dépenses – renouvellement de contrat et application logiciel 2016

ATTENDU le rapport rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe concernant le renouvellement des contrats annuels 2016 pour l'entretien des applications de nos logiciels par le fournisseur PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 55 843,36\$, taxes incluses pour ledit projet ;

Que le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer ce projet à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2015-391

Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec – rue Maurice-Aveline

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal et que cette subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit de 30 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection sur la rue Maurice-Aveline pour un montant, en majeure partie subventionné, de 33 704,07 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué ;

Que le greffier et directeur des Services juridiques soit autorisé à signer et à soumettre le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-392

Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – ministère des Transports du Québec — rue Antonin

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal et que cette subvention a été accordée à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit de 20 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection sur la rue Antonin pour un montant, en majeure partie subventionné, de 20 640,88 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué ;

Que le greffier et directeur des Services juridiques soit autorisé à signer et à soumettre le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier » au ministère des Transports du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-393

Comptabilisation du passif au titre des sites contaminés

ATTENDU l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables exigeant la comptabilisation d'un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés ;

ATTENDU le rapport de la trésorière datée du 10 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la trésorière à appliquer, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, le choix fiscal visant à affecter aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, le montant qui pourrait être nécessaire dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme comptable exigeant la comptabilisation d'un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés ;

QUE le conseil autorise la trésorière, à procéder, aux inscriptions des écritures comptables pour l'application de ce choix fiscal pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION NO. 2015-394

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 26 novembre 2015, concernant l'embauche de nouveaux pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées :

- Monsieur Simon Richer : le 5 janvier 2016
- Monsieur André-Philippe Morasse : le 6 janvier 2016
- Monsieur Chris Constantin : le 7 janvier 2016

RÉSOLUTION NO. 2015-395

Prolongation de contrat – Assurances collectives (RH-2014-001)

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la compagnie Desjardins Assurances pour les assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle (résolution 2014-252);

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de renouveler ce contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat avec la compagnie Desjardins Assurances, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} avril 2017, avec les modifications apportées aux taux des garanties;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2015-396

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les diverses recommandations de paiement fournies par la division génie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement des factures de la réception provisoire, soit un montant de 49 284,72\$, taxes incluses (INV-2015-041), à l'entreprise *Excavation Serge Robert inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1184 (PPR 2013);

DE procéder au paiement des factures de la recommandation #3, soit un montant de 340 136,11\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement des factures de la recommandation #8, soit un montant de 12 934,69\$, taxes incluses (SP-2014-166), à l'entreprise *Équipe Laurence Experts-conseils* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1192;

DE procéder au paiement des factures de la recommandation #1, soit un montant de 36 537,65\$, taxes incluses (INV-2015-035), à l'entreprise *Aquarehab (Canada) inc.* et que ce paiement soit effectué selon les dispositions de la résolution 2015-332;

DE procéder au paiement des factures de la recommandation #1, soit un montant de 7 450,38\$, taxes incluses (INV-2015-042), à l'entreprise *Équipe Laurence Experts-conseils* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1216;

DE procéder au paiement des factures de la recommandation #2, soit un montant de 217 065,30\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2015-397

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 3 novembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2015-108

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2457, chemin du Bord-du-Lac**, à l'effet de réduire la largeur sur rue dudit lot de 50 mètres à 3,68 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 17 juin 2010, 14286 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-109

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3000, rue de la Traverse**, à l'effet de réduire la superficie minimale d'un lot projeté identifié comme la parcelle « 2 » au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 21 octobre 2015, 1286 de ses minutes, de 5 000 m² à 3 452,9 m², et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement;

Résolution du CCU – 2015-110

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **459, rue de la Colline**, à l'effet de réduire la marge arrière de 7 mètres à 5,89 mètres, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 7 octobre 2015, 1268 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-111

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble sur le **lot 5 065 190 (chemin Notre-Dame)**, à l'effet de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 190 de 25 mètres à 20,12 mètres, telle que montrée au plan de piquetage de l'arpenteur-géomètre Peter Rado, en date du 21 septembre 2015, 15136 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-112

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **300, rue de la Grande-Corniche**, à l'effet de réduire la marge avant de 6 mètres à 5,55 mètres, telle que montrée au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 9 septembre 2015, 1230 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-113

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, rue de la Vallée-du-Golf**, à l'effet de :

- a) permettre un empiètement de 1,25 mètre à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le bâtiment d'habitation unifamiliale isolée existant;
- b) permettre un empiètement de 3,35 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la galerie existante adjacente au rez-de-chaussée et localisée en cours arrière et latérale gauche;

- c) permettre un empiètement de 2,5 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour le balcon existant au 2^e étage et localisé dans la cour arrière ;

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2015-113

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, rue de la Vallée-du-Golf**, à l'effet de permettre un empiètement de 4,84 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol et son remblai localisés dans la cour arrière, tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 21 octobre 2015, 8569 de ses minutes.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2015-398

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2015-114

2315, boulevard de Sainte-Adèle
Qualexco Construction inc.

- **Construction (modification du permis 2014-0766)**

RÉSOLUTION NO. 2015-399

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2015-115

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, à l'effet de réduire la distance entre la piscine creusée existante et la ligne avant de terrain de 8 mètres à 6,62 mètres, telle que montrée au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 28 octobre 2015, 8573 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-116

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **685, rue de Boischatel**, à l'effet de réduire la marge avant dudit bâtiment de 8 mètres à 3,62 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 5 novembre 2015, 8585 de ses minutes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2015-400

Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE messieurs Claude Pouliot et Fernand Perreault ont remis leur démission à titre de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE les mandats pour les membres siégeant actuellement viennent à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme daté du 3 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer messieurs François Thibault et Pierre Senez à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

DE renouveler le mandat de messieurs Rolland Roux et Alexandre Dupuis et de madame Réjane Bourdon à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres.

RÉSOLUTION NO. 2015-401

Signature d'une entente – Empiètement d'une construction privée dans l'emprise – 1091, de l'Orée-des-Bois

ATTENDU qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public a été formulée par madame Jacinthe Lacoste.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une entente quant à l'autorisation permanente d'occupation du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer cette autorisation pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2015-402

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-5, amendant le règlement 1200-2012-PU afin de modifier le plan sur le contexte d'intervention, le plan sur les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels et le plan sur les affectations du sol pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régional de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-403

AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-13, amendant le règlement 1200-2012-Z afin de créer la zone de récréative conservation REC-024 à même une partie de la zone résidentielle RP-011, pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régional de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du marais-du-paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2015-404

Projet de règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de modifier le plan sur le contexte d'intervention, le plan sur les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels et le plan sur les affectations du sol pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régional de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 13 janvier 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-405

Projet de règlement 1200-2012-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z afin de créer la zone récréative de conservation REC-024 à même une partie de la zone résidentielle RP-011, pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régional de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du marais-du-paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 13 janvier 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2015-406

Règlement 1200-2012-TM-1 remplaçant le règlement 1200-2012-TM concernant les ententes relatives à des travaux municipaux – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-TM-1 remplaçant le règlement 1200-2012-TM concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-407

Règlement 1227 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1227 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2015-408

Règlement 1221-1 – Modifiant le règlement numéro 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1221-1 modifiant le règlement numéro 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 923 618,40\$ pour la période du 14 au 27 novembre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 981 600,44\$ pour la période du 28 novembre au 4 décembre 2015.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 35 770,50\$ pour la période du 5 au 11 décembre 2015.

- Liste des comptes à payer au montant de 585 659,08\$ pour le mois d'octobre 2015.
- Engagements au montant de 336 103,74\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Réservoir Mont-Gabriel

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Taddeus Romer

- Limite de vitesse / chemin Pierre-Péladeau, entre chemin Deauville jusqu'à Ste-Marguerite, 2.1 km
- S'interroge sur la collecte des ordures pour les citoyens villégiateurs

M. Léonard Ayoub

- Jumelage avec Albertville
- Aréna

RÉSOLUTION NO. 2015-409

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h45.

M. John Butler, maire suppléant

Me Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques